

NATIONS



UNIES

# **AIDE AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE**

## **Rapport du Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 16 (A/1905)

PARIS, 1951

( 58 p. )



**NATIONS UNIES**

**AIDE  
AUX RÉFUGIÉS DE PALESTINE**

**RAPPORT DU DIRECTEUR  
DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX  
DES NATIONS UNIES  
POUR LES RÉFUGIÉS DE PALESTINE  
DANS LE PROCHE-ORIENT**



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
DOCUMENTS OFFICIELS : SIXIÈME SESSION  
SUPPLÉMENT N° 16 (A/1905)

**Paris, 1951**

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

## TABLE DES MATIÈRES

Pages.

|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| LETTRE DE TRANSMISSION..... | v   |
| AVANT-PROPOS.....           | vii |

### *Première partie*

#### LE PROBLÈME ET SES POSSIBILITÉS DE SOLUTION

*Chapitres*

|   |    |
|---|----|
| I. Le réfugié de Palestine                          |    |
| A. Son passé.....                                   | 1  |
| B. L'exode et ses conséquences.....                 | 2  |
| C. Situation actuelle.....                          | 3  |
| II. Période transitoire : le programme de travaux   |    |
| A. Le problème.....                                 | 6  |
| B. Travaux publics.....                             | 7  |
| C. Résultats obtenus.....                           | 9  |
| III. Le but immédiat : un toit et du travail        |    |
| A. Nouvelle orientation.....                        | 10 |
| B. Situation actuelle.....                          | 11 |
| C. Solutions partielles.....                        | 11 |
| IV. Possibilités de développement économique        |    |
| A. Insuffisance des renseignements économiques..... | 14 |
| B. Rôle de l'assistance technique.....              | 15 |

### *Deuxième partie*

#### L'ŒUVRE DES NATIONS UNIES

|   |    |
|---|----|
| I. Administration et organisation de l'Office.....  | 17 |
| II. La participation des institutions spécialisées des Nations Unies au programme de l'Office |    |
| 1. Le Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance.....                  | 18 |
| 2. L'Organisation mondiale de la santé.....   | 19 |
| 3. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.....           | 19 |
| III. Hygiène  |    |
| A. Considérations générales.....  | 20 |
| B. Organisation et personnel.....   | 21 |
| C. Maladies infectieuses.....   | 22 |
| D. Dispensaires.....  | 22 |
| E. Lutte contre les insectes (y compris l'agent vecteur du paludisme).                        | 23 |
| F. Salubrité.....   | 23 |
| G. Programmes spéciaux.....   | 23 |
| H. Approvisionnements médicaux et sanitaires.....   | 25 |
| I. Budget du programme d'hygiène.....   | 25 |
| IV. Les services sociaux  |    |
| A. Exposé général.....  | 26 |
| B. Préparation et distribution du lait du FISE.....   | 26 |
| C. Distribution de vêtements et de secours en nature.....                                     | 27 |
| D. Rations de complément.....   | 28 |
| E. Activités récréatives et diverses.....   | 28 |
| F. Formation artisanale.....  | 29 |
| G. Collaboration des organisations bénévoles.....   | 29 |
| H. État récapitulatif des dépenses consacrées aux services sociaux...                         | 29 |

|   |    |
|---|----|
| V. Éducation  |    |
| A. La situation antérieurement à la création de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient..... | 29 |
| B. Le programme d'éducation de l'Office de secours et de travaux....  | 29 |
| C. Collaboration avec les autorités locales.....  | 30 |
| D. Programme des études.....  | 30 |
| E. Matériel scolaire.....   | 31 |
| F. Traitements et formation des maîtres.....  | 31 |
| G. Enseignement supérieur.....  | 31 |
| H. Lutte contre l'analphabétisme.....   | 31 |
| VI. Statistiques et données économiques   |    |
| A. Statistiques des activités de l'Office.....  | 32 |
| B. Valeur des secours en nature distribués.....   | 35 |
| C. Contributions et dépenses.....   | 36 |
| D. Répartition des dépenses.....  | 36 |
| E. Pourvoir d'achat des contributions.....  | 37 |
| F. Valeur des achats effectués dans la région.....  | 38 |
| G. Nombre des réfugiés comparé à celui de la population locale.....   | 40 |
| H. Coût des travaux.....  | 41 |
| I. Nombre de réfugiés employés dans les travaux entrepris par l'Office.....   | 42 |
| J. Répartition des réfugiés par catégorie d'emploi.....   | 42 |
| K. Statistiques médicales.....  | 43 |
| L. Répartition des réfugiés par région et par type de logement.....   | 44 |
| M. Programme d'éducation (en collaboration avec l'UNESCO).....  | 45 |
| N. Répartition des réfugiés par religion.....   | 46 |
| O. Emploi.....  | 46 |
| VII. Situation financière pour la période allant du 1 <sup>er</sup> mai 1950 au 30 juin 1951.....   | 47 |

## LETTRE DE TRANSMISSION

*Lettre adressée le 28 septembre 1950 au Président de la sixième session de l'Assemblée générale par le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient*

Beyrouth, le 28 septembre 1951

Au paragraphe 21 de la résolution 302 qu'elle a adoptée à sa quatrième session, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a prié le Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de lui présenter un rapport annuel, comprenant une vérification des comptes, sur l'activité de l'Office; d'autre part, dans la résolution 393, adoptée à sa cinquième session, elle a autorisé l'Office à continuer de fournir des secours aux réfugiés de Palestine.

En exécution de la disposition précitée de la résolution 302, mon prédécesseur avait présenté un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, à sa cinquième session. J'ai maintenant l'honneur de vous adresser un rapport sur l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour la période qui s'est écoulée depuis le 1<sup>er</sup> mai 1950<sup>1</sup>, date à laquelle l'Office a assumé les fonctions de l'organisme précédent, l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, jusqu'au 30 juin 1951, date à laquelle a pris fin le premier exercice financier, ainsi que le prévoyait la résolution 302 adoptée par l'Assemblée générale à sa quatrième session. J'ai été informé d'autre part que les comptes vérifiés de cette période vous seront communiqués par les Commissaires aux comptes.

Un autre rapport concernant l'activité actuelle et future de l'Office et comprenant des recommandations pour l'avenir est en préparation; il vous sera communiqué conjointement par le Directeur et par la Commission consultative avant l'ouverture de la sixième session de l'Assemblée générale.

(Signé) John B. BLANDFORD, Jr.  
Directeur

---

1. Voir *Assemblée générale, Documents officiels, Cinquième session, Supplément n° 19.*



## AVANT-PROPOS

Sur une région qui nourrissait auparavant cinq millions de personnes, la guerre de Palestine a fait peser le lourd fardeau d'un million de réfugiés arabes de Palestine. Quelques-uns de ces réfugiés sont arrivés avec des ressources suffisantes pour subsister ou s'établir dans les pays d'accueil. Plus de 800 000 toutefois étaient en fait dans un complet dénuement. Ils furent au début secourus grâce à l'initiative publique et privée; mais une région où il n'existe qu'une marge étroite entre la satisfaction des besoins essentiels et la famine, où l'on ne dispose d'aucune réserve pour affronter les mauvais jours, ne pouvait supporter très longtemps la charge trop lourde d'un million de bouches supplémentaires à nourrir.

Depuis la fin de 1948, les réfugiés indigents, qui ont perdu à la fois leur habitation et leurs moyens d'existence à la suite de la guerre en Palestine, ont subsisté surtout grâce aux secours fournis par les Nations Unies et complétés par des dons privés venus du monde entier. Soixante-six millions de dollars ont été ainsi dépensés et aujourd'hui, trois ans plus tard, les réfugiés se demandent encore quel sort leur est réservé. Maintenant, seule une action méthodique peut leur donner quelque espoir en l'avenir.

Le présent rapport traite de l'assistance fournie, en accord avec les gouvernements de la région, pendant la période allant du 1<sup>er</sup> mai 1950, date à laquelle l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a pris la place de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, au 30 juin 1951.



## PREMIÈRE PARTIE

# Le problème et ses possibilités de solution

### Chapitre I

#### LE RÉFUGIÉ DE PALESTINE

##### A. — SON PASSÉ

1. Avant la guerre, la population arabe de la Palestine se composait principalement de cultivateurs. Sur 1 300 000 habitants, 65 pour 100 environ habitaient des villages de moins de 5 000 âmes, cultivant les céréales, les oliviers, les légumes, les arbres fruitiers, en particulier les citronniers, les orangers et les bananiers, et élevant des troupeaux de moutons, de chèvres ou d'autres animaux. En général les fermes étaient petites et représentaient la moitié seulement de la superficie considérée comme nécessaire pour subvenir aux besoins d'une famille. Cependant les villageois possédaient habituellement les terres et leur maison. Très peu d'entre eux n'étaient pas propriétaires de terres et travaillaient dans d'importantes plantations d'agrumes par exemple. La proportion des terres appartenant à de grands propriétaires était faible et le revenu moyen de la population rurale, qui atteignait 300 à 400 dollars par habitant, était élevé par rapport au niveau normal dans le Moyen-Orient.

2. L'organisation du groupe villageois était nettement patriarcale. Le village se composait généralement de deux ou trois familles (*hamouleh*) et, ce mot étant pris dans son sens le plus large, ces « familles » comptaient parfois plusieurs centaines de personnes. Même la famille, au sens étroit du mot, dont les membres vivent ensemble sous un même toit, était plus nombreuse que ne l'est en général le groupe familial dans les pays occidentaux. Le village était dirigé par un Conseil des anciens, composé de deux ou trois des membres les plus respectés de chaque *hamouleh*, et, selon son importance, le village avait un, deux et quelquefois trois *mukhlars* qui, non seulement occupaient au Conseil une place prédominante et y jouissaient d'une grande autorité, mais encore se voyaient confier certaines fonctions administratives par le gouvernement de la Puissance exerçant le Mandat, telles la déclaration des naissances et des décès et, dans certains cas, le maintien de l'ordre.

3. En général, le sens social n'était pas très déve-

loppé dans les villages et le *hamouleh* était le groupe le plus nombreux au sein duquel se manifestât une grande solidarité; cependant, peu de temps avant la guerre quelques efforts collectifs ont été entrepris ici et là, et certains villages par exemple ont procuré la main-d'œuvre nécessaire à la construction de leur école tandis que le gouvernement fournissait les instituteurs. Le taux de l'analphabétisme s'élevait à 58 pour 100 environ et un peu plus de la moitié des enfants d'âge scolaire (y compris ceux des villes) recevait une certaine instruction. Deux ou trois fois par semaine, un médecin visitait les villages et certaines des agglomérations les plus importantes possédaient un dispensaire permanent dirigé par une infirmière.

4. Le fellah moyen était, comme la plupart des paysans qui possèdent leur terre, profondément attaché à son champ.

5. Les citadins, qui constituaient d'autre part 30 à 40 pour 100 de la population arabe se composaient, outre les membres des professions libérales, de commerçants, de petits propriétaires fonciers, d'artisans spécialisés et de petits boutiquiers. Dans les grandes villes comme Haïfa, Jaffa et Jérusalem, il y avait en outre une population flottante assez nombreuse de manœuvres, travaillant dans les ports ou les compagnies pétrolières et venue en ville pour fuir la campagne trop peuplée. Étant donné que le dernier recensement effectué sous le Mandat date de 1931, ces manœuvres étaient pour la plupart encore inscrits dans leurs villages d'origine, bien qu'ils aient pendant des années vécu et travaillé dans les grandes villes. Ce mouvement mal connu de population constitue une double source d'erreur chaque fois que l'on cherche à évaluer le nombre de ceux qui auraient pu devenir des réfugiés. En effet, d'une part les habitants des villes maintenant devenues territoire israélien étaient plus nombreux que ne le faisaient apparaître les recensements et d'autre part la population des villages de la zone qui fut plus tard annexée à la Jordanie était plus faible qu'on ne le croyait.

6. Déjà avant la fin du mandat en mai 1948, et pendant plus d'un an, c'est-à-dire après la fin des hostilités de Palestine, des centaines de milliers d'Arabes franchirent par vagues successives les frontières des pays voisins, ou se réfugièrent dans les régions de Palestine qui se trouvaient aux mains des Arabes. Les raisons de leur exode font encore l'objet d'après discussions entre les parties.

7. La population de la zone septentrionale de la Palestine qui comprend les provinces d'Acre, d'Haïfa, de Safad et la région de Galilée, se dirigea vers le nord et passa en Syrie et au Liban où les organismes publics et privés firent de grands efforts pour accueillir cet afflux de plus de deux cent mille personnes épuisées et manquant de tout qui augmentaient la population du Liban de 10 pour 100 environ et celle, beaucoup plus nombreuse, de la Syrie de 3 pour 100 environ.

8. C'est vers la fin de 1947 que commencèrent à arriver en Syrie de petits groupes de réfugiés et une Association pour la libération de la Palestine se constitua très vite pour leur venir en aide. Cependant, ils furent bientôt si nombreux que cette association, qui dépendait d'une aide bénévole, se trouva dans l'incapacité de faire face à l'immensité du problème et vers le milieu de 1948 elle demanda l'assistance du gouvernement. Depuis ce moment et jusqu'à la création de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, l'œuvre d'assistance accomplie par l'association fut presque entièrement financée par le gouvernement. Les secours étaient distribués partie en nature et partie en espèces, les femmes enceintes recevant une allocation supplémentaire. Les malades étaient soignés gratuitement et les orphelins placés gratuitement dans des institutions où ils étaient nourris et logés et recevaient une instruction primaire. Le gouvernement a évalué que le montant total des dépenses faites en 1948 en faveur des réfugiés représente de 7 200 000 à 8 400 000 livres syriennes, y compris quelque deux millions de livres provenant de dons de la population syrienne. Cinq mille personnes passèrent de Syrie en Iraq où elles furent entièrement prises en charge par le gouvernement qui se montra très généreux à leur égard. Ces 5 000 réfugiés n'ont à aucun moment bénéficié de l'aide internationale.

9. En avril 1948, un Comité fut également constitué au Liban sous la présidence du Directeur général du Cabinet du Président de la République. Il se composait des représentants des principaux ministères intéressés. Les secours distribués consistaient en une allocation mensuelle de 10 kgs de farine et de 3 livres libanaises par personne. En outre, les femmes enceintes recevaient une allocation de 25 livres libanaises et 50 livres libanaises étaient payées en cas de décès. Une somme de 25 livres libanaises était versée mensuellement pour les orphelins placés dans des institutions charitables et en cas de maladie très grave, les malades étaient hospitalisés. Les dépenses totales encourues par le gouvernement se sont élevées à 5 200 000 livres liba-

naises et de son côté le Bureau palestinien, organisation privée de secours aux réfugiés, a dépensé un million.

10. Un certain nombre des habitants de Jaffa et la plupart de ceux des provinces de Gaza et de Bacshebaa au sud se réfugièrent en masse dans la zone occupée par l'armée égyptienne. Au moment de l'armistice, cette zone ne représentait plus qu'une étroite bande de 3 à 6 km de large et de 40 km de long, allant de la frontière égyptienne jusque légèrement au nord de la ville de Gaza. La population de cette région s'élevait à environ 80 000 habitants : les 200 000 réfugiés qui arrivèrent portèrent la densité de la population à 772 habitants par kilomètre carré. Il faut ajouter d'autre part qu'un tiers de la région environ est constitué de dunes de sables absolument stériles. Cette bande de terre est complètement isolée du reste de la Palestine arabe et est en dehors de ses voies de communications maritimes, elle n'est reliée avec le monde extérieur que par une route et une voie ferrée de 300 km de long environ qui, à travers le désert, permettent d'atteindre l'Égypte. Tous les approvisionnements doivent passer par cette voie; or, il faut deux jours par la route et six jours ou même davantage par chemin de fer. Il n'est donc pas surprenant que la situation soit rapidement devenue désastreuse. Les quelques réserves de matériel qui existaient sur place s'épuisèrent très vite et ne purent être remplacées. Beaucoup d'animaux moururent ou furent abattus pour la boucherie et tout ce qui pouvait être brûlé fut utilisé par les réfugiés comme combustible. Les salaires tombèrent à la moitié ou au tiers de leur taux antérieur et descendirent bientôt au-dessous du minimum vital à cause de la concurrence faite par les réfugiés. C'est pourquoi la population locale, qui ne recevait aucune assistance de la communauté internationale devint plus misérable que les réfugiés eux-mêmes.

11. La population côtière de la Palestine, y compris un certain nombre des habitants de Haïfa et Jaffa et la plupart des habitants des provinces de Ramleh et de Jérusalem, s'enfuirent vers la région accidentée maintenant connue sous le nom de Palestine arabe; cette région qui affecte la forme d'un B renversé dont le côté plat s'appuierait au Jourdain et à la mer Morte, se resserre en son milieu à Jérusalem, elle-même divisée en deux parties, l'une arabe, l'autre juive. Cette région a été officiellement annexée à la Transjordanie le 24 avril 1950 et constitue maintenant une partie du Royaume hachimite de Jordanie.

12. Les conséquences économiques, politiques et sociales de cet afflux de réfugiés, qui eut lieu principalement entre avril et août 1948, puis de la fusion de la Palestine arabe avec la Transjordanie ont été très importantes. Les quatre cinquièmes environ des réfugiés qui vivent en Jordanie se fixèrent sur la rive occidentale du fleuve et la population de la Palestine arabe s'en trouva plus que doublée. D'autres poursuivirent leur route à travers la Transjordanie, se groupant autour d'Amman et de Zerka et se déplaçant entre les hauts plateaux existant dans cette région et la vallée du Jourdain qui est tiède en hiver, mais insupportablement

chaude en été. Certains réfugiés avaient des fonds et un pouvoir d'achat (estimé, en espèces seulement, à plus de 10 millions de livres palestiniennes). Il en résulta, au début, une activité économique considérable en ce qui concerne le bâtiment, les transports, les biens de consommation et l'industrie, en particulier à Amman; mais cette activité disparut bientôt au fur et à mesure que les fonds s'épuisèrent et que l'exil sembla devoir se prolonger indéfiniment. Malheureusement la productivité réelle du pays ne bénéficia guère de ces dépenses désordonnées. La situation qui aurait existé en Jordanie si une assistance internationale n'avait pas été accordée à la masse des réfugiés indigents peut être appréciée lorsque l'on considère que l'arrivée des réfugiés a porté de 80 à 107 habitants en Jordanie orientale et de 200 à 580 habitants en Jordanie occidentale la densité de la population par kilomètre carré de terres cultivables.

13. Les Gouvernements arabes firent de très grands efforts pour faire face à la situation ainsi créée; néanmoins les ressources limitées des divers pays ne leur permirent pas de s'occuper des quelque 750 000 personnes sans foyer et dénuées de tout, dont le nombre ne cessait de s'accroître chaque jour. Le Médiateur des Nations Unies pour la Palestine, craignant un désastre complet qui compromettrait l'équilibre précaire auquel on était arrivé, lança à la communauté internationale un appel à l'aide. Depuis le mois de septembre 1948, époque de l'arrivée du personnel du Fonds international de secours à l'enfance, les Nations Unies et diverses organisations bénévoles ont pris soin des réfugiés; et bien que les soins donnés n'aient forcément été que minimes, les épidémies graves et la famine ont été évitées.

14. Environ 150 000 Arabes, dont quelques-uns étaient des réfugiés, car leurs maisons avaient été détruites et ils n'avaient plus de moyens d'existence, restèrent en Israël. Temporairement, ils dépendaient donc tout autant des secours que ceux qui avaient quitté le pays et lorsque les Nations Unies prirent à leur charge les secours aux réfugiés, il fut convenu avec le Gouvernement d'Israël qu'un certain nombre de Juifs et d'Arabes se trouvant dans cette situation recevraient des secours.

### C. — SITUATION ACTUELLE

15. Aujourd'hui, après bientôt trois ans, les réfugiés sont encore disséminés sur un territoire de 260 000 km carrés dans cinq États différents; ils n'ont encore que les secours pour vivre et leur avenir est toujours aussi incertain. Ils sont les victimes de circonstances qu'ils sont incapables de comprendre. Juridiquement, humainement et économiquement, leur situation n'est guère plus enviable que lorsqu'ils ont quitté la Palestine; en effet, si certains d'entre eux ont trouvé un travail sporadique et mal rétribué, les ressources que d'autres avaient réussi à apporter vont s'amenuisant. Aucun gouvernement, sauf celui de Jordanie, ne leur a reconnu officiellement le droit de demeurer sur son territoire.

### a) Nombre des réfugiés

16. L'une des premières tâches entreprises par l'Office de secours et de travaux a été l'organisation d'un recensement afin de déterminer quels étaient ceux des réfugiés qui devaient recevoir des secours. En dépit des efforts faits pendant près d'un an par cet office qui a consacré une dépense de 295 639 dollars, il n'est pas encore possible de donner un chiffre exact du nombre de réfugiés rentrant dans la définition suivante : « une personne qui vivait habituellement en Palestine, qui par suite des hostilités a perdu son foyer et ses moyens d'existence et qui se trouve dans le besoin ». Si l'on avait essayé d'établir le nombre exact des réfugiés palestiniens se trouvant à l'étranger, les résultats du recensement auraient été plus précis; mais le mandat de l'Office a été expressément limité à ceux qui sont « dans le besoin ». Or, il faut remarquer qu'en l'occurrence la différence entre l'indigent et celui qui est en mesure de subvenir à ses besoins est extrêmement faible, ce qui rend la vérité difficile à établir, car une famille qui est occupée aujourd'hui à la moisson ou à des travaux de manutention peut fort bien avoir besoin de secours demain. C'est pourquoi la politique de l'Office a été d'inscrire à nouveau sur les listes de secours les réfugiés qui perdaient leur travail. Il existe encore une autre difficulté. En effet, si toutes les naissances sont déclarées avec empressement, les décès par contre sont dissimulés chaque fois que cela est possible et comme de toute façon la natalité est élevée, il faut ajouter chaque année 30 000 noms aux listes de secours. Malgré cela, les listes ont été considérablement réduites et beaucoup de fausses ou de double déclarations ont été éliminées. En juin 1951, 876 000 personnes étaient inscrites sur les listes de secours de l'UNRWAPRNE alors qu'il y en avait 957 000 lorsque l'Office a commencé à fonctionner. La répartition était la suivante :

|                |         |
|----------------|---------|
| Liban .....    | 106 753 |
| Syrie .....    | 80 499  |
| Jordanie ..... | 465 450 |
| Gaza .....     | 199 789 |
| Israël .....   | 23 507  |
| TOTAL          | 875 998 |

17. Au Liban, en Syrie et à Gaza, les chiffres indiqués sont relativement exacts bien que quelques-uns des réfugiés ne soient peut-être pas nécessaires; mais en Jordanie, où plus de la moitié des réfugiés se trouvent rassemblés, la marge d'erreur est beaucoup plus importante. En Jordanie occidentale la population tout entière est palestinienne et le réfugié ne se distingue donc de son voisin ni par la langue ni par l'apparence, ni même par la pauvreté. Cela ne facilite pas la tâche de l'enquêteur (palestinien lui-même), tâche déjà compliquée par toutes les ruses que des gens affamés peuvent inventer et toutes les pressions qui sont exercées sur lui.

18. Un autre problème assez particulier est celui des tribus bédouines. Ces populations nomades ou semi-nomades qui habitaient le Negheb, région du sud de la Palestine, se divisaient en sept tribus principales et, d'après les évaluations de 1947, comprenaient

93 000 personnes. Les véritables nomades, qui dépendent de leurs troupeaux et de leur bétail vivaient dans le désert; les autres tendaient à s'installer dans des régions cultivables, dont ils revendiquaient peu à peu certaines parcelles et ils y demeuraient toute l'année. Certains même construisaient de petites maisons de pierre pour remplacer leurs tentes. Un nombre moins élevé de bédouins semi-sédentaires vivaient aussi dans la vallée du Jourdain.

19. Lorsque la guerre s'étendit au Negheb, en octobre 1948, quelques Bédouins restèrent sur place, affolés et impuissants; d'autres s'enfuirent en désordre dans toutes les directions où ils pensaient être à l'abri; des éléments de tribus désorganisées se mêlèrent à d'autres et des familles furent dispersées. Trente mille d'entre eux se réfugièrent à Gaza, le long de la Côte, et d'autres partirent vers le nord et l'est, en Palestine arabe et en Jordanie.

20. Aujourd'hui, il est difficile de dire exactement quelle est la situation. Il avait été d'abord prévu que l'on distribuerait des demi-rations aux bédouins, car certains d'entre eux avaient emmené leur cheptel avec eux. Mais on fit valoir qu'un Bédouin qui a possédé une terre, se trouve dans la même situation qu'un paysan réfugié ordinaire. En outre, l'éparpillement et le mélange des tribus rendent particulièrement difficile la découverte des fausses et des doubles déclarations, en particulier parce que les Bédouins peuvent se déplacer — et ils le font — entre Gaza, Israël et la Jordanie d'une part et le nord d'Israël et la Liban d'autre part. Ces déplacements augmentent considérablement les possibilités de double déclaration. D'après leurs dires, près de 30 000 d'entre eux auraient été expulsés d'Israël vers la Jordanie pendant l'année écoulée, mais on estime qu'au moins la moitié de ce chiffre concerne des personnes fictives ou déjà enregistrées. A l'heure actuelle, donc, certains Bédouins reçoivent des demi-rations, d'autres des rations complètes; d'autres encore sont sans aucun doute inscrits deux fois et quelques-uns ne le sont pas du tout. Tous les districts participent actuellement à une action concertée destinée à tirer au clair la situation, en s'appuyant sur les anciens registres du Mandat, bien que ceux-ci n'aient jamais été censés fournir que de simples approximations.

21. La sécheresse et la mauvaise récolte dont la région a souffert l'an dernier, sont venues ajouter aux difficultés de notre tâche en augmentant la pauvreté et la détresse de bien des gens qui ne peuvent prétendre à la qualité de réfugiés, au sens strict du mot (voir définition) et dont l'Office, aux termes de son mandat, ne peut donc s'occuper.

22. Dans le cadre de l'Accord d'armistice de Rhodes, la ligne de démarcation entre les territoires respectivement occupés par Israël et les Arabes, et qui depuis est devenue la ligne frontière entre Israël et la Jordanie occidentale, traverse le pays de façon purement arbitraire et dans bien des cas, coupe les villes et les villages des terrasses qui les faisaient vivre. En outre, à Jérusalem, le fait que la vieille cité a été séparée de la partie la

plus moderne et la plus prospère de la ville a privé bien des gens de leurs moyens d'existence, a ruiné le commerce touristique et a créé un encombrement très grand et des rivalités nombreuses pour les quelques emplois que l'on peut encore y trouver.

23. Dans la région de Gaza, une grande partie de la population primitive se trouve dans la même situation et souffre même d'un dénuement encore plus grave parce que cette région se trouve presque complètement isolée des régions voisines. Beaucoup d'habitants ont vendu jusqu'aux portes et aux fenêtres de leur maison pour se procurer un peu d'argent.

24. Il ressort des enquêtes faites par l'Office de secours et travaux qu'environ 67 000 personnes en Jordanie et 60 000 à Gaza ont ainsi perdu leurs moyens d'existence par suite des hostilités et sont réellement dans le besoin. Elles ne diffèrent des bénéficiaires des secours de l'Office que par le fait qu'elles vivent toujours dans leurs propres maisons. La condition de ces « victimes de la situation économique » créée par la guerre (souvent appelés réfugiés économiques) empire chaque jour et, de mois en mois, l'accroissement du nombre de ceux qui ont besoin d'aide exerce une pression constante pour l'allongement des listes de secours.

#### b) Où vit le réfugié et comment

25. Un tiers environ des réfugiés vit dans soixante camps organisés dont la population varie entre quelques centaines de personnes et plus de 20 000; deux autres tiers vivent disséminés dans les villes et les villages des pays d'accueil. L'abri fourni aux réfugiés dans les camps est en général la tente, mais on utilise aussi quelquefois des casernes et d'autres bâtiments. Malheureusement, il devient presque impossible de se procurer des tentes sur le marché mondial, quelque soit le prix offert; on encourage donc les réfugiés à ériger eux-mêmes des abris sans aucun caractère permanent et simplement destinés à leur tenir lieu de tentes. Les matériaux utilisés pour la construction de ces cabanes sont ceux qu'on peut trouver sur place, briques de boue séchée dans la vallée du Jourdain et la région de Gaza, pierres sur les collines de la Palestine arabe, nattes de roseau en Syrie. C'est la toiture qui soulève le plus de difficultés. L'Office s'est offert à procurer des poutres de bois et s'est livré à des expériences d'utilisation du roseau, des cartons utilisés pour l'emballage des boîtes de lait, des barils d'asphalte vides, des tuiles et de la céramique.

26. D'une façon générale, les habitants de ces camps sont les plus pauvres et par conséquent les plus malheureux des réfugiés; pourtant, ils sont avantagés de plus d'une façon par rapport à ceux qui ont trouvé à se loger dans les villes et villages. En effet, les habitants des camps ne paient pas de loyer et reçoivent du combustible. Des soins médicaux leur sont régulièrement donnés dans des dispensaires où il leur est facile de se rendre; quelquefois des dispensaires spéciaux prennent soin des mères et des jeunes enfants. Des rations supplémentaires sont accordées à ceux qui donnent des signes

de sous-alimentation. Il existe souvent des foyers, des terrains de sport et des installations de douches. Des campagnes de lutte contre les mouches, les puces, les poux et les moustiques qui provoquent le paludisme, sont régulièrement organisées. Lorsque le camp n'est pas situé dans une ville, les réfugiés peuvent en outre cultiver un jardin potager (les semences étant souvent fournies) autour de la tente.

27. Il n'en reste pas moins que ces réfugiés mènent, dans la promiscuité et l'inconfort, une existence anormale. Les tentes laissent souvent passer l'eau; il arrive qu'elles soient renversées par les tempêtes violentes qui sévissent dans cette région. Les casernes et les mosquées qui protègent de la pluie, mais non du vent, restent inconfortables et d'une extrême malpropreté; en dépit des efforts accomplis pour cloisonner les locaux, l'étroit espace occupé par une famille n'est souvent séparé de la cellule voisine que par un morceau de toile à sac, ou par l'une des couvertures qui devrait protéger du froid un membre de la famille. Les camps de tentes sont souvent situés dans des lieux isolés, soit que l'alimentation en eau y soit assurée, soit qu'on ne puisse obtenir de terrain ailleurs, et les possibilités de trouver du travail sont en conséquence réduites au minimum.

28. Le nombre des réfugiés logés dans les camps de l'Office de secours et de travaux s'est accru de 20 pour 100 environ depuis mai 1950 et ne cesse d'augmenter encore. Plusieurs milliers de nouvelles demandes d'admission parviennent chaque mois. Elles émanent; soit, i) de familles qui jusque-là avaient réussi à louer des logements, mais qui ne peuvent plus continuer à payer même un très faible loyer; soit, ii) de nouveaux réfugiés arrivant d'Israël; soit, iii) de réfugiés qui ont été expulsés à la suite de querelles avec les habitants du village ou pour avoir abattu les arbres fruitiers pour en faire du combustible. Elles sont dues aussi, iv) au fait que la sécheresse a tari les puits et citernes, et provoqué, particulièrement en Jordanie, des mouvements importants de population à la recherche d'eau.

29. Les couvertures et les vêtements sont une source de constantes difficultés. Les couvertures, comme les tentes, sont rares sur le marché international en raison de l'importance des besoins militaires. Mais on essaie d'en distribuer au moins aux plus misérables, à ceux qui sans cela coucheraient sur la terre nue ou sur le dallage des casernes et des mosquées. Depuis la prise en charge des réfugiés par l'Office, 235 000 couvertures supplémentaires ont été distribuées, soit une pour quatre réfugiés.

30. Pour la fourniture de vêtements, l'Office a dû compter principalement sur les dons des organisations bénévoles, bien que les entreprises de tissage de Jordanie et de la région de Gaza aient produit plus d'un million de mètres de tissu, dont un tiers a été utilisé pour la confection de vêtements sous les auspices de l'Office. En dépit de ces efforts, le nombre des vêtements distribués est resté légèrement inférieur à celui des réfugiés et après trois ans d'usage leurs vêtements ne sont plus que des loques; beaucoup de femmes ont

vendu leurs costumes paysans brodés pour obtenir un peu d'argent et la plupart des hommes employés par l'Office à la construction des routes n'ont pas de souliers. Les couvertures et les double toits de tente destinés à offrir une protection supplémentaire sont souvent détournés de leur utilisation normale et coupés pour faire des vêtements. La catégorie la plus favorisée est celle des enfants des écoles (moins de la moitié du nombre total des enfants inscrits) qui ont généralement reçu à la fois des vêtements et des chaussures.

31. La ration mensuelle type de chaque réfugié est constituée comme suit :

|                     | <i>Kilogrammes</i> |
|---------------------|--------------------|
| Farine .....        | 10,                |
| Sucre .....         | 0,6                |
| Riz .....           | 0,5                |
| Légumes secs.....   | 0,6                |
| Margarine .....     | 0,15               |
| Huile végétale..... | 0,25               |

L'ensemble fournit une moyenne journalière de 1 600 calories par personne, en tenant compte des distributions de lait par le FISE aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, qui forment environ la moitié de l'effectif total. Au cours des hivers précédents, la moyenne a été portée à 1 700 calories. Les enfants sous-alimentés et les vieillards reçoivent des rations supplémentaires sur présentation d'un certificat médical. Le régime alimentaire correspondant à la composition des rations n'est nullement équilibré et manque principalement de fruits frais, de légumes et de viande. Toutefois, les légumes que les réfugiés parviennent à cultiver eux-mêmes, les plantes sauvages, les produits achetés avec les salaires éventuels, ou échangés contre une partie de la ration type viennent dans une certaine mesure combler ces lacunes. Dans de nombreux camps, les réfugiés ont eux-mêmes installé des boucheries, des épiceries et d'autres boutiques; ce qui semble indiquer un régime plus varié que les rations. Cependant il ne fait pas de doute que beaucoup de réfugiés isolés, en particulier parmi ceux à qui il est impossible d'avoir quelque initiative, ne disposent d'aucun supplément et ont grand-peine à faire durer la ration pendant tout un mois. D'une façon générale, ce régime ne semble pas porter gravement atteinte à la santé des réfugiés. Une enquête sur l'alimentation menée en avril a, non seulement prouvé que la sous-alimentation n'atteint pas le point critique, mais encore qu'elle demeure assez rare. En fait, les réfugiés de Jordanie et de la région de Gaza paraissent recevoir une meilleure alimentation que les populations indigènes; ce fait a été confirmé en ce qui concerne les nourrissons par une enquête antérieure sur le poids des nourrissons réfugiés et indigènes dans ces deux régions. L'enquête a cependant révélé la présence de l'avitaminose et d'une forme bénigne de scorbut, d'ailleurs très répandue dans la population locale.

#### *c) Le moral du réfugié*

32. Individualiste avant tout, il n'a guère le sens de sa solidarité avec les autres réfugiés. L'augmentation des secours au profit des plus misérables demeure inconcevable pour lui, ce qui complique beaucoup

pour l'Office les distributions spéciales à certaines catégories de réfugiés. De même, il faut parlementer longuement pour l'amener à contribuer par son travail au bien-être du camp et même à réparer sa propre tente, tant qu'il n'est pas payé pour le faire.

33. Aux tendances individualistes qui lui sont propres se sont ajoutées les caractéristiques de la mentalité du réfugié et l'attente passive de secours permanents. L'existence anormale qu'il mène et la promiscuité tendent à saper les valeurs morales et l'autorité du chef de famille qui, en d'autres temps, eût mis un frein à l'inconduite, s'est gravement affaiblie. Cependant, en dépit de ces facteurs défavorables, il a su remarquablement préserver sa dignité naturelle.

34. Il est probablement exact d'affirmer que les réfugiés sont en meilleure condition physique que les populations les plus misérables des pays d'accueil et sont, dans certains cas, plus favorisés sur le plan des services sociaux qu'ils ne l'étaient en Palestine; mais, à leurs yeux, les faits dominants de l'exil, de la dépendance, de l'insécurité, suffisent amplement à masquer ces avantages.

35. Le réfugié considère que les Nations Unies, et plus particulièrement certaines grandes Puissances, sont entièrement responsables à la fois de ses infortunes passées et présentes, et de sa destinée future. Ils ont, disent-ils, perdu confiance dans l'action des Nations Unies, car plus de trente mois après son adoption, la résolution de l'Assemblée générale recommandant leur rapatriement, sans avoir été annulée, n'a jamais été suivie d'exécution, et la question des compensations n'a fait aucun progrès.

36. Les secours accordés par l'Office sont donc considérés par eux comme un dû et comme tels jugés insuffisants. Les efforts tentés pour leur expliquer individuellement la situation sont en général inutiles; le réfugié écoute poliment, mais demeure finalement pénétré de l'injustice criante qui lui est faite et de ce

que rien ou presque n'est entrepris pour y remédier.

37. Le désir de rentrer chez soi est général dans toutes les classes, proclamé, verbalement, dans les réunions et manifestations organisées et, par écrit dans les lettres adressées à l'Office et dans les plaintes que reçoivent les chefs de district. Beaucoup de réfugiés ne croient plus à la possibilité du retour, ce qui ne les empêche pas de le réclamer car, pensent-ils, admettra-t-on d'envisager une autre solution, serait faire l'aveu de leur faiblesse et renoncer à un droit fondamental reconnu par l'Assemblée générale. Ils sont, de plus sceptiques quant aux promesses de compensation.

38. Ce sentiment d'injustice, l'amertume et le découragement ont rendu le réfugié irascible et instable. Des grèves, des manifestations, de petites émeutes éclatent parfois. Des manifestations ont été organisées pour protester contre le recensement; des grèves ont été déclenchées pour réclamer un paiement en espèces et non plus en nature, contre les services sociaux et médicaux, contre toutes les améliorations nouvelles, telles que la construction d'écoles dans les camps, comme le signe d'une installation permanente; des maisons modèles construites par l'Office pour remplacer les tentes ont été démolies; et, durant de longs mois, en Syrie et au Liban, les réfugiés en grande majorité ont refusé de participer aux travaux de construction de routes et de reboisement entrepris par l'Office.

39. C'est donc là un terrain fertile et tentant pour ceux qui veulent l'exploiter à des fins autres que le bien-être des réfugiés. Heureusement, il existe des défenses qui brisent cet effort; leur religion oppose une barrière solide. Il y a aussi les forces de résistance de leurs traditions et de leurs chefs. De différentes sources viennent, pour les soutenir, des aliments, des abris, des services de santé et d'éducation. Il y a des réfugiés qui n'ont rien laissé en Palestine. Il y a des réfugiés qui désirent vivre dans les pays arabes. Il y a des réfugiés qui ont cherché et réussi à se faire une nouvelle vie.

## Chapitre II

### PÉRIODE TRANSITOIRE : LE PROGRAMME DE TRAVAUX

#### A. — LE PROBLÈME

40. Entre la période où l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine distribuait directement des secours et celle de la mise en œuvre du nouveau programme prévoyant la construction d'habitations et la création d'emplois pour les réfugiés, se place la période où ces derniers furent employés à des travaux publics.

41. A la suite des recommandations de la Mission économique d'étude, l'Assemblée générale, par la résolution 302 (IV) a créé l'Office de secours et de

travaux essentiellement pour transformer le programme de secours directs en un programme dynamique de travaux. On espérait, en procurant du travail aux réfugiés, non seulement mettre fin aux effets démoralisants de secours prolongés et empêcher l'apparition d'une mentalité de réfugié professionnel, mais encore stimuler l'économie des pays d'accueil. On espérait également ramener le nombre des réfugiés assistés à un petit noyau de personnes incapables de travailler. Le coût des secours en aurait été diminué dans des proportions telles que les gouvernements des pays d'accueil auraient pu s'en charger, ce qui aurait permis

de prévoir rapidement la fin de l'assistance internationale.

42. Malheureusement, les objectifs visés par la Mission économique d'étude n'ont pu être atteints. Bien des difficultés imprévues se sont présentées, dont la plus grave a été une incertitude constante quant aux fonds disponibles. L'Office n'a pu librement disposer que de 37 100 000 dollars sur les 54 000 000 qui avait été prévus en espèces et en nature (y compris l'aide directe et les services des gouvernements et des organisations bénévoles) pour la période allant de janvier 1950 à juin 1951. En outre, les contributions furent souvent reçues avec tant de retard que l'Office fut parfois contraint d'emprunter au Fonds de roulement des Nations Unies pour faire face à ses engagements du mois suivant, et, au 30 juin 1951, sur le montant promis, un million de dollars n'avait pas encore été reçu.

43. Depuis la fin de 1950, la situation s'est beaucoup aggravée en raison de l'augmentation imprévue du coût du programme de secours, qui est passé de 4 700 000 dollars environ, par trimestre au début de la mise en œuvre du programme à 6 900 000 dollars d'avril à juin 1951. La hausse générale des prix provient non seulement d'une augmentation du coût de certains articles (lentes et couvertures, par exemple), due à la guerre de Corée, mais encore à la pénurie mondiale de farine et à la perspective d'une mauvaise récolte dans la région. Les gouvernements désirant ne se démunir d'aucun de leurs stocks, l'Office dut se tourner vers l'étranger pour ses achats de farine. De ce fait, une grande partie des sommes que l'on pensait précédemment pouvoir consacrer aux travaux pendant la première moitié de 1951 dut être affectée à des marchés conclus avec l'Australie et l'Amérique du Nord, parfois jusqu'à cinq mois à l'avance, ce qui entraîna une diminution correspondante du programme de travaux. Cependant, le manque de disponibilités liquides devenait si grave que les achats anticipés n'étaient plus guère possibles. L'Office, en raison de la montée rapide des prix et de la pénurie de marchandises sur le marché mondial, fut amené à payer des prix considérablement plus élevés qu'il n'eût été autrement nécessaire. La farine, le sucre, l'huile, les légumes secs et d'autres denrées alimentaires ont augmenté de 30 à 45 pour 100 au cours des six derniers mois. En résumé, les sommes disponibles pour la mise en œuvre d'un programme de travaux étaient très limitées et pendant toute cette période, il n'a été dépensé que 2 400 000 dollars environ. Le manque de fonds a en pour effet d'interdire à l'Office tous projets à longue échéance et a entravé ses négociations avec les gouvernements qui, à leur tour, n'accordèrent leur collaboration à l'Office qu'avec une certaine hésitation, en particulier pour les projets à plus longue échéance, tels que les projets de mise en valeur agricole.

44. L'opposition des réfugiés eux-mêmes a constitué une autre difficulté imprévue. Cette hostilité marquée à tous les travaux entrepris par l'Office se fondait sur leur conviction qu'accepter un emploi dans l'un des pays d'accueil équivaldrait à renoncer à leur droit au

rapatriement et peut-être même à leur droit à une indemnité. La méfiance n'était pas aussi générale en Jordanie, où le programme de travaux réussit effectivement mieux qu'ailleurs, mais pendant plus de six mois, ce sentiment se manifesta avec une grande force aussi bien en Syrie qu'au Liban. Non seulement il était difficile de recruter suffisamment de travailleurs, mais le personnel de l'Office fut l'objet de démonstrations hostiles et de menaces et, une fois sur le chantier, certains travailleurs faisaient même preuve d'une mauvaise volonté qui diminuait grandement le rendement des travaux. Cependant, peu à peu, dans bien des endroits, cette attitude se modifia progressivement; sur quelques chantiers, les demandes d'emploi excédaient largement les possibilités financières de l'Office et lorsqu'en fin de compte, vers le milieu de 1951, il fallut arrêter les travaux, les réfugiés s'élevèrent violemment contre cette mesure.

45. Tout projet, pour être approuvé, devait remplir d'abord les conditions suivantes : procurer du travail aux réfugiés, contribuer le plus possible à leur installation, temporaire ou autre, faire une large part aux salaires sans grandes dépenses de matériel et stimuler l'économie des pays d'accueil. Les travaux entrepris devaient être complets par eux-mêmes, car les gouvernements n'avaient pas de fonds pour poursuivre l'exécution de projets coûteux. Comme il fallait commencer les travaux aussi vite que possible et que les plans des gouvernements pour des travaux à long terme étaient peu développés, on s'est rendu compte qu'il fallait choisir des entreprises exigeant le minimum d'études préliminaires, à savoir la construction de routes et le boisement. Même dans ces cas, la hâte avec laquelle il fallait commencer les travaux en augmenta sensiblement le prix de revient.

## B. — TRAVAUX PUBLICS

### a) *Constructions de routes*

46. La construction de routes, qui représentait la partie la plus importante du programme de travaux de l'Office des secours et des travaux a employé jusqu'à 5 110 hommes à la fois. Il est impossible d'évaluer le nombre total des réfugiés rémunérés pour ce travail, car un roulement avait été institué dans certains districts afin d'employer le plus grand nombre possible de réfugiés; toutefois, cette méthode de travail diminuait le rendement et elle fut abandonnée vers la fin des opérations. Le nombre total d'ouvriers-journées de travail s'élevèrent à 735 000 pour les différents pays.

47. Au Liban, deux routes d'une longueur totale de 18 km. furent envisagées, dont 8 km. environ, soit 44 pour 100 furent effectivement construits. En Syrie, on entreprit la construction d'une route de 26 km. et 16 km. de terrassement furent achevés. En Jordanie, 5 routes d'une longueur totale de 67 km. 250 ont été prévues, 60 km. ont été terminés et 3,5 km. à peu près achevés. Dans l'ensemble des districts, 75 pour 100 environ du kilométrage projeté ont été construits en totalité ou presque.

48. Le programme de construction de routes a coûté au total à l'Office 814 000 dollars environ. Il est impossible de donner le prix de revient moyen par kilomètre, car la nature et l'importance des travaux ont beaucoup varié, mais en Jordanie, par exemple, où les quatre routes principales ont été asphaltées et où des ponts ont été construits, le prix de revient par kilomètre s'est élevé à environ 8 288 dollars. En Syrie et au Liban, le prix a été plus considérable pour du travail moins bien effectué.

49. La part que les gouvernements ont prise à ces travaux varie beaucoup. Dans tous les cas, c'est le gouvernement intéressé qui a fait choix des routes à construire et ses propositions ont été approuvées ou rejetées par le Comité des plans de l'Office. Le matériel lourd, concasseurs ou rouleaux à vapeur, a été fourni par les gouvernements, et la main-d'œuvre et les matériaux par l'Office. Il était entendu en général que les outils seraient fournis par moitié ou dans la proportion de 55-45 pour 100 par l'Office et les gouvernements, mais, en fait, dans certains cas, ces derniers n'ont rien fourni tandis que, dans d'autres, ils ont donné tout ce dont on avait besoin.

#### b) *Boisement*

50. Il n'était pas possible d'élaborer pour l'ensemble de la région un programme complet de boisement, s'étendant sur une longue période, et cela pour deux raisons : d'abord, parce que certains des gouvernements intéressés ne comprennent pas encore toute l'importance de la conservation du sol et du boisement et ensuite, parce qu'il était nécessaire de procurer immédiatement du travail aux réfugiés. Les travaux préliminaires, comme la création de pépinières, durent donc être réduits au minimum et, pour cette raison, dans la plupart des projets de boisements, il fallut utiliser des graines et non de jeunes plants. Les difficultés de recrutement retardèrent le début des opérations et, de plus, le rendement individuel était très faible pour commencer, mais, lorsque, grâce à leur salaire, les travailleurs furent en mesure de se mieux nourrir, et qu'ils eurent repris l'habitude du travail, le rendement quotidien augmenta et sur quelques chantiers atteignit des chiffres comparables à ceux du rendement normal des autres ouvriers méditerranéens. Enfin, certains gouvernements ne possédaient pas au début les moyens et le personnel suffisants pour assurer un contrôle technique satisfaisant de travaux aussi importants bien que les différents services forestiers aient fait des efforts sérieux et généralement couronnés de succès pour s'adapter à la situation.

51. Afin de lier le boisement à la conservation du sol, certains sites montagneux et des terres qui ne pouvaient de toute évidence porter que des forêts, ont été choisis après consultation avec les fonctionnaires forestiers locaux. Tous les travaux ont été effectués par des travailleurs manuels. Dans les endroits très rocheux, c'était la seule méthode possible mais, dans d'autres, si le premier objet n'avait pas été de fournir un emploi aux réfugiés, on aurait pu recourir à des

moyens mécaniques pour gagner du temps et effectuer un meilleur travail. Dans la majorité des cas, il eût été plus avantageux pour l'économie locale de planter des arbres fruitiers et des noisetiers que des espèces forestières, en particulier, si les habitants des villages voisins s'étaient engagés à ne pas élever de chèvres, pour acquérir en contrepartie la propriété des vergers ainsi constitués. Ce n'était, toutefois, pas possible dans le cadre d'un programme à court terme, étant donné que l'Office n'avait pas de pépinières d'arbres fruitiers et que les gouvernements ne disposaient pas des pouvoirs légaux nécessaires.

52. Des travaux de boisement ont été entrepris en Syrie, en Jordanie et, sur une plus petite échelle, au Liban. En Syrie, trois projets principaux ont été établis, celui du mont Qassioun qui domine Damas, celui de l'Hermon, et celui de la région de Zebadani, couvrant au total une superficie de 1 700 hectares. Ce plan a été exécuté jusqu'à concurrence de 82 pour 100 environ, et, en outre 6 km. d'une route forestière ont été construits, pour une dépense totale approximative de 122 313 dollars. En Jordanie, trois sites devaient également être boisés, ceux d'Arroub, de Wadi Quff et de Wadi Zerka. Sur une étendue totale de 2 945 hectares, 90 pour 100 environ ont été boisés; deux citernes et plusieurs barrages d'extinction de torrents ont été construits et 35 km. de chemins forestiers améliorés, pour une dépense totale légèrement supérieure à 137 600 dollars. Au Liban, le projet le plus important devait être le boisement de 600 hectares près des Cèdres de Bécharré, mais, en raison des difficultés de recrutement et d'emploi de la main-d'œuvre, les travaux ont avancé très lentement et ils ont dû cesser à la fin d'octobre 1950. La pépinière d'espèces forestières qui faisait partie du projet a tout de même continué à fonctionner sur une échelle réduite, et doit produire 150 000 plants en pots et 200 000 en pleine terre.

53. Les travaux effectués à la fois pour la conservation du sol et pour le boisement portaient sur 4 031 hectares, alors que le projet total couvrait 4 700 hectares. Les recommandations de la Mission économique d'étude préconisaient la mise en valeur de 3 255 hectares durant la première année; l'Office a donc en fait dépassé d'un quart le programme prévu. On a fait des semis mixtes de résineux et de feuillus; des « barrages d'extinction » des torrents ont été construits et des terrasses ont été aménagées par des labours parallèles aux courbes de niveau. La mise en œuvre de ce programme a coûté 272 320 dollars et jusqu'à 3 144 hommes y ont travaillé durant le mois d'activité maximum, en décembre 1950.

54. On ne pourra juger du succès de l'œuvre de boisement entreprise par l'Office qu'à la fin de 1951, car l'été, qui est particulièrement sec cette année, mettra durement à l'épreuve les jeunes plants, qu'ils aient été semés en place ou qu'ils proviennent de pépinières; de plus, le succès de l'entreprise dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle les gouvernements pourront assurer la protection des jeunes arbres contre les troupeaux.

### c) *Autres travaux*

55. La construction des routes et le boisement ont absorbé plus de 43 pour 100 du budget total du programme de travaux. Le reste a été consacré à des entreprises de moindre importance, telles que l'irrigation de propriétés privées en Syrie, des travaux effectués pour certaines communes au Liban, la création d'une école et d'un sanatorium en Jordanie, et la construction de groupes d'habitations dont certains à titre de démonstration en Jordanie, dans la région de Gaza et en Syrie.

56. Afin de donner du travail aux réfugiés possédant une formation professionnelle plus complète que le simple manœuvre, de petites entreprises ont été créées pour les artisans : menuisiers, cordonniers, tailleurs, couturières, ferblantiers, etc. Les ouvriers ont travaillé par groupes dans des locaux que l'Office avait achetés ou loués, et ont reçu un salaire journalier; les matières premières étaient fournies par l'Office. Les articles ainsi fabriqués ont été presque entièrement absorbés par l'Office, les menuisiers ont fabriqué des meubles pour les bureaux et les écoles de l'Office, les cordonniers, tailleurs et couturières ont fait des chaussures et des vêtements qui ont été distribués aux réfugiés. Les ferblantiers ont fabriqué des mesures employées pour les distributions de rations. Certains ont fabriqué du savon, des briques, des nattes, d'autres des brouettes, ou bien, avec de vieux pneus, les paniers de caoutchouc employés par les ouvriers qui travaillent à la construction des routes.

57. Un autre programme de travaux pour les réfugiés qui sont des ouvriers qualifiés a été mis en œuvre dans la région de Gaza pour les tisserands venant de Majdal. 2 500 personnes environ ont trouvé un emploi dans cette entreprise, qui a été par la suite étendue à la Jordanie, et plus de 1 128 000 mètres de tissus divers ont été produits pour la confection de vêtements.

### C. — RÉSULTATS OBTENUS

58. D'une façon générale, le programme de travaux n'a pas eu les résultats escomptés par le rapport de la Mission économique d'étude. Ceci est dû peut-être, dans une certaine mesure, à l'insuffisance des fonds qui n'a pas permis de mettre en œuvre le programme sur une échelle assez vaste. Toutefois, il existe un aspect positif. Bien que l'effectif de la main-d'œuvre employée et les sommes engagées soient restés faibles, le programme a certainement suscité un regain d'activité et a fait diversion à l'apathie entretenue par les secours. Bien mieux, la mise en œuvre du programme, avec tous ses mécomptes, a permis à l'Office d'acquérir une expérience précieuse dans les méthodes de collaboration avec les gouvernements de la région. A certain moment, les travaux ont même fait naître un espoir nouveau, relevé le moral des réfugiés et ravivé l'économie des pays d'accueil.

59. Le cas du village de Battir fournit un exemple de la bonne volonté et de l'enthousiasme que les travaux ont pu susciter lorsqu'ils profitaient directement aux réfugiés et lorsque ceux-ci en saisissaient clairement les avantages. Ce village se situe presque sur la ligne de

démarcation entre la Palestine arabe et Israël : quelques-unes des terres et plusieurs des maisons sont en territoire israélien, bien que dans ce cas l'accès en soit autorisé par les autorités d'Israël. Le village vivait auparavant de la vente de ses légumes à Jérusalem, et comme il n'existe pas de route et que la voie ferrée était aux mains des Israéliens, l'activité économique était pratiquement arrêtée. L'Office a donc entrepris, en utilisant la main-d'œuvre fournie par les réfugiés, la construction d'une route de 7 km. reliant Battir à la route principale Jérusalem-Hébron, et dotant le village d'une voie d'accès. Lorsque les réfugiés eurent surmonté leur première méfiance, et compris les avantages que la nouvelle route leur apporterait, ils ont fourni une coopération active et enthousiaste. A cinq reprises différentes, 250 hommes, femmes et enfants ont travaillé bénévolement pendant un jour férié pour faire avancer les travaux. Le manque d'explosifs ayant menacé d'arrêter le chantier pour quelques jours, les réfugiés, se refusant à interrompre le travail, ont eux-mêmes acheté les explosifs nécessaires et en ont fait don à l'Office. Le propriétaire d'une maison qui se trouvait sur le tracé de la nouvelle route consentit à la laisser démolir sans indemnité, comptant sur ses voisins pour l'aider plus tard à en construire une autre. Bien mieux, l'enthousiasme des habitants les incita à apporter de leur propre chef de nombreuses améliorations, telles qu'un mur de soutènement, un réservoir, des bains, et une élégante mosquée à l'entrée du village.

60. Un autre exemple des avantages économiques que peuvent procurer même sur une petite échelle les entreprises de travaux publics, lorsqu'elles sont judicieusement choisies, est fourni par le plan de Huweisha, qui valut à l'Office une lettre spéciale de remerciements de la part de la Direction des terres et du cadastre du Gouvernement jordanien. A Huweisha, sur la rive est du Jourdain, dans les collines situées au-dessous d'Amman, des travaux ont été entrepris pour la conservation du sol et le boisement sur 25.000 dunums; une route de terre de 35 km. donnant accès à une région jusque-là isolée et desservant huit villages et tribus nomades a été construite. Les villageois purent ainsi pour la première fois vendre à Amman le bois de chauffage provenant des collines avoisinantes, écouler l'excédent de leurs récoltes, installer leurs propres moulins au lieu de se rendre à Amman pour faire moudre leur grain et aussi recevoir les soins d'un médecin en cas de besoin. Outre ces avantages immédiats, le boisement fournira une source de richesse à longue échéance et améliorera le débit de la petite rivière locale, augmentant ainsi les possibilités d'irrigation qui sont la condition de toute culture dans cette région.

61. D'autre part, on doit reconnaître que les travaux de caractère public, les seuls qu'on ait pu entreprendre dans ces circonstances, n'ont pas eu pour effet d'augmenter sensiblement la capacité d'absorption des pays d'accueil et n'ont profité directement aux réfugiés que par le versement de salaires qui s'élevèrent à 1 326 719 dollars, soit 54 pour 100 de la somme totale consacrée aux travaux. L'emploi de cette main-d'œuvre n'a pas entraîné les réactions secondaires auxquelles on aurait pu s'attendre dans d'autres pays, plus déve-

loppés au point de vue économique. Paradoxalement, les Nations Unies, en fournissant au réfugié du travail aussi bien que des secours, ne l'ont pas aidé à se libérer matériellement, mais l'ont rendu plus dépendant; il en est venu à attendre de l'Office comme son dû, non seulement des secours et des services sociaux, mais aussi du travail.

62. Le rapport de la Mission économique d'étude prévoyait que les réfugiés, après avoir trouvé du travail, seraient radiés ainsi que leurs familles des listes de rationnement, ce qui permettrait de mettre fin progressivement aux secours internationaux dans un avenir rapproché. En pratique, cette simple liquidation automatique s'est révélée impossible. L'emploi à la construction des routes ne pouvait guère durer plus de quelques mois, et même, si l'on appliquait le système du roulement de la main-d'œuvre, plus de quelques semaines, après quoi le réfugié et sa famille se trouvaient possesseurs d'un petit pécule, mais tout aussi dépendants pour l'avenir. De plus, la radiation automatique eût été particulièrement préjudiciable aux familles nombreuses, qui auraient eu ainsi avantage à continuer de percevoir les secours. D'autre part, accorder aux réfugiés les salaires en vigueur, tout en assurant leur

subsistance et celle de leur famille, revenait à créer dans les pays d'accueil une classe privilégiée. La solution de compromis suivante a été finalement adoptée : en théorie, on a déduit du salaire versé aux travailleurs employés dans les entreprises de l'Office l'équivalent en espèce de quatre rations; en fait, pour tenir compte des conditions très diverses de chaque région, ces déductions n'ont pas été effectuées partout d'après le même système. Lorsque le réfugié a perdu son emploi, il a été de nouveau inscrit sur les listes, ainsi que sa famille. Ainsi l'exécution des travaux n'a entraîné aucune radiation définitive des listes de secours.

63. Impartialement, on doit reconnaître que le programme de travaux est revenu très cher à l'Office; maintenir un homme au travail coûte cinq fois plus cher que de lui fournir des secours. Une « économie de réfugié » distincte tendait à se constituer. Les gouvernements ont choisi des projets avec l'idée de rattraper les retards dans la mise en œuvre de leurs programmes de travaux publics, plutôt que de faciliter la réintégration des réfugiés dans l'économie du Proche-Orient. Le programme n'a pas permis de tourner les obstacles fondamentaux.

### Chapitre III

#### LE BUT IMMÉDIAT : UN TOIT ET DU TRAVAIL

##### A. — NOUVELLE ORIENTATION

64. Vers la fin de 1950, il est devenu manifeste que le programme de travaux d'utilité publique pour l'emploi des réfugiés aptes au travail, première étape de leur relèvement, recommandé par la Mission économique d'étude dans le premier rapport provisoire, ne pourrait suffire à procurer aux réfugiés des emplois permanents, ni permettre de rayer des listes de secours 100 000 travailleurs et leur famille avant la fin de la première année. Pour que l'aide internationale puisse un jour prendre fin, il fallait donc envisager des mesures plus directes.

65. L'Assemblée générale, à sa cinquième session, reconnaissant que le secours direct ne pouvait cesser à la date prévue dans la résolution 302 (VI), a autorisé l'Office, par sa résolution 393 (V) à continuer de fournir les mêmes secours pendant la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 1951 et le 30 juin 1952, et a estimé que « la réintégration des réfugiés dans la vie économique du Proche-Orient, soit par le rapatriement, soit par la réinstallation, est essentielle en prévision de l'époque où l'aide internationale ne sera plus disponible et pour assurer la paix et la stabilité dans cette région ».

66. Elle recommandait par conséquent un programme conduisant à l'intégration des réfugiés dans l'économie du pays plutôt qu'à un emploi temporaire à des travaux d'utilité publique. Le programme de travaux publics a donc été progressivement réduit depuis décembre et,

au 30 juin 1951, l'Office n'employait plus de réfugiés, sauf toutefois à la pépinière d'essences forestières créée au Liban.

67. Lors de la préparation de ce nouveau programme, il devint de plus en plus évident que les réfugiés ne pouvaient pas tous retrouver un foyer et un emploi dans les pays où ils résident actuellement. Il faudra que tous ceux qui sont à Gaza et un grand nombre de ceux qui se trouvent au Liban et en Jordanie aillent gagner leur vie dans des pays qui offrent des possibilités économiques plus grandes. Ces déplacements doivent s'effectuer de manière à laisser au réfugié la possibilité de retourner chez lui s'il en a un jour l'occasion et le désir. Il doit en outre sentir qu'il pourra le faire sans préjudice de droits à une indemnité. Il faut aussi tenir compte d'autres considérations importantes pour les gouvernements, en dehors même du fait qu'un réfugié convenablement établi devient un élément actif du point de vue économique, plutôt qu'une charge pour le pays.

68. L'appui total donné par les Gouvernements du Proche-Orient à la résolution de décembre 1950 a montré les progrès accomplis vers une compréhension plus grande de ces nouvelles réalités. La Ligue arabe s'étant ensuite réunie au Caire, les Gouvernements arabes ont offert leur collaboration, sous réserve que leurs contributions seraient limitées, que les droits des réfugiés seraient sauvegardés et qu'ils auraient l'assurance

que les Nations Unies veilleraient à l'exécution du programme.

## B. — SITUATION ACTUELLE

69. Un certain nombre de réfugiés, qui bénéficient actuellement de l'aide internationale, ne sont pas complètement dénués de ressources. Nombreux sont ceux qui ont trouvé du travail dans les champs de coton ou les usines, dans des emplois intermittents ou au moment de la moisson. Dans les camps mêmes, des petites boutiques se sont ouvertes spontanément et elles vont du banc en plein air aux maisons solides de pierre ou de torches. On y trouve épiceries, boucheries, cafés, restaurants, boulangeries, menuiseries, ferblanteries, ateliers de tailleurs, fabriques de poteries, boutiques de coiffeurs, de cordonniers, de marchands d'étoffe, confiseries, fabriques de nattes et autres, et cette activité prouve qu'un certain nombre de réfugiés tout au moins ont de l'argent à dépenser. Il arrive fréquemment que les habitants des camps possèdent des moutons ou des chèvres, un âne ou même une vache, ce qui constitue un bien d'une valeur considérable.

70. Et pourtant, en dépit du petit commerce qui s'exerce et malgré l'emploi saisonnier ou intermittent de certains réfugiés, il en est peu qui soient réellement réintégrés, en ce sens qu'ils pourraient subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille si l'Office leur retirait son assistance. Dans la plupart des pays, les employeurs privés paient aux réfugiés des salaires inférieurs aux salaires locaux pour la main-d'œuvre à la journée. Les petites boutiques, dont le faible chiffre d'affaires laisse peu de profit, ne pourraient subsister si leurs propriétaires devaient payer un loyer et ne recevaient pas les rations de base. De plus, les avoirs apportés de Palestine par quelques réfugiés plus heureux ne cessent de diminuer; leur situation devient chaque jour plus précaire, et, lorsqu'ils n'ont plus d'argent, ils s'adressent à l'Office pour recevoir des rations. L'Office reçoit constamment des demandes de réinscription émanant de réfugiés en chômage, qui avaient été rayés des listes de l'Office au moment où ils avaient un emploi et un salaire jugé suffisant pour leur permettre de vivre sans secours.

71. Le facteur dominant qui commande l'importance du programme, c'est que 876 000 réfugiés figurent actuellement sur les listes de rations. Chaque année apparaissent 30 000 nouveaux réfugiés. Par contre, le dénombrement est sans aucun doute faussé par des inscriptions irrégulières et les listes comprennent le nom de personnes réintégrées, mais non identifiées. L'Office pourrait raisonnablement se fixer comme but d'assister 750 000 personnes, nombre minimum de réfugiés authentiques dont la situation économique a été bouleversée. En dernière analyse, c'est naturellement le montant des contributions disponibles qui déterminera l'importance du programme.

72. Ce tableau serait incomplet sans la mention des quelque 100 000 autres personnes nécessiteuses, au moins, victimes de la guerre de Palestine, et qui ne

diffèrent des réfugiés que parce qu'elles continuent à habiter leurs maisons. Leur situation économique s'aggrave chaque jour.

73. Il ressort clairement de ces considérations que le problème d'ensemble ne peut être résolu en quelques mois en se contentant simplement de trouver des emplois. Il s'agit essentiellement d'un problème qui relève de l'économie générale de la région. Un programme important d'assistance par l'Office appelle inévitablement un programme de développement économique que les gouvernements eux-mêmes devront mettre en œuvre au prix d'efforts plus considérables encore.

## C. — SOLUTIONS PARTIELLES

74. Bien que l'aide de l'Office aux gouvernements pour résoudre le problème des réfugiés ne puisse se manifester pleinement qu'au cours de la nouvelle période financière qui a commencé le 1<sup>er</sup> juillet 1951, un travail de préparation important a déjà été accompli et, puisque le problème ne peut être résolu par une méthode unique, plusieurs solutions partielles ont été envisagées.

### a) Logement

75. La construction d'habitations permanentes pour les réfugiés constitue un des éléments essentiels de tous les plans destinés à améliorer leurs conditions de vie, et des recherches préliminaires ont été effectuées sur les types de maisons, les exigences auxquelles elles doivent répondre, le prix de revient et les matériaux à utiliser.

76. Les deux conditions principales sont, d'abord, que les logements fournis ne soient pas trop supérieurs à ceux de la population locale, de manière à ne pas trop avantager les réfugiés, et ensuite, qu'ils contribuent à relever le niveau local de l'habitation plutôt qu'à l'abaisser. Pour essayer de concilier ces deux exigences opposées, des plans détaillées de types de maisons divers ont été préparés, en se fondant sur des enquêtes relatives aux méthodes indigènes de construction faites en Égypte, au Maroc, en Grèce, et au Soudan ainsi que dans le pays même. Les matériaux à utiliser doivent varier selon les régions. La pierre et la brique de terre ou le pisé, sont les deux types principaux. On a fait beaucoup d'essais avec différents modes de couverture, la toiture étant la partie la plus coûteuse et la plus difficile de la construction. On a construit des toits avec des poutres de bois recouvertes de barils à asphalte déroulés, de tuiles de ciment, de tôle ondulée, de roseaux et de plâtre. On a procédé à des recherches sur la construction, soit comme dans le Nord de la Syrie, de maisons coniques en forme de ruche, entièrement bâties en briques de terre, soit comme en Palestine, de maisons dont le toit en voûte est fait de cylindres creux de terre cuite.

77. On a aussi étudié des plans d'urbanisme pour les villages, qui doivent comprendre, en dehors des maisons d'habitations, des installations pour les services sanitaires et pour l'enlèvement des ordures, des puits, une

école, des bains, une mosquée ou une église et peut-être un centre communal.

78. A Gaza, un important programme de logements a déjà été mis en œuvre ; chaque bâtiment, qui comprend huit pièces destinées chacune à une famille, est construit en briques de terre et couvert de tuiles de ciment ; ces logements sont, toutefois, en dessous des normes qui seraient exigées pour l'habitation, dans un plan de réintégration permanent. En Jordanie, le gouvernement a élaboré en collaboration avec l'Office un plan de construction de logements dans les faubourgs d'Amman, le gouvernement fournissant le terrain et prenant les dispositions pour la construction, qui est financée par l'Office. Ces logements sont destinés à des Palestiniens de classe moyenne, dont beaucoup ne sont pas inscrits sur les listes de secours. De plus, le Gouvernement jordanien a financé lui-même la construction de logements dans la vallée du Jourdain, selon un plan détaillé.

79. En Syrie, une maison urbaine modèle a été construite à Damas sur un terrain fourni par le gouvernement et des essais de structure en béton d'un modèle nouveau, fondé sur le principe de la voûte de Ctésiphon, ont été effectués dans un camp voisin. Le gouvernement s'est intéressé également à la fourniture, par l'Office, de logements temporaires pour les réfugiés, en particulier dans la région de Lattakia où il serait peut-être possible de leur trouver du travail lorsque commenceront les travaux d'aménagement du port.

#### b) *Agriculture*

80. On s'est efforcé aussi d'étudier des plans de mise en valeur agricole, mais, à la fin de la période étudiée, les résultats obtenus étaient demeurés assez limités. Abstraction faite des autres difficultés et même lorsque la terre est offerte gratuitement, l'état du sol lui-même soulève de nombreux problèmes, dont le principal est celui de l'insuffisance des ressources en eau. Les pays où s'exerce l'activité de l'Office appartiennent à une zone de faibles précipitations et les terres qui ont été offertes ou proposées sont situées presque sans exception dans la région où la culture est tout à fait impossible sans irrigation on ne peut fournir de moyens d'existence que si une partie au moins de chaque exploitation est irriguée. Comme il n'existe généralement pas d'eaux de ruissellement, on doit chercher l'eau dans les nappes souterraines. La prospection préliminaire réclame donc un temps considérable et doit être suivie de forages d'essai. Même quand les résultats sont favorables, la nécessité d'importer du matériel de pompage et autres retarde encore le moment où la colonisation peut commencer.

81. En Jordanie, l'Office a commencé ses travaux en élaborant des projets pour l'aménagement en terrasses des régions accidentées en Palestine arabe. Certains particuliers étaient disposés à mettre leurs terres improductives à la disposition de l'Office afin que celui-ci les améliorât en y aménageant des terrasses et, s'il avait été possible de s'entendre sur des conditions raisonnables, on aurait sans doute pu entreprendre un vaste programme de travaux de ce genre. Malheureuse-

ment, les conditions étaient toujours prohibitives par rapport aux crédits dont l'Office disposait. Selon le droit coutumier local, le propriétaire doit, dans un cas semblable, céder un tiers de la terre mise en valeur à ceux qui ont fourni le travail, mais, étant donné les buts visés par l'Office, les propriétaires étaient disposés à abandonner aux réfugiés la moitié de la terre. Même dans ces conditions, les travaux à effectuer pour aménager en terrasses une superficie de 8 hectares par famille à réinstaller auraient coûté approximativement 2 240 dollars, sans compter les dépenses afférentes au logement, au cheptel, à l'outillage et aux semences. L'aménagement en terrasses des réserves forestières communales pour l'installation de fermiers réfugiés a également rencontré des difficultés. En collaboration avec le Ministère de l'agriculture, des projets d'aménagement en terrasses ont été préparés en plus de la mise en valeur d'un bon nombre des terres communales incultes dans l'ouest de la Jordanie ; mais la Direction des terres et du cadastre a déclaré par la suite que toutes ces réserves devaient être conservées comme pâturages communaux indispensables, et aussi pour permettre le reboisement si nécessaire au pays. C'est cette opinion qui a finalement prévalu et ce projet a été abandonné.

82. On espérait pouvoir installer un grand nombre de réfugiés dans la Vallée du Jourdain, bien que l'on n'ignorât pas dès le début que la qualité du sol sur les terres disponibles était loin d'être satisfaisante. Tout le succès de l'entreprise reposait sur un approvisionnement suffisant en une eau assez peu saline pour convenir à l'irrigation ; en conséquence, on a entrepris l'exploration des ressources, en eaux souterraines. Malheureusement, sur les seize puits d'essai forés sur les deux rives du Jourdain, deux seulement ont donné une eau au taux de salinité suffisamment bas et contenant assez peu de chlore pour convenir à l'irrigation. On espère aménager ces forages en puits tubulaires profonds et installer trente-six familles de réfugiés sur les terres environnantes, assez tôt pour qu'elles puissent procéder aux semailles au début de l'hiver prochain.

83. D'autres projets de réinstallation en Jordanie ont fait l'objet de nombreuses analyses et recherches préliminaires importantes mais aucun d'eux n'avait à la fin du mois de juin, atteint le stade de la colonisation effective. Certaines terres que les études préliminaires ont révélé propres à l'agriculture pourront être mises à la disposition des réfugiés dès que l'autorisation gouvernementale sera confirmée. L'office étudie également l'aménagement des terres Zors sur la rive est du Jourdain ; sur la rive ouest, elle étudie la possibilité d'irriguer, avec les eaux du Ouadi Farrah assez de terres pour y installer quelques familles. Des dispositions ont été prises en vue de l'étude de la région du Sheraa dans le sud de la Jordanie.

84. En Syrie, des accords préliminaires pour la réinstallation de réfugiés sur diverses propriétés privées avaient presque abouti et, dans un cas, les crédits nécessaires avaient même été accordés, mais le gouvernement a fait savoir qu'il n'était pas partisan de la réinstallation sur des terres privées où les réfugiés seraient employés comme métayers, même dans le

cas d'accords à long terme avec le propriétaire, par suite de la difficulté d'assurer le respect des contrats et la protection des réfugiés. Aucun des propriétaires n'étant disposé à céder en pleine propriété aux réfugiés les terres qu'ils leur permettaient de cultiver, l'espoir de réinstaller des réfugiés sur des terres de cette catégorie a dû être abandonné. Deux projets types prévoyant chacun la réinstallation de 1 200 familles ont été soumis au Gouvernement syrien en mai 1951, mais au 30 juin le gouvernement n'avait pas encore manifesté nettement son intention d'offrir des terres domaniales en vue de la réinstallation permanente de réfugiés.

85. La réinstallation des réfugiés est impossible dans la zone de Gaza qui suffit à peine aux besoins de sa population primitive; mais au début de 1951, le Gouvernement égyptien a fait connaître à l'Office son désir de collaborer à la réinstallation agricole de 50 000 réfugiés dans le Sinaï au cas où cette région réunirait les conditions requises pour leur établissement. D'une reconnaissance effectuée de concert par des fonctionnaires du Gouvernement égyptien et de l'Office, il ressort que les trois zones retenues en définitive se prêteront sans doute à la mise en valeur, à condition que le sous-sol fournisse des ressources suffisantes en eau douce, car les précipitations annuelles ne dépassent pas 100 mm. L'Office s'est assuré les services d'un géophysicien qui a déjà commencé une étude géologique du terrain pour déterminer la présence de nappes utilisables.

#### c) Prêts

86. En passant du programme de travaux au programme de réinstallation, on a cherché dans toute la mesure du possible à rendre indépendantes les petites entreprises créées pour les artisans dans le cadre du programme de secours; en effet, l'Office ne pouvait continuer indéfiniment à payer des salaires, ni à absorber la production dans le seul but de fournir du travail aux réfugiés. Cette transformation devait être accomplie en distribuant aux ouvriers des entreprises existantes l'outillage et l'équipement nécessaires, à titre de don initial, les ventes sur le marché (ou dans certains cas à l'Office) devant leur permettre de faire face à toutes les dépenses courantes; aussitôt qu'ils auraient réussi à subvenir à leurs propres besoins, il aurait été possible de les radier des listes de secours.

87. Malheureusement, lorsque cette proposition leur fut soumise, les ouvriers, refusant de se lancer à leur propre compte dans une affaire aléatoire, préférèrent renoncer à leur salaire et continuer à se faire assister. En Syrie et en Jordanie, la plupart des travailleurs ont refusé l'offre; au Liban, l'autorisation officielle leur a de toute façon été refusée et, dans la région de Gaza, le marasme économique était tel qu'il n'existait que bien peu de débouchés en dehors de ceux fournis par l'Office lui-même. En conséquence, à l'exception de quelques ateliers nécessaires à l'entretien des camps de l'Office, la plupart de ces entreprises ont cessé d'exister.

88. Lorsque l'Office abandonna le programme de travaux, il décida d'offrir à des particuliers ou à des groupements des prêts modestes qui devaient leur

permettre de subvenir par la suite à leurs besoins. L'offre fut reçue avec enthousiasme et les demandes affluèrent en si grand nombre qu'il devint difficile de sélectionner les entreprises qui offraient quelque chance de succès. Certaines règles furent adoptées. Les entreprises projetées ne devaient pas seulement être économiques viables, mais aussi utiliser des matières premières locales et produire des articles qui faisaient défaut sur le marché; la préférence était accordée aux entreprises employant une main-d'œuvre nombreuse sur celles qui présentaient un certain degré de mécanisation. Ces prêts devaient permettre, en un laps de temps réduit ne dépassant pas six mois, de radier des listes de secours les travailleurs ainsi employés et leurs familles. Les prêts ne devaient pas excéder l'équivalent de 5 000 dollars par projet et devaient être accordés en principe pour une période ne dépassant pas trois ans; aucun intérêt ne devait être exigé et il n'était pas nécessaire que le montant du prêt fût versé en une seule fois; dans toute la mesure du possible, les risques devaient être partagés par des tiers; l'Office devait conserver le droit de vérifier les comptes ainsi que la propriété des installations, jusqu'au remboursement.

89. La Jordanie est à l'heure actuelle le seul pays où la situation économique et politique permette d'accorder des prêts de ce genre. Ces prêts ont été accordés pour l'installation d'un four à plâtre, d'un atelier de réparations mécaniques, d'un concasseur, d'un atelier de tapisserie, d'une confiserie, d'une fabrique de chaussures, d'un garage, d'une entreprise de location de tracteurs, de plusieurs ruchers, d'une menuiserie, d'une plantation de tabac, d'une teinturerie-blanchisserie, d'une saunerie et d'un atelier de torréfaction, d'un atelier de tissage, d'un atelier de coupe et de confection. A la fin de juin 1951, une centaine de personnes environ avaient été radiées des listes de secours et 800 autres devaient l'être à des époques différentes dans l'avenir. La somme totale consacrée à ces petits prêts, s'est élevée à peu près à l'équivalent de 70.000 dollars et si l'on tient compte de deux projets plus importants (une fabrique de tuyaux en ciment et une manufacture de vêtements), l'Office a consenti une avance globale de quelque 116 063 dollars.

#### d) Placement

90. Un bureau de placement a été organisé au siège. Il est chargé simplement de centraliser les offres d'emploi qui se présentent, en attendant la réalisation des grands projets de réinstallation. Plusieurs centaines d'offres, s'adressant à des travailleurs spécialisés ou semi-spécialisés, sont parvenues d'Irak, de Cynéraiïque et de Tripolitaine; le bureau s'efforce d'examiner les candidats pour sélectionner les plus qualifiés. Des agents de liaison permanents ont été désignés en Tripolitaine et en Irak. L'Office a également décidé, pendant une période expérimentale de deux mois, d'aider certains réfugiés à émigrer, lorsqu'ils ont déjà obtenu leurs visas.

#### e) Banque jordanienne pour le développement

91. La Banque jordanienne pour le développement, S. A., a été créée en vue d'encourager le développement

économique du Royaume hachimite de Jordanie et d'élever le niveau de vie général de tous ses habitants, y compris les réfugiés. Ses statuts ont été adoptés le 8 juin 1951. Ils ont reçu l'agrément du Gouvernement jordanien et de l'Office.

92. Pour atteindre les buts qu'elle s'est assignés, la Banque se propose d'accorder des prêts à moyen et long terme n'excédant pas en principe dix ans, à des particuliers, des sociétés ou des organisations coopératives dans les domaines agricole et industriel. Elle peut également souscrire une partie du capital d'entreprises agricoles et industrielles diverses. Elle envisage en outre de créer elle-même de nouvelles entreprises, qui seront au début financées et dirigées par elle. Ses clients recevront une aide technique et administrative et bénéficieront pleinement du programme d'assistance technique des Nations Unies et des États Membres de l'Organisation. La Banque pourra acquérir des propriétés immobilières, prêter sur hypothèque, vendre ou aliéner d'une manière quelconque ses titres et ses parts d'immeubles et d'une façon générale, faire toutes les opérations de banque nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

93. La Banque ne peut accepter les dépôts à intérêts, ni consentir de prêts au gouvernement ou aux institutions à participation gouvernementale prédominante.

Elle ne peut consentir à une seule entreprise aucun prêt dépassant 10 pour 100 de son capital.

94. Le capital de la Banque se compose de 500 000 parts d'un dinar jordanien chacune, sur lesquelles 50 000 peuvent être souscrites par des particuliers et 50 000 par le Royaume hachimite de Jordanie, payables comptant dans les deux cas; 400 000 parts seront souscrites par l'Office et seront payables selon l'accord intervenu entre le gouvernement et l'Office, pour partie au comptant et pour partie (jusqu'à concurrence de 25 000 dinars jordaniens) en billets à ordre émis par des réfugiés ayant bénéficié d'un prêt de l'Office pour leur réinstallation. L'acceptation de ces billets sera laissée à la discrétion de la Banque.

95. L'enregistrement des statuts de la Banque a été retardé pour des raisons diverses et le Conseil d'administration n'a pas été constitué. Ces questions sont toutefois à l'étude et on peut espérer que la Banque fonctionnera prochainement.

96. Ces opérations préliminaires, qui suivaient leur cours à la fin de l'année d'exercice, ne constituaient évidemment que de simples expériences. Il faudra à l'avenir envisager le problème plus largement, recueillir des contributions importantes et obtenir l'accord complet de gouvernements hospitaliers.

## Chapitre IV

### POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

#### A. — INSUFFISANCE DES RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

97. Ce que l'on sait de la vie économique dans le Moyen-Orient justifie amplement la conclusion des experts de la Mission économique d'étude selon laquelle le Moyen-Orient souffre d'une extrême pauvreté. On pourrait citer comme signes du contraire les progrès spectaculaires accomplis récemment dans les communications routières à travers le désert en Syrie ou le développement extraordinaire de l'industrie pétrolière dans la région du golfe Persique durant les dernières années; mais ce sont là des exemples isolés qui ne doivent pas masquer le fait que les niveaux de vie dans tout le Moyen-Orient sont très inférieurs à ceux des pays occidentaux et qu'on s'y heurte à une résistance contre les changements ainsi qu'à l'absence de connaissances techniques et de capitaux d'investissement.

98. Par contre, si l'on considère les ressources naturelles, au sens le plus large du mot, la région est sans doute l'une de celles dont la richesse potentielle est la plus élevée. Non seulement elle contient la moitié des ressources pétrolières connues du monde, dont l'exploitation vient seulement de commencer, mais elle possède de vastes étendues de terres cultivables dont une partie a nourri autrefois des populations nombreuses et pros-

pères, tandis que d'autres n'ont jamais été sérieusement exploitées. L'obstacle fondamental au développement ou à la remise en valeur économiques dans toute la région est le manque de capitaux. Les capitaux étrangers importés avant et depuis la première guerre mondiale sont considérables dans certains domaines, particulièrement ceux de l'industrie pétrolière et des transports, mais ce courant est loin de s'être encore suffisamment manifesté dans l'industrie et l'agriculture.

99. Il ne fait aucun doute que les principales Puissances créditrices, ainsi que les institutions nationales et internationales intéressées, prennent de plus en plus clairement conscience de ce fait. Par exemple, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a estimé en 1949 le montant raisonnable des capitaux à investir dans le Moyen-Orient, pour l'agriculture seulement (irrigation et drainage, importation de machines, construction de silos, de moulins et d'usines d'engrais), à 500 millions de dollars pour la prochaine décennie. Les dépenses prévues pour les plus importants des plans qui seront sans doute adoptés pour la mise en valeur des Pays du Moyen-Orient, tels qu'ils sont résumés dans le rapport de la Mission économique d'étude, s'élèvent à deux fois ce montant environ. En se basant sur le rapport Gray, qui recommandait que l'assistance économique accordée par les États-

Unis aux pays insuffisamment développés soit portée à 500 millions de dollars pendant plusieurs années, le rapport du Conseil consultatif du président Truman pour le développement international mentionnait expressément les travaux de mise en valeur de la vallée du Jourdain et du bassin du Tigre et de l'Euphrate comme exemple de vastes projets de développement économique financés en partie par des capitaux étrangers. Dans un rapport sur le prêt de 12 800 000 dollars qu'elle a récemment consenti pour les travaux de régularisation du régime du Ouadi Thartar en Irak, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, signale que les terres qui, une fois irriguées, pourraient être cultivées sont très nombreuses et que les possibilités d'accroître la production agricole et les exportations sont par conséquent considérables. On peut donc escompter qu'indépendamment de leur afflux croissant vers l'industrie du pétrole, les capitaux étrangers viendront s'investir dans la région en vue du développement économique général.

100. Ces perspectives de développement économique général dont bénéficieront les habitants des pays du Moyen-Orient profiteront certainement, par répercussion, aux réfugiés de Palestine en leur apportant du travail et en leur permettant de se créer un foyer. L'Office espère que la procédure nécessaire pour préparer les plans et donner l'assistance financière et technique sera accélérée. L'Office sait aussi que son propre programme de dépenses devra être coordonné avec les efforts que les gouvernements de la région devront tenter avec énergie dans le domaine économique. Or, la documentation économique fait gravement défaut à l'Office. Même les données de base, telles que les indices des prix et les statistiques de l'emploi, sont souvent insuffisantes ou inexistantes. En outre, l'Office peut prêter ses services et agir comme un stimulant dans le domaine de l'assistance technique.

#### B. — RÔLE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

101. L'Assemblée générale, reconnaissant dans sa résolution 393 (V) l'importance de l'échange d'informations et de la coordination dans le domaine de l'assistance technique pour la région, a désigné l'Office comme un centre de documentation susceptible également d'apporter une aide concrète aux autres organisations spécialisées des Nations Unies, ainsi qu'à l'Administration de l'assistance technique.

102. La multiplicité des programmes appliqués dans la région et des formes d'assistance technique disponibles, en application d'accords bilatéraux ou multilatéraux, met en relief la nécessité d'un échange sincère et fréquent de renseignements entre les organisations auxquelles sont adressés les projets présentés par des gouvernements. En septembre 1950, l'Office a envoyé un observateur à la réunion du Bureau de l'assistance technique à New-York; dans le courant du même mois, une Division de l'assistance technique a été créée à l'Office. Un de ces principaux objectifs a été d'intéresser les gouvernements du Proche-Orient aux activités d'assistance technique. Par la correspondance qu'elle a entretenue, par ses rapports périodiques, par des visites

personnelles, sa participation à des réunions diverses, cette division s'est efforcée d'établir une liaison étroite avec les gouvernements et de leur faire connaître les différentes aides dont ils peuvent bénéficier.

103. La Division a pu coordonner les travaux des experts de l'Office dans le domaine de l'assistance technique avec ceux entrepris par les membres des organisations spécialisées travaillant dans la région. En outre, plusieurs projets financés par la Division de l'assistance technique ont été mis en œuvre par l'Office lui-même :

i) Les experts de l'Office dans les domaines de l'agriculture, des questions forestières, de l'irrigation, des travaux publics, de l'économie, des affaires sociales et de la santé publique, assistés d'experts de l'OMS et de l'UNESCO, ont fourni aux gouvernements des conseils techniques d'une haute qualité, tant en ce qui concerne le programme de travaux que le programme parallèle de soins et de secours aux réfugiés.

ii) L'Office a collaboré avec le Gouvernement jordanien à la production, dans un laboratoire, de vaccins antivariolique, antityphoïdique et antirabique. Le gouvernement fournit les locaux, les animaux et une partie des produits et du matériel; l'Office envoie le personnel technique et le reste des fournitures.

iii) La nomination d'un conseiller économique en Jordanie constitue un exemple qui pourrait être suivi ailleurs. Il est chargé de conseiller le Ministre du développement économique en ce qui concerne l'incidence des plans et des programmes économiques sur la situation des réfugiés, et il assume les fonctions de secrétaire du bureau de planification du ministère. Il centralise également la documentation, les informations et d'une façon générale coordonne les différentes activités de l'assistance technique. Un expert en économie industrielle de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies, un expert en économie agricole nommé par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, et un ingénieur des travaux publics envoyé par l'Office travaillent en collaboration étroite avec lui.

iv) La Jordanie, la région de Gaza, le Liban et la Syrie ont reçu de l'Office une assistance technique sous forme d'enseignement professionnel du tissage, de la reliure, de la cordonnerie, de la menuiserie, de la chaudronnerie, de la fabrication des briques, de la réparation des automobiles et de différentes techniques artisanales.

v) La préparation et la mise en œuvre des projets de travaux ont nécessité la création de commissions de la mise en valeur chargées d'examiner les projets présentés et d'amener les gouvernements à assumer la plus grande part de responsabilité dans leur exécution. Le programme des travaux a permis d'apporter une assistance technique à plusieurs pays sous forme de conseils dans les domaines de l'agriculture, des travaux publics et de l'industrie.

vi) Pour veiller à la santé des réfugiés et à l'hygiène de leur habitat, l'Office a fourni une assistance technique dans les domaines de la médecine et de la Santé publique. Un expert de l'Organisation mondiale de la santé a étudié le paludisme en Jordanie afin de suggérer un pro-

gramme de lutte anti-paludique et d'aider à la préparation d'un budget à cet effet. L'Office a engagé deux techniciens pour mettre en œuvre les recommandations de l'expert. L'Office fournit également les services d'un ophtalmologiste, dans le cadre d'un programme de lutte contre le trachome; le FISE fournit les produits pharmaceutiques.

104. L'Office est resté en constante liaison avec la United States Technical Cooperation Administration (Administration de la coopération technique des États-Unis), le British Middle East Office (Bureau britannique du Moyen-Orient), le représentant français de la Commission consultative, qui est également chargé des programmes français d'assistance technique dans le Moyen-Orient, et les bureaux régionaux des institutions spécialisées. Un observateur a assisté aux réunions du Bureau de l'assistance technique, et des discussions et des pourparlers nombreux ont eu lieu avec des représentants de la FAO, de l'OACI, de l'Administration de l'assistance technique, de l'OIT, de l'OMS et de l'UNESCO.

105. Dans le cadre de la politique d'aide aux experts travaillant dans la région, l'Office a prêté son concours administratif et financier, et a donné des conseils à différents spécialistes des Nations Unies.

106. Afin de faciliter le libre échange des informations entre les différentes institutions qui fournissent l'assistance technique, la Division tient à jour une documentation sur les activités économiques dans la région. Un dossier est constitué pour tout projet d'assistance technique, montrant les différentes étapes de sa réalisation, de la requête initiale à l'achèvement des travaux. Deux rapports sont publiés : un Bulletin d'information bimensuel ainsi que la liste complète, présentée sous forme de tableaux, des activités d'assistance technique dans la région. Le rapport embrasse les travaux de l'Administration de l'assistance technique et des institutions spécialisées des Nations Unies, de l'Administration de la coopération technique des États-Unis, des programmes d'assistance bilatéraux britanniques et français, ainsi que ceux des institutions privées et d'autres organismes. Ces deux rapports sont diffusés parmi les groupements intéressés.

107. Manifestement, l'économie est en ferment dans la région et l'on peut raisonnablement prédire une renaissance dans le domaine. C'est par l'assistance technique, les études et la documentation économiques que l'on améliorera les conditions de vie des réfugiés de Palestine et des habitants des pays du Proche-Orient.

## DEUXIÈME PARTIE

# L'œuvre des Nations Unies

### Chapitre I

#### ADMINISTRATION ET ORGANISATION DE L'OFFICE

108. L'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de sa quatrième session, a, par sa résolution 302 (IV), adoptée en décembre 1949, créé l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Elle a chargé cet office d'exécuter, en collaboration avec les pouvoirs publics locaux, le programme de secours direct et les programmes de travaux recommandés par la Mission économique d'étude, et de se concerter avec les gouvernements intéressés du Proche-Orient au sujet des mesures préparatoires qu'ils devront prendre avant que ne prenne fin l'aide internationale pour le secours et les programmes de travaux. Par la même résolution, l'Assemblée a institué une Commission consultative chargée de conseiller et d'assister le Directeur de l'office dans l'exécution du programme et prié le Secrétaire général de procéder, d'accord avec les gouvernements représentés à la Commission consultative, à la désignation du Directeur de l'office, qui est chargé de sa direction générale et est responsable devant l'Assemblée générale de l'exécution du programme.

109. Lorsque l'Office a pris en charge les fonctions de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, le 1<sup>er</sup> mai 1950, son administration et son organisation étaient surtout adaptées au programme de secours, malgré l'importance croissante du programme de travaux qui, vers la fin de l'année 1950, employait environ 12 000 réfugiés palestiniens. L'organisation devait s'adapter continuellement à un état de choses changeant; malgré quelques réformes administratives importantes, la structure primitive fut, en général, conservée dans ses grandes lignes. Cinq régions furent établies: le Liban, la Syrie, la Jordanie, la région de Gaza et Israël, placée chacune sous la direction d'un représentant de l'Office responsable devant le Directeur de l'exécution de l'ensemble du programme dans sa région. Les régions furent divisées en zones placées chacune sous la direction d'un fonctionnaire choisi parmi les réfugiés palestiniens. Le siège de l'Office à Beyrouth comprenait le Bureau du Directeur, avec un directeur adjoint, un assistant, un conseiller aux affaires arabes, plusieurs fonctionnaires chargés des relations extérieures, de l'inspection et des rapports ainsi que de la liaison avec New-York, et, plus tard, avec l'Irak et la Cyrénaïque; le secré-

riat de la Commission consultative; les divisions des approvisionnements, de l'administration, des finances, de la santé, de l'éducation et des services sociaux; un service de placement; un bureau des travaux auquel étaient rattachés des conseillers en matière économique, d'agriculture, de travaux publics et d'habitation. Un Bureau de l'assistance technique fut créé sur place pour centraliser toutes les activités des Nations Unies en ce domaine.

110. L'effectif total du personnel international comprenait, au 30 juin 1951, 133 fonctionnaires de vingt nationalités différentes auxquels s'ajoutaient 5 840 personnes recrutées sur place et employées à l'administration, à la distribution des rations et aux services auxiliaires. L'Office s'est donné pour règle d'employer des réfugiés palestiniens dans toute la mesure du possible.

111. Les rapports entre le Directeur et la Commission consultative sont fondés sur les directives, d'ailleurs très générales, du paragraphe 8 de la résolution 302 (IV). Le rôle principal de la Commission consiste à étudier le financement de l'Office, à approuver les prévisions de dépenses et à conseiller d'une façon générale le Directeur sur la politique de l'Office et plus particulièrement sur ses relations avec les gouvernements.

112. A la suite du rapport du Directeur et des membres de la Commission consultative, à sa cinquième session, l'Assemblée générale a modifié le mandat de l'Office. L'effort principal a cessé de porter sur le programme de travaux au profit d'une politique d'emploi ayant pour objet la réinstallation des réfugiés; cette nouvelle orientation se ramène, dans l'ensemble, à la construction de maisons pour les réfugiés dans des zones où ils pourront trouver un travail rémunérateur, sans renoncer à leurs droits au rapatriement et à la compensation, sanctionnés par d'autres résolutions de l'Assemblée générale. Conformément à cette orientation nouvelle, d'autres changements dans l'organisation et l'administration sont actuellement effectués.

113. Le mandat du Directeur de l'Office, M. Howard Kennedy, arrivait à expiration le 30 juin 1951. Le Secrétaire général, d'accord avec les gouvernements représentés à la Commission consultative, a nommé pour lui succéder M. John B. Blandford. M. Blandford est arrivé sur place le 4 juillet 1951.

## Chapitre II

### LA PARTICIPATION DES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DES NATIONS UNIES AU PROGRAMME DE L'OFFICE

#### 1. LE FONDS INTERNATIONAL DES NATIONS UNIES POUR LE SECOURS A L'ENFANCE

114. L'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine (UNRPR), agissant par le canal des trois organisations bénévoles qui assuraient la distribution des rations, avait conclu un accord avec le FISE (la première des organisations internationales qui ait secouru les réfugiés dans la région) selon lequel le FISE devait procurer du lait et des rations supplémentaires de riz, de sucre et de farine ainsi que d'autres produits aux enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, qui représentaient environ la moitié de la population réfugiée. Ces fournitures, à l'exception du lait et du sucre, furent plus tard réunies avec celles de l'UNRPR et distribuées, comme l'était déjà le lait, par les trois organisations bénévoles, le FISE ne maintenant à Beyrouth qu'une mission dont les inspecteurs contrôlaient sur place l'utilisation des approvisionnements du FISE.

115. En remplaçant l'UNRPR et les organisations bénévoles, l'Office a créé une situation nouvelle. Un échange de lettres ayant valeur d'accord officiel a eu lieu en avril 1950 entre le Directeur de l'Office et le Directeur du Bureau européen du FISE à Paris. Cet accord a pris effet le 1<sup>er</sup> mai 1950, pour la durée de l'aide du FISE aux réfugiés palestiniens, ou pour la durée de l'aide directe de l'Office, ou jusqu'à dénonciation de l'accord par l'une ou l'autre des parties, avec préavis écrit de deux mois.

116. Il était stipulé que le FISE continuerait, dans le cadre des crédits votés par son conseil d'administration, à procurer des fournitures calculées d'après les besoins des enfants, des adolescents, des femmes enceintes et des mères allaitantes réfugiés. Toutes les fournitures devaient être réunies avec les rations de base, sauf le lait qui devait faire l'objet de distributions distinctes quotidiennes réservées aux seuls bénéficiaires du programme du FISE. Les services du FISE chargés de la distribution dans les camps devaient être supprimés en tant qu'organes indépendants et leur personnel en partie devait être repris sur place par l'Office. En particulier, deux fonctionnaires importants devaient passer sous le contrôle administratif de l'Office, tout en continuant à appartenir aux cadres du FISE et maintenant avec cette organisation une liaison étroite. Tous les autres fonctionnaires du FISE que réclamerait l'Office devaient cesser d'appartenir aux cadres du FISE et passer dans le personnel de l'Office.

117. L'Office devait alors assumer la distribution des fournitures du FISE ainsi que certaines autres attributions de la mission du FISE.

118. Il fut décidé qu'une coordination étroite serait établie entre les deux organisations, qui procéderaient

à des échanges de vues fréquents, et que le FISE aurait le droit de revoir et d'approuver les programmes intéressant la distribution des fournitures qu'il aurait procurées et de formuler des recommandations pour les activités et les programmes futurs. Au FISE incomrait la charge de se procurer et de transporter ses fournitures jusqu'aux ports maritimes qu'utiliserait l'Office, lequel assumerait alors la responsabilité de leur manutention, de leur stockage, de leur transport et de leur distribution sur place en respectant la politique de non discrimination du FISE. L'Office devait être comptable des fournitures du FISE, dans le cadre d'accords à conclure conformément aux procédures appliquées par le FISE. L'office s'engageait aussi à faire connaître au public et aux réfugiés la part prise par le FISE dans l'assistance fournie.

119. Il fut également décidé qu'aussi longtemps que le FISE entretiendrait une mission distincte en Israël, il serait directement responsable, en application de ses accords avec le Gouvernement israélien, de la distribution, par l'intermédiaire des institutions gouvernementales, de toutes les fournitures du FISE aux bénéficiaires des programmes de l'Office appartenant aux catégories secourues par le FISE. Ce programme devait être absolument distinct du programme national mis en œuvre par le FISE en Israël, lequel devait rester une opération indépendante. Ce n'est qu'au mois de mars 1951, sur la demande du Gouvernement israélien, que la fusion des deux programmes a été opérée, sauf toutefois pour la zone démilitarisée où la distribution devait, pour des raisons politiques, continuer à être assurée par l'Office.

120. La dernière allocation au titre de l'aide aux réfugiés de Palestine qui ait été autorisée par le Conseil d'administration du FISE avant la création de l'Office date de mars 1950; elle visait la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 1950 et portait le montant total des dépenses du FISE depuis le début de ses opérations à plus de 10 millions de dollars; au cours de sa session de juin 1950, le Conseil d'administration a adopté la recommandation de l'administration tendant à ce que les fournitures de denrées alimentaires du FISE, qui entrent pour 330 à 350 calories par jour dans les rations quotidiennes des réfugiés, soient poursuivies jusqu'à la fin de l'année 1950. Lors de sa réunion de décembre 1950, le Conseil a autorisé un crédit supplémentaire de 630 000 dollars (à prélever sur l'allocation globale au titre du programme d'aide aux réfugiés, les fonds non encore dépensés et les stocks de marchandises disponibles) pour la prolongation du programme de secours alimentaires du FISE et pour sa participation au programme médical de l'Office jusqu'au mois de juin 1951 au moins. La mesure la plus récente qu'ait prise le Conseil est l'allocation, faite à sa session du mois de mai, de 700 000 dollars (s'ajoutant aux 195 000 dol-

lars votés en février pour les dépenses du mois de juillet) pour continuer les achats de lait et de matières grasses jusqu'à la fin de 1951. Du sucre sera acheté avec les produits d'échanges d'autres marchandises.

121. Le FISE a également continué à procurer diverses fournitures supplémentaires telles que des tissus et des souliers en provenance de Tchécoslovaquie, d'une valeur de 150 000 dollars — mais dont le coût pour l'Office a été peu élevé — et des vêtements d'enfants d'une valeur de 91 000 dollars.

122. L'Office, en raison des ressources limitées dont il dispose, juge quelque peu lourdes les dépenses entraînées par la distribution du lait et a adressé au FISE une communication officielle à cet effet. Des entretiens ont donc eu lieu entre l'Office et le représentant général du FISE dans le Moyen-Orient — lequel, jusqu'au 1<sup>er</sup> février 1951, était précisément le haut fonctionnaire du FISE qui avait été détaché auprès de l'Office — afin de déterminer quelle serait la meilleure manière d'obtenir des gouvernements qu'ils assurent eux-mêmes l'administration du programme d'assistance du FISE, comme cela se fait dans d'autres parties du monde.

## 2. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

123. A la suite de la demande que lui a adressée le Secrétaire général des Nations Unies en décembre 1948, l'OMS a assumé la responsabilité de la coordination technique du programme d'hygiène de l'UNRPR, ouvert un crédit de 50 000 dollars pour le fonds spécial de l'Office et désigné un médecin-chef et un médecin pour travailler avec cette organisation.

124. Au début de 1950, le Directeur général de l'OMS a renouvelé le détachement de ces deux fonctionnaires et accordé un nouveau crédit de 50 000 dollars (plus tard ramené à 42 857 dollars et diminué par conséquent de un septième). Ces mesures ont été confirmées en ce qui concerne l'Office au début du mois de juin par l'Assemblée mondiale de la santé qui, conformément à la demande exprimée par l'Assemblée générale des Nations Unies au paragraphe 18 de sa résolution 302 (IV), a décidé de continuer à assumer la direction technique du programme d'hygiène de l'Office et a demandé au Directeur général de négocier un accord avec cette organisation sur la base des principes qu'il avait énoncés au mois d'avril.

125. A la suite d'entretiens officieux entre les représentants des deux institutions, il a été toutefois décidé qu'il ne serait pas nécessaire de conclure un accord formel pour régler les relations de l'OMS et de l'Office, puisque les principes appliqués au temps de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine y pourvoient dans une mesure suffisante.

126. Quand l'Office a commencé à exercer ses activités, en mai 1950, le Chef de la Division médicale de l'UNRPR (fonctionnaire prêté par l'OMS) a été mis à la tête de la Division médicale de la nouvelle organisation, et le paludologue de l'OMS a fait l'objet d'un transfert de ce genre. A ce personnel du siège sont venus s'ajouter une infirmière en chef, un ingénieur sanitaire

(également détaché de l'OMS), un fonctionnaire chargé des fournitures médicales et un chef-adjoint de la Division médicale. Ce personnel a remplacé celui de l'UNRPR, ainsi que les médecins-chefs et les autres fonctionnaires des trois organisations bénévoles.

127. L'OMS a aussi continué de prêter à l'Office divers spécialistes des maladies vénériennes, de l'éducation du public en matière d'hygiène, des soins infirmiers et de l'administration de la santé publique, empruntés au personnel du siège de l'OMS à Genève ou du Bureau régional d'Alexandrie. Ces experts ont, dans leurs domaines respectifs, organisé et mis en œuvre des campagnes et des cours de formation destinés aux réfugiés palestiniens et au personnel médical recruté sur place par l'Office.

128. Le 4 janvier 1951, le Directeur de l'Office a rappelé par lettre au Directeur général de l'OMS que l'accord entre les deux organisations arrivait à expiration le 31 décembre 1950 et a suggéré que, puisqu'il s'était avéré dans sa forme présente satisfaisant pour l'Office, un échange de lettres pourrait être suffisant pour le proroger jusqu'au 31 décembre 1951 ou jusqu'à sa dissolution. Une réponse officielle affirmative est parvenue à Beyrouth le 21 mars 1951.

129. Dans le courant du mois de février 1951, l'Office a reçu un chèque de 42 857 dollars représentant la contribution de l'OMS à son programme pour l'année 1951. Cette somme a été employée à l'achat d'insecticides pour la campagne de lutte contre les mouches et la campagne antipaludique de 1951.

## 3. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

130. A la suite d'une correspondance et de discussions entre l'Office et l'UNESCO qui se sont prolongées pendant environ six mois, il a été finalement décidé, vers la fin du mois d'août 1950, que l'UNESCO contribuerait pour une somme nette de 50 000 dollars environ aux dépenses consacrées pendant l'année 1950 par l'Office à l'éducation des réfugiés et détacherait auprès de l'Office un de ses fonctionnaires en qualité de conseiller en matière d'éducation et de chef de la Division de l'éducation de l'Office. Ce fonctionnaire serait également représentant de l'UNESCO dans le Moyen-Orient.

131. Il a été décidé que les questions techniques relèveraient de l'autorité du Directeur général de l'UNESCO et les questions administratives de celle du Directeur de l'Office. Ainsi, le Directeur général de l'UNESCO, ou ses représentants, se chargeraient de l'inspection des écoles, de la préparation des rapports et du choix des programmes d'études, des livres et du matériel scolaire. De son côté, l'Office se chargerait de l'achat et de la distribution du matériel, du paiement des maîtres et de l'envoi régulier des états de dépenses à l'UNESCO.

132. Toutes les contributions et les dons reçus par l'UNESCO pour l'éducation des réfugiés de Palestine devaient être envoyés à Beyrouth à l'Office, qui devait alors en assurer le transport et la distribution. Tout le

matériel devait rester la propriété de l'UNESCO lors de la cessation des activités de l'Office. Il fut également décidé qu'aucune école nouvelle ne serait ouverte, la dissolution de l'Office étant prévue dans un délai de moins d'un an. On a suggéré d'appeler les écoles « Écoles de l'Office sous la direction technique de l'UNESCO », et que, dans toute publicité qu'elle entreprendrait, chacune des organisations mentionnerait l'œuvre accomplie par l'autre.

133. L'Office a fait connaître en décembre 1950 son intention de prélever 15 000 dollars au maximum sur la subvention de l'UNESCO pour aider trois universités du Liban et de la Syrie, fréquentées actuellement par des étudiants réfugiés de Palestine, laissant à l'UNESCO le soin de se mettre en rapport avec les universités en question, de déterminer le montant de chaque subvention et de choisir les étudiants bénéficiaires.

134. Les contributions bénévoles en nature reçues par l'Office durant l'année 1950 se sont élevées à 5 328 dollars au total.

135. Le Directeur général par intérim de l'UNESCO a fait parvenir à l'Office, le 19 mars 1951, le texte d'un projet d'accord. Ce texte consacre l'accord général provisoire auquel on était parvenu en fin d'année 1950;

il doit demeurer en vigueur jusqu'au 31 décembre 1951. Les dispositions nouvelles qui y figurent sont les suivantes : l'UNESCO s'engage à prélever sur son propre budget une contribution de 80 850 dollars qui sera versée au compte de l'Office à Beyrouth pour servir à la mise en œuvre du programme d'éducation des réfugiés arabes dans le Moyen-Orient; de son côté, l'Office s'engage à continuer à fournir le personnel et les installations comme par le passé, sans dépasser un plafond de 400 000 dollars.

136. Le coût du programme d'éducation pour l'année en cours a ainsi été fixé à un total de 400 000 dollars pour l'Office, la contribution de l'UNESCO s'élevant à 17 pour 100 environ. Cependant, le programme d'éducation coûte effectivement environ 150 000 dollars par trimestre et l'Office a notifié à l'UNESCO qu'il ne pourrait continuer à fournir ce supplément de 30 000 dollars par trimestre qui est un excédent du chiffre prévu dans l'accord.

137. Actuellement, 114 écoles, fréquentées par des enfants de six à quatorze ans, sont entièrement à la charge de l'Office et de l'UNESCO (sans compter différentes écoles privées, partiellement subventionnées). Ces écoles sont fréquentées par 43 658 élèves et l'enseignement y est donné par 846 maîtres et directeurs.

### Chapitre III

#### HYGIÈNE

##### A. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

138. Contrairement aux autres activités du domaine social, telles que l'éducation et les services sociaux, qui n'ont pas été officiellement organisés avant la création de l'Office, le programme d'hygiène a été l'un des premiers à être mis en œuvre. Des approvisionnements médicaux ont été envoyés dans la région au titre du programme de secours aux sinistrés du comte Folke Bernadotte et, lors de la création de l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, des programmes d'hygiène ont été institués dans toutes les régions desservies par les trois organisations bénévoles. Les Nations Unies ont demandé à l'Organisation mondiale de la santé de se charger de l'action sanitaire, ce que l'OMS a fait dès le début en désignant un membre de son personnel comme médecin-chef chargé du programme des réfugiés, ainsi que deux techniciens. L'OMS a également fourni divers experts et consultants engagés à temps partiel. En outre, l'OMS verse chaque année à l'Office une subvention en espèces pour le programme de lutte contre les insectes. Le FISE a procuré la moitié des approvisionnements médicaux nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

139. C'est surtout sur l'hygiène et sur la médecine

préventive qu'ont porté les efforts. La médecine curative a tendu à fournir les services strictement indispensables sans dépasser de beaucoup le niveau des services médicaux dont bénéficient les indigents dans les pays d'accueil. C'est pour cette raison, et parce que les crédits qui lui ont été affectés sont limités, que le programme d'hygiène ne s'est pas sensiblement développé durant l'année écoulée.

140. Si l'on considère les conditions défavorables dans lesquelles doivent vivre les malheureux réfugiés de Palestine, séparés des leurs, entassés dans des abris de fortune, exposés aux intempéries, sans sécurité économique, remplis d'amertume et de ressentiment par leur infortune, il est remarquable que leur santé ait aussi bien résisté. En fait, pour la grande majorité d'entre eux, leur état de santé peut se comparer favorablement avec celui de groupes analogues dans les pays d'accueil. Toutefois, il ne fait aucun doute qu'une solution de la question et le retour de ces réfugiés à une existence normale amélioreraient leur santé mentale et physique.

141. L'état de nutrition des réfugiés a été attentivement surveillé, non seulement par le personnel de la division médicale, mais par des experts prêtés par la section de la nutrition et de l'alimentation de l'OMS.

Les carences alimentaires, d'ailleurs bénignes, qui ont pu être constatées, ne sont pas plus répandues parmi les réfugiés que chez les populations des pays d'accueil.

142. La décision de « réinstaller » les réfugiés, exprimée dans la résolution 393 (V) de l'Assemblée générale, a affecté aussi bien la division médicale que l'ensemble de l'Office. Plusieurs cours ont été ouverts pour donner aux réfugiés une certaine formation médicale ou paramédicale et leur assurer des emplois rémunérateurs. La politique de réinstallation implique aussi la nécessité de prévoir des services médicaux pour les réfugiés réinstallés.

## B. — ORGANISATION ET PERSONNEL

143. Il faut, pour comprendre les problèmes d'organisation qui se posent à l'Office, essayer de se représenter une population de 850 000 personnes disséminées sur 259 000 km carrés et dépendant de cinq gouvernements différents (8) (13) (22)<sup>1</sup>. L'Office doit en pratique pourvoir à tous leurs besoins.

144. Les relations entre l'OMS et l'Office pour la mise en œuvre du programme sanitaire sont les suivantes (9)<sup>1</sup> : l'OMS assume la responsabilité de la direction technique du programme, en nommant et en détachant auprès de l'Office le chef de la division médicale. Ce dernier organise et exécute le programme dans les limites des crédits prévus en s'inspirant des conseils de différents experts que l'OMS envoie de temps à autre. L'OMS fournit et paie un paludologue et procure les services moyennant le remboursement des frais, d'un ingénieur sanitaire. Outre ces trois experts, le reste du personnel de la division au siège comprend

<sup>1</sup> Les nombres entre parenthèses renvoient à la bibliographie donnée à la fin du présent chapitre, page 25.

un chef adjoint de la division médicale, une infirmière en chef, un fonctionnaire chargé de la formation professionnelle médicale, un fonctionnaire chargé des fournitures médicales, un secrétaire statisticien, des techniciens de la lutte contre le paludisme, un assistant administratif, et plusieurs secrétaires (14).

145. Les activités du programme sanitaire sont dirigées dans chaque région par un médecin régional responsable techniquement devant le chef de la division médicale de l'Office, et administrativement devant le représentant de l'Office dans la région.

146. Les rapports mensuels adressés au chef de la division médicale sont refondus avec les rapports fournis par les différentes sections du siège pour former le rapport de l'Office sur le programme sanitaire. Des statistiques hebdomadaires des maladies infectieuses, des naissances et des décès, ainsi que des informations spéciales sur le paludisme et l'assainissement sont rédigées dans chaque région et envoyées au siège.

147. On s'efforce à l'échelon régional de coordonner le programme de l'Office avec le programme de santé publique du pays d'accueil. A cette fin, une liaison étroite est établie avec les ministères de la santé publique et les départements locaux de la santé publique.

148. Le tableau suivant donne la situation détaillée du personnel médical de l'Office à la fin de la période mai 1950-juin 1951. Dans la colonne « Divers » figurent le personnel administratif et de bureau, le personnel médical auxiliaire, à l'exclusion des travailleurs manuels, le personnel des laboratoires et des services pharmaceutiques et d'approvisionnement. Ce tableau ne comprend que le personnel figurant sur les états de salaires de l'Office et laisse de côté les centaines de travailleurs qui s'occupent aussi des réfugiés dans les hôpitaux qu'il subventionne.

|               | Docteurs<br>Personnel |                    | Dentistes<br>Personnel<br>local |                    | Infirmières<br>Personnel |                    | Infirmières<br>non-diplômées,<br>aides-infirmières, sages-<br>femmes<br>Personnel<br>local |                    | Divers<br>Personnel |                    | Travailleurs<br>manuels<br>Personnel<br>local |                    |
|---------------|-----------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------------|--------------------|--|--------------------|---------------------|--------------------|---|--------------------|
|               | Local                 | Inter-<br>national | Local                           | Inter-<br>national | Local                    | Inter-<br>national | Local  | Inter-<br>national | Local               | Inter-<br>national | Local   | Inter-<br>national |
| Siège.....    | —                     | 3                  | —                               | —                  | 2                        | —                  | —  | —                  | 7                   | 2                  | —   | —                  |
| Liban.....    | 16                    | 1                  | 1                               | 17                 | 1                        | 23                 | 19   | —                  | 19                  | —                  | 111   | —                  |
| Syrie.....    | 10                    | 1                  | 2                               | 17                 | 1                        | 22                 | 28   | —                  | 28                  | —                  | 82  | —                  |
| Jordanie..... | 30                    | 2                  | 2                               | 29                 | 2                        | 97                 | 91   | 4                  | 91                  | 4                  | 438   | —                  |
| Gaza.....     | 11                    | 1                  | 2                               | 13                 | 1                        | 23                 | 51   | —                  | 51                  | —                  | 281   | —                  |
|               | <u>67</u>             | <u>8</u>           | <u>—</u>                        | <u>76</u>          | <u>7</u>                 | <u>—</u>           | <u>196</u>   | <u>6</u>           | <u>196</u>          | <u>6</u>           | <u>912</u>                                    | <u>—</u>           |
|               |                       | 75                 |                                 | 7                  |                          | 83                 |  | 165                |                     | 202                |   | 912                |

TOTAL : 1 444

149. La division médicale s'est fixée comme règle de faire appel au personnel local dans toute la mesure du possible. Le tableau suivant montre les efforts accomplis pour remplacer le personnel international par un personnel local, conformément à la requête adressée par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale en 1949 aux organisations qui sont chargées de la mise en œuvre des programmes, leur demandant d'employer du personnel local aussi souvent que possible.

|                                | Personnel international |                  |                  |                  |
|--------------------------------|-------------------------|------------------|------------------|------------------|
|                                | 1949 (a)                | Février 1950 (a) | Juillet 1950 (b) | Juillet 1951 (b) |
| Docteurs.....                  | 20                      | 33               | 7                | 8                |
| Infirmières.....               | 26                      | 72               | 11               | 7                |
| Infirmières<br>auxiliaires.... | 9                       | 10               | 0                | 0                |
| Divers.....                    | (c)                     | 14               | 10               | 6                |

(a) Organisations bénévoles.

(b) Office.

(c) Les chiffres n'ont pas été fournis.

C. — MALADIES INFECTIEUSES

150. Le tableau ci-dessous donne le nombre de cas relevés pour certaines maladies infectieuses, par région, et pour une période de douze mois. Les chiffres de popu-

lation indiqués ne représentent pas l'effectif total de la population réfugiée, mais plutôt la population exposée aux maladies qui font l'objet des rapports. Il existe en effet des groupements de réfugiés pour lesquels on n'a pu obtenir de chiffres relatifs aux maladies infectieuses.

*Incidence des maladies infectieuses  
16 juillet 1950 - 15 juillet 1951*

| Maladies                            | Liban   | Syrie  | Jordanie orientale | Jordanie occidentale | Gaza    | Total   |
|-------------------------------------|---------|--------|--------------------|----------------------|---------|---------|
| Variole.....                        | 0       | 0      | 0                  | 5                    | 0       | 5       |
| Typhus.....                         | 2       | 0      | 35                 | 2                    | 11      | 50      |
| Paludisme.....                      | 11 682  | 12 796 | 25 531             | 26 946               | 276     | 77 231  |
| Rougeole.....                       | 763     | 522    | 499                | 1 302                | 104     | 3 190   |
| Coqueluche.....                     | 3 708   | 1 786  | 753                | 1 304                | 604     | 8 155   |
| Syphilis.....                       | 372     | 165    | 332                | 515                  | 415     | 1 799   |
| Tuberculose.....                    | 555     | 441    | 1 234              | 1 696                | 549     | 4 475   |
| Typhoïde (paratyphoïde A et B)..... | 103     | 103    | 109                | 653                  | 159     | 1 127   |
| Dysenterie.....                     | 26 066  | 11 049 | 19 276             | 13 774               | 20 808  | 90 973  |
| Diphthérie.....                     | 28      | 9      | 10                 | 149                  | 7       | 203     |
| Méningite.....                      | 10      | 4      | 2                  | 41                   | 28      | 85      |
| Conjonctivite aiguë.....            | 33 623  | 13 840 | 20 549             | 76 178               | 30 961  | 175 151 |
| Trachome.....                       | 17 951  | 11 126 | 12 773             | 139 394              | 41 930  | 223 174 |
| Bilharziose.....                    | 9       | 0      | 19                 | 6                    | 97      | 131     |
| Pneumonie.....                      | 514     | 0      | 104                | 39                   | 0       | 657     |
| Oreillons.....                      | 0       | 0      | 274                | 221                  | 84      | 579     |
| Fièvre récurrente.....              | 0       | 0      | 0                  | 19                   | 5       | 24      |
| Population exposée.....             | 104 231 | 77 862 | 136 736            | 199 824              | 256 000 | 774 653 |

151. Une enquête spéciale sur la méningite dans la région de Gaza a révélé quarante cas confirmés parmi les réfugiés et la population autochtone. Le rapport de la Jordanie orientale pour la dernière semaine de la période considérée n'a pas encore été fourni.

152. Sur les cinq maladies dites « classiques », aucun cas de choléra, de peste ou de fièvre jaune n'a été signalé, soit parmi les réfugiés, soit dans la population autochtone. La variole, dont 181 cas avaient été déclarés l'année précédente [176 en Palestine arabe (Jordanie occidentale)], semble avoir été enrayée puisque cinq cas seulement ont été signalés cette année. Le typhus a fait quelques progrès, bien que son apparition se soit limitée à un petit foyer près d'Irbid en Jordanie orientale. Tous les cas ont été relativement bénins et relevaient probablement du type endémique murin. Les rapports sur le paludisme sont très exagérés, comme on le verra dans le rapport qui figure sous la rubrique 4 A dans la bibliographie donnée à la fin de ce chapitre.

153. Le pourcentage des cas de typhoïde et paratyphoïde A et B n'est pas très élevé si l'on tient compte

des conditions d'hygiène souvent primitives dans lesquelles vit la population; le taux de mortalité n'est pas élevé non plus; dans l'un des hôpitaux, il a été de 2 pour cent seulement pour les cas confirmés de typhoïde.

154. La bilharziose ne passait pas pour revêtir un caractère endémique jusqu'à sa découverte récente dans les environs de Tyr au Liban (19). La question fait maintenant l'objet d'études plus approfondies. Les maladies des yeux, comme partout dans le Proche-Orient, sont de loin les plus répandues. Elles ont fait l'objet d'une étude (20) (21) sur laquelle s'appuie un programme de lutte.

D. — DISPENSAIRES

155. Le nombre des dispensaires de l'Office est passé durant l'année de soixante-douze à quatre-vingt-un. La plupart d'entre eux sont fixes, mais quelques formations mobiles permettent de soigner les réfugiés dans les villages. Ils sont rangés dans les principales catégories suivantes : dispensaires de médecine générale; de

PRÉQUENTATION DES DISPENSAIRES DU 16 JUILLET 1950 AU 15 JUILLET 1951

| Catégories                    | Liban   | Syrie   | Jordanie orientale | Jordanie occidentale | Gaza                 | Total     |
|-------------------------------|---------|---------|--------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| Population.....               | 104 231 | 81 244  | 136 736            | 231 479              | 287 000 <sup>a</sup> | 840 691   |
| Médecine générale             | 463 248 | 231 235 | 188 695            | 324 613              | 345 616              | 1 553 407 |
| Pansements. Dermatologie..... | 269 310 | 89 409  | 231 763            | 334 562              | 417 000              | 1 342 044 |
| Ophthalmologie... ..          | 230 990 | 72 282  | 47 156             | 451 584              | 524 722              | 1 326 734 |
| Hygiène scolaire.....         | 29 405  | 12 509  | 17 150             | 107 634              | 1 493 988            | 1 660 686 |
| Obstétrique.....              | 21 320  | 4 628   | 7 961              | 12 232               | 42 124               | 88 265    |
| Pédiatrie.....                | 86 218  | 27 186  | 35 318             | 51 386               | 65 999               | 266 107   |
| Maladies vénériennes.....     | 1 460   | 602     | 1 308              | 3 011                | 956                  | 7 337     |
| Divers.....                   | 26 447  | 29 673  | 37 372             | 27 762               | 10 575               | 131 829   |

<sup>a</sup> Y compris les soins donnés aux réfugiés par le Département de la santé publique et le Croissant-Rouge à Gaza, ainsi que les soins donnés par l'Office à des non-réfugiés.

dermatologie (chargés aussi des pansements), d'ophtalmologie, d'hygiène scolaire, d'hygiène prénatale et infantile. Les dispensaires antivénéériens et antituberculeux existent en tant que services distincts dans certaines zones; dans d'autres, ils font partie des dispensaires de médecine générale. Les vaccinations peuvent faire l'objet de programmes spéciaux ou rentrer dans les activités régulières de dispensaires de médecine générale.

156. Le tableau ci-contre indique le nombre de visites aux dispensaires. La moyenne mensuelle est de 601.000.

157. Le nombre total des lits dans les hôpitaux de l'Office, ou subventionnés par lui, est passé de 1.472 à 1.808.

158. Des vaccinations antivarioliques, antityphoïdiques, paratyphoïdiques et antidiphthériques sont effectuées. La plus grande partie du vaccin antidiphthérique utilisé contient aussi des vaccins contre la coqueluche et le tétanos. Le nombre total de vaccinations effectuées durant l'année contre ces trois maladies a presque atteint 850 000. Tous les réfugiés sont soumis une fois par an à une pulvérisation individuelle de DDT à 10 pour cent et l'opération est renouvelée lorsque les parasites se multiplient et chaque fois que pèse la menace de maladies transmises par les poux.

#### E. — LUTTE CONTRE LES INSECTES

##### (Y COMPRIS L'AGENT VECTEUR DU PALUDISME)

159. Depuis la création de l'Aide aux réfugiés de la Palestine, ce programme a été subventionné et dirigé par l'OMS qui a versé 50 000 dollars en 1949 et 42 857 dollars en 1950 et 1951 respectivement pour l'achat d'insecticides et de matériel. D'autre part, pendant les trois années de fonctionnement de l'Aide et de l'Office, l'OMS a détaché auprès de ces organismes un expert en matière de paludisme et de lutte contre les insectes qui a aidé à la mise en œuvre du programme élaboré. (Le rapport qui figure sous la rubrique 4 A dans la bibliographie placée en fin de ce chapitre fournit un compte rendu détaillé de ces activités.)

160. La région dans laquelle opère l'Office est située dans la zone sub-tropicale, considérée depuis des siècles comme un foyer d'épidémies transmises par les insectes (peste, typhus et paludisme). Ces épidémies ont décimé autrefois les populations autochtones et se sont propagées jusque dans des régions à climat plus tempéré, moins favorables à leur développement, comme l'Europe. On sait les catastrophes qui en ont résulté. Il est donc normal que l'émigration de centaines de milliers de réfugiés sans ressources ayant quitté leur patrie et errant dans les pays arabes voisins, dont les services sanitaires sont embryonnaires et sans grandes ressources, ait menacé gravement l'état sanitaire du Moyen-Orient. Le danger devint très évident en automne 1948, avant que l'aide des Nations Unies ne commençât à agir. Les épidémies de paludisme ont alors fait de grands ravages parmi les réfugiés, en Syrie méridionale, au Liban et dans la vallée du Jourdain, tandis que le typhus faisait son apparition dans certains

villages, à Gaza et dans la région d'Hébron. Les diverses manières dont se multiplient les insectes et les diverses saisons où ils sont les plus nombreux — les poux pendant l'hiver, les puces au printemps, les mouches et les agents vecteurs du paludisme pendant l'été et l'automne — ont rendu nécessaire la permanence de la lutte contre les insectes. En 1950, tous les camps, cantonnements et villages situés dans des zones infectées ont été désinfectés par deux fois au moyen de pulvérisations de poudre mouillable de Gammexane DDT. Au printemps de 1951, une pulvérisation a été effectuée et la destruction des larves sera poursuivie jusqu'à la fin du mois d'octobre. Si l'on en juge par le petit nombre des nouveaux cas constatés, il semble que le programme de lutte contre le paludisme ait été efficace.

#### F. — SALUBRITÉ

161. Un ingénieur spécialisé dans les travaux de salubrité publique, fourni par l'OMS, dirige la section des camps et de l'hygiène. Cette section est chargée d'organiser les camps, leur approvisionnement en eau, l'installation de latrines et de salles de douches et l'enlèvement des ordures. La sécheresse qui a sévi sur toute la région en 1951 a rendu insuffisant l'approvisionnement en eau et il a fallu amener celle-ci jusqu'aux camps dans des camions-citernes. On essaie actuellement de remplacer les tentes par des constructions de torchis de pierres ou de nattes de paille.

162. Depuis le rapport de l'an dernier sur le programme d'hygiène de l'Office, les responsabilités de la division médicale de cette organisation se sont considérablement accrues dans le domaine de la salubrité. La responsabilité de l'« entretien » des camps incombe maintenant entièrement au personnel sanitaire de l'Office. Elle comprend la charge de fournir de l'eau et un abri aux réfugiés réunis dans les camps et d'aménager ceux-ci. Il résulte de ce transfert de responsabilité qu'aucune autre division n'a de rôle actif à jouer en matière de salubrité. Cela facilite la mise en train de nouveaux travaux dans d'autres domaines quand ils sont jugés nécessaires. Ce changement de politique a commencé avec la décision prise, dans deux régions, de confier aux fonctionnaires chargés de l'entretien des camps la responsabilité de la salubrité, décision qui reposait sur ce principe que quiconque fait les règlements veille à leur application. Le contrôle des fonds destinés à l'entretien des camps est maintenant exercé au siège par le chef de la section des camps et de la salubrité, sous la direction du médecin-chef. De cette façon, une coordination constante est assurée entre les activités du personnel sanitaire permanent en matière de salubrité et celles du personnel temporaire engagé sur les fonds destinés à l'entretien des camps. Un rapport détaillé sur ces activités figure dans la bibliographie donnée en fin de chapitre sous la rubrique 4 A.

#### G. — PROGRAMMES SPÉCIAUX

163. *Lutte contre les maladies vénériennes.* — C'est en 1949, au temps de l'Aide des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et des organisations bénévoles

que débuta ce programme. La section des maladies vénériennes de l'OMS à Genève s'y est intéressée et, répondant à la demande qui lui en était faite, a envoyé sur place en mars 1950, pour étudier la situation, un expert-consultant qui a présenté un rapport sur ses constatations et ses recommandations (17). Un sérologue de l'OMS lui a succédé, qui a fait rapport sur les travaux accomplis dans les laboratoires (18). Beaucoup des recommandations faites par ces experts ont été mises en pratique et l'on tente actuellement d'en appliquer d'autres. Un système satisfaisant d'enregistrement des cas n'a pas encore été mis au point et il n'est donc pas possible d'obtenir des statistiques exactes. Cependant, les laboratoires rapportent qu'ils ont effectué 9 750 examens sérologiques pendant une période de six mois (décembre 1950 à mai 1951). Mille deux cent quatre-vingt-sept (1 287) de ces examens, soit 12,2 pour cent, ont donné une réaction positive. L'on ne peut considérer ceci comme une indication de l'incidence de la syphilis, car, dans la majorité des cas, il s'agissait de femmes enceintes, ou de personnes en contact avec des femmes enceintes, sérologiquement positives. Il faut aussi noter que, dans ce chiffre, figurent les examens répétés. Des sondages statistiques précédemment effectués parmi les femmes enceintes ont révélé une sérologie positive pour environ 5 à 6 pour cent des cas. Sur 1 250 examens sérologiques récents effectués en Syrie sur des femmes enceintes, quarante-neuf réactions ont été positives et quarante-trois ont été douteuses. Les cas douteux seront de nouveau examinés. Pendant les sept premiers mois de cette année, 441 examens effectués en Syrie sur des femmes enceintes comportent une proportion de 7,9 pour cent de cas positifs. Il s'agissait cependant d'un groupe de femmes venues spontanément aux consultations prénatales et par conséquent déjà sélectionné. Les fonds du FISE ont permis d'engager des experts et d'acheter de la pénicilline pour ce programme. On espère que les dispositions nécessaires seront prises par l'OMS pour qu'à l'automne 1951, un sérologue soit de nouveau envoyé du siège pour suivre les résultats obtenus à la suite de la première mission.

164. *Lutte contre le trachome.* — Pendant l'automne 1950, l'OMS a chargé le professeur G. Bietti, ophtalmologiste de Parme (Italie), bien connu dans les milieux internationaux, de faire une étude du trachome chez les réfugiés et de mettre en œuvre un programme de lutte contre cette maladie. Le professeur Bietti a passé le mois de décembre dans la région; il est revenu en mars-avril 1951 afin de poursuivre son étude et a dûment fait rapport (20) (21). Son assistant, le Dr Ferraris, a été engagé par l'Office pour mettre en œuvre le programme tracé par le professeur Bietti; ce programme consiste en l'application locale d'une pommade ophtalmique antibiotique (auréomycine ou terramycine) et en un traitement aux sulfamides par voie buccale. Le FISE contribue à son exécution dans une mesure importante en procurant des produits pharmaceutiques. Jusqu'à présent, quelques milliers de malades seulement sont traités, mais on espère recevoir une quantité de médicaments suffisante pour soigner tous les réfugiés atteints de trachome. Un programme de grande enver-

gure de lutte contre cette maladie pourrait très probablement être entrepris.

165. *Hygiène maternelle et infantile.* — Bien que la Palestine ait possédé au temps du Mandat des services de protection maternelle et infantile considérés comme assez bien organisés, le programme médical de protection infantile dont bénéficient actuellement les réfugiés représente un progrès considérable par rapport aux services de tous les pays d'accueil. Des soins excellents sont donnés aux femmes enceintes, aux nourrissons et aux enfants des écoles, particulièrement en Jordanie et à Gaza. La plupart des femmes enceintes subissent les examens courants suivants :

1. Examen général;
2. Analyse d'urine;
3. Tension artérielle;
4. Pelvimétrie;
5. Examens sérologiques (tests de Kahm et de Meinicke).

Une fiche prénatale est établie pour chaque femme. D'autre part, la lutte contre les maladies vénériennes, menée à présent dans tous les dispensaires prénatals, constitue une amélioration marquée des services d'hygiène maternelle et infantile.

166. Sur le plan éducatif, les démonstrations faites sur la façon de baigner les nourrissons et de nourrir les enfants sous-alimentés ont donné des résultats remarquables. Les centres d'hygiène ont des heures de consultations spéciales pour les nouveau-nés. Des biberons, dont la composition varie suivant l'âge du nourrisson, y sont préparés. La période de sevrage et les débuts de l'alimentation solide ont fait l'objet d'une mise au point détaillée. Des vitamines sont distribuées régulièrement dans les centres d'hygiène infantile.

167. En Jordanie, des régimes convenant à la constitution des nourrissons de ce pays ont été scientifiquement étudiés par le médecin-chef des services d'hygiène maternelle et infantile. Un seul régime est adopté dans tous les centres, ce qui facilite la surveillance.

168. Dans plusieurs régions, ont été créés de petits centres maternels où les sages-femmes locales, pour la plupart illettrées, sont formées et surveillées par un personnel qualifié. Elles font alternativement des stages dans les centres d'hygiène infantile, dans les consultations prénatals et dans les consultations antivénériennes. La différence que l'on constate entre les sages-femmes locales qui ont travaillé pendant un an dans l'Office et celles qui commencent leurs stages est frappante et l'on peut dire que le niveau des soins s'est considérablement relevé au cours de l'année passée.

169. Dans presque toutes les régions, les enfants des écoles sont surveillés par des médecins et des infirmières. Les enfants sous-alimentés ont droit, sur présentation d'un certificat médical, à un repas supplémentaire qui leur est fourni dans les centres spéciaux d'alimentation des services sociaux.

170. En novembre 1950, sous les auspices de l'Office, de l'Université américaine de Beyrouth, de l'OMS et d'autres organisations, les premières journées d'études

organisées dans le Moyen-Orient en matière de médecine tropicale ont eu lieu à Beyrouth. Six cent cinquante médecins environ, dont la plupart des médecins fonctionnaires de l'Office, ont assisté aux diverses séances de ces deux journées.

171. Au cours de l'été 1950, vingt étudiants en médecine et en sociologie de l'Université de Beyrouth ont été pris en charge par l'Office pour travailler à l'application d'un programme d'éducation en matière d'hygiène, dirigé par le spécialiste des programmes d'hygiène de l'OMS au Bureau régional pour la Méditerranée orientale à Alexandrie.

Ces étudiants ont logé et travaillé dans les divers camps et ont pu, dans une certaine mesure, enseigner aux réfugiés certains principes fondamentaux d'hygiène tels que l'emploi de latrines, la protection de l'approvisionnement en eau, la protection contre les mouches, la fréquentation des consultations et en particulier des consultations d'hygiène maternelle et infantile.

#### H. — APPROVISIONNEMENTS MÉDICAUX ET SANITAIRES

172. Au cours de cette année, la situation des approvisionnements a été très satisfaisante. Grâce aux contributions généreuses du FISE, aux dons d'organisations privées et aux achats de l'Office, les fournitures se sont maintenues à un niveau suffisant. De petites quantités de streptomycine et de P. A. S. ont été obtenues pour le traitement de certaines formes de tuberculose, selon les recommandations de l'OMS. De la chloromycétine a aussi été procurée pour les cas de fièvre typhoïde graves. Les demandes courantes de fournitures ont pu être satisfaites, une surveillance étroite étant toutefois exercée lorsqu'il s'agissait de fournitures coûteuses. Les centres de distribution font l'objet d'inspections périodiques afin d'assurer une répartition judicieuse des stocks.

173. Les chiffres suivants indiquent la valeur et les sources des approvisionnements reçus pendant cette année.

|                                     | <i>Dollars des États-Unis.</i> |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| Contribution du FISE.....           | 242 000                        |
| Dons d'organisations privées....    | 5 000                          |
| Achats sur place par l'Office.....  | 84 000                         |
| Achats à l'étranger par l'Office... | 144 000                        |
| TOTAL                               | 475 000                        |

#### I. — BUDGET DU PROGRAMME D'HYGIÈNE

174. Le coût du programme d'hygiène est d'environ 2 millions de dollars par an. Il comprend les salaires, les traitements, les approvisionnements et le matériel, ainsi que les fonds nécessaires aux activités des domaines médical, de la santé publique, de la salubrité et de l'entretien des camps qui rentrent dans le cadre du programme de l'Office.

175. La liste suivante permettra de se référer à des documents où se trouvent des renseignements plus détaillés sur le programme d'hygiène.

1. Rapport préliminaire sur l'état sanitaire des réfugiés de Palestine et évaluation du coût des services de santé publique et des services d'hygiène, présenté à la première séance de la Première Conférence régionale de la Méditerranée orientale de l'OMS au Caire (février 1949); OMS, Alexandrie.

2. Rapport du Directeur des Secours des Nations Unies en cas de calamité (1949).

3. Réfugiés de Palestine, besoins médicaux, rapport au Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, document RC2/EM/8 du 1<sup>er</sup> septembre 1949, OMS, Alexandrie.

4. Programme de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, rapport soumis au Comité régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, document RC/3/EM/19 du 7 août 1950, OMS, Alexandrie.

4 A. Programme de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, juillet 1950-juillet 1951, document OMS RC4/EM/19, Alexandrie. Peut être également obtenu en s'adressant à l'officier de liaison de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine auprès des Nations Unies, au siège de l'Organisation à New-York.

5. Version définitive de l'étude des Nations Unies sur la situation économique au Moyen-Orient, première partie, rapport définitif et annexes; deuxième partie, supplément technique, Nations Unies, New-York.

6. Résolution 302 (IV) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa 273<sup>e</sup> séance plénière, le 8 décembre 1949, Nations Unies, New-York.

7. Résolution 393 (V) adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de sa 315<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre 1950, Nations Unies, New-York.

8. Aide aux réfugiés de Palestine, document A/1451 du 19 octobre 1950, Nations Unies, New-York.

9. Accord entre l'Office de Secours et de Travaux et l'OMS, document préparé en avril 1950, signé les 23 et 29 septembre 1950 et reconduit par accord mutuel jusqu'au 30 juin 1952, OMS, Genève.

10. Rapport général d'activité du Service médical du Commissariat du Comité international de la Croix-Rouge pour l'aide aux réfugiés en Palestine, Genève.

11. Programme médical institué par les Nations Unies pour les réfugiés arabes, document exposant l'ensemble du problème, publié par l'Office de secours et de travaux le 30 novembre 1950, Beyrouth.

12. Rapport sur les services d'assistance aux réfugiés de Palestine effectué par la Commission du Proche-Orient de la Fédération des Sociétés de la Croix-Rouge en liaison avec l'Aide des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, 1949-50, Genève.

13. La structure de l'UNRWAPRNE, bulletin d'information n° 3 de l'UNRWAPRNE (Office de secours et de travaux), 5 février 1951, Beyrouth.

14. Programme médical de l'UNRWAPRNE, bulletin d'information n° 5 de l'UNRWAPRNE, 23 juin 1951, Beyrouth.

15. Observations sur l'alimentation des réfugiés arabes, février-mars 1950, document MH 21 050, OMS, Genève.

16. Alimentation des réfugiés de Palestine, état au printemps de 1951, OMS, Genève.

17. Recommandation formulée par l'UNRWAPRNE concernant un programme de lutte contre les maladies vénériennes (document INT/VD/47), OMS, Genève.

18. Le programme de lutte contre les maladies vénériennes de l'UNRWAPRNE, document INT/VD/48, OMS, Genève.

19. Etude de la bilharziose dans quelques pays de la Méditerranée orientale, document EM/BIL/1<sup>er</sup> mai 1951 et Add. I, 1<sup>er</sup> juillet 1951, OMS, Alexandrie.

20. Rapport de la mission envoyée auprès des réfugiés

arabes de Palestine au nom de l'OMS (2-30 décembre 1950), document [OMS/trachome/10, OMS, Genève.

21. Rapport de la mission effectuée du 26 mars 1951 au 15 avril 1951 parmi les réfugiés arabes en Palestine au nom de l'OMS, document [OMS/trachome/11, OMS, Genève.

22. Les Nations Unies et les réfugiés arabes, situation au mois de juin 1951, UNRWAPRNE, Beyrouth.

23. Rapport sur les soins infirmiers à la suite d'une mission au Royaume hachémite de Jordanie, document EM/NURS/3, OMS, Alexandrie.

## Chapitre IV

### LES SERVICES SOCIAUX

#### A. — EXPOSÉ GÉNÉRAL

176. Au début, le programme des services sociaux a été entièrement financé par la vente des emballages. On croyait, en effet, qu'il ne s'agissait que d'un programme d'urgence de courte durée et les fonds étaient exclusivement destinés à la fourniture aux réfugiés d'aliments, de vêtements et d'un abri sommaire, pour une période de neuf mois qui devait prendre fin en août 1949. On espérait que ce délai suffirait aux Arabes et aux Juifs pour arriver à un accord et que le problème serait ainsi résolu. Cependant, lorsqu'il s'est avéré qu'un règlement aussi rapide était très peu probable, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et l'American Friends Service Committee (Quakers), se rendant compte que les secours matériels ne suffisaient pas, ont préparé un programme limité de services sociaux et d'éducation, financé par la vente des emballages des marchandises destinées aux secours.

177. Dès sa création, le 1<sup>er</sup> mai 1950, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a pris officiellement en main l'organisation de ces services sociaux et a chargé une section spéciale de mener à bien cette tâche dans les limites d'un budget restreint. On a tiré le meilleur parti possible de quelques fonds disponibles, mais il faut reconnaître que la mission de l'Office a consisté surtout à fournir les secours indispensables et à mettre en œuvre un programme de travaux essentiels, les services sociaux ne représentant qu'un complément, d'ailleurs important, à son programme.

178. Le tableau d'ensemble ci-dessous, qui donne le nombre des réfugiés dont s'occupe directement cette

| Région             | Totaux  | Tentes  | Casernes | Villes et villages |
|--------------------|---------|---------|----------|--------------------|
| Liban . . . . .    | 106 753 | 21 361  | 12 650   | 72 742             |
| Syrie . . . . .    | 80 499  | 9 723   | 15 902   | 54 874             |
| Jordanie . . . . . | 465 450 | 81 826  | 33 978   | 349 646            |
| Gaza . . . . .     | 199 789 | 87 419  | 15 167   | 97 203             |
| Israël . . . . .   | 23 507  | —       | —        | 23 507             |
| TOTAUX             | 875 998 | 200 329 | 77 697   | 597 972            |

section, ainsi que leur répartition par type d'abris, facilitera l'étude séparée des différents aspects du programme social. Tous les chiffres, à moins d'indication contraire, sont ceux du 30 juin 1951.

179. De plus, 24 331 réfugiés en Israël reçoivent également des rations de l'Office, mais les services sociaux leur sont fournis par le Gouvernement israélien.

180. Pour la période de quatorze mois qui s'étend de mai 1950 à juin 1951, l'Office a consacré 460 000 dollars aux services sociaux. Cette somme n'a pas été suffisante pour permettre d'entreprendre d'autres formes appropriées d'activités sociales, telles que le service social individuel (*case work*). Il faut insister sur le fait qu'une grande partie du travail social auprès des réfugiés est accompli par d'autres institutions et par des organisations animées d'un esprit civique. L'Office coordonne ses efforts avec ceux de nombreuses institutions bénévoles; il espère que ces relations deviendront plus étroites lorsque sera créé le comité de coordination des organisations bénévoles, doté de pouvoirs plus étendus, qui est actuellement à l'étude. L'Office met de grands espoirs dans une participation plus grande des organisations bénévoles à son programme social.

#### B. — PRÉPARATION ET DISTRIBUTION DU LAIT DU FISE

181. Chiffres relatifs à la distribution de lait sous forme liquide par l'Office de secours et de travaux au 30 juin 1951.

| Régions            | Nombre de centres (préparation et distribution) | Nombre d'employés rétribués | Nombre moyen de bénéficiaires par jour |
|--------------------|---|-----------------------------|--|
| REFUGIÉS           |   |                             |  |
| Liban . . . . .    | 105   | 190                         | 53 679                                 |
| Syrie . . . . .    | 42  | 102                         | 34 194                                 |
| Jordanie . . . . . | 204   | 679                         | 186 339                                |
| Gaza . . . . .     | 30  | 200                         | 41 496                                 |
| TOTAUX             | 381   | 1 171                       | 315 808                                |
| NON-REFUGIÉS       |   |                             |  |
| Gaza . . . . .     | —   | —                           | 9 789                                  |
| Jordanie . . . . . | —   | —                           | 10 861                                 |
| TOTAUX             | 381   | 1 171                       | 336 458                                |

182. Une des préoccupations dominantes a été de réduire autant que possible les distributions de lait en poudre. Au 1<sup>er</sup> mai 1950, plus de 58 000 bénéficiaires, soit 15,1 pour 100, recevaient le lait sous forme de poudre et non sous forme liquide comme il est prescrit par le FISE. Ce nombre a été actuellement ramené à 11 860 personnes, soit 3,4 pour 100 du total.

| NOMBRE TOTAL DES BÉNÉFICIAIRES                                |         |
|---|---------|
| Réfugiés recevant du lait liquide.....                        | 315 708 |
| Réfugiés recevant du lait en poudre.....                      | 11 860  |
| Non-réfugiés recevant du lait liquide (Gaza et Jordanie)..... | 20 750  |
| TOTAL GÉNÉRAL   | 348 318 |

183. La quantité totale de lait distribuée durant la période d'activité de l'Office allant du 1<sup>er</sup> mai 1950 au 30 juin 1951 s'est élevée à 621 168 kilogrammes de lait entier et 5 470 049 kilogrammes de lait écrémé.

184. *Liban*. — Le matériel nécessaire pour équiper 128 nouveaux centres a été acheté et mis en service le 15 septembre 1950. Tous les bénéficiaires reçoivent le lait sous forme liquide. Théoriquement, 93 pour 100 des personnes entrant dans les catégories secourues par le FISE reçoivent du lait liquide dans cette région et 3 454 enfants des écoles reçoivent chaque jour une ration supplémentaire de lait.

185. *Syrie*. — Beaucoup de centres de distribution manquaient au début du matériel nécessaire, mais la situation s'est considérablement améliorée. Sept nouveaux centres ont été ouverts en novembre 1950. En raison de la répartition géographique des réfugiés en Syrie et de leur dispersion en nombreux groupes de faible importance, 11 000 personnes appartenant aux catégories du FISE reçoivent encore le lait sous forme de poudre. Il paraît difficile de réduire sensiblement ce nombre sans engager des dépenses importantes.

186. *Jordanie*. — La préparation et la distribution du lait dans des conditions d'hygiène sont maintenant des pratiques entrées dans les mœurs. La distribution du lait sous forme de poudre a presque complètement disparu. De petits centres ont été regroupés en centres plus importants. La création de nouveaux centres et la suppression de certains autres ont permis d'assurer la meilleure utilisation possible des fonds limités affectés à ce programme.

187. *Gaza*. — La distribution de lait dans cette région revêt un caractère particulier du fait qu'elle entre dans le même programme que l'éducation de base. Une campagne contre l'analphabétisme a été entreprise parmi les ouvriers employés par les centres de distribution de lait de Gaza et aucun d'entre eux ne signe plus de son empreinte digitale; tous savent écrire leur nom.

188. La distribution dans cette région est aussi parfaite que possible et constitue à notre avis une méthode modèle de distribution en masse pour les localités où 30 000 à 70 000 personnes sont rassemblées en un seul groupe. Le centre de préparation et de distribution pour la municipalité de Gaza, par exemple, distribue quotidiennement 37 000 rations de lait.

189. Trente mille personnes appartenant à la population locale de la région de Gaza (non-réfugiées) ont reçu également les rations de lait distribuées par le FISE et l'Office à partir de mai 1951. En juin la distribution de lait des surplus des États-Unis par les autorités locales à 60 000 personnes non-réfugiées dans la région de Gaza a permis de réduire considérablement le nombre des bénéficiaires du programme mixte de l'Office et du FISE.

### C. — DISTRIBUTION DE VÊTEMENTS ET DE SECOURS EN NATURE

190. La nécessité de fournir des vêtements convenables aux réfugiés a posé à l'Office dès sa création un problème très grave qui n'a pas encore trouvé de solution, alors que les besoins sont de plus en plus pressants. Les appels lancés aux organisations bénévoles ont permis de recueillir des dons importants, qui restent pourtant insuffisants. L'Office a fabriqué dans ses propres ateliers des tissus et des vêtements qui ont été distribués aux réfugiés les plus nécessiteux, mais cette entreprise était trop coûteuse et a dû être abandonnée. La Société britannique de la Croix-Rouge a organisé, à la demande du représentant du Royaume-Uni à la Commission consultative de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies, une collecte fructueuse qui a permis de répartir entre les réfugiés le contenu de 2 000 ballots de vêtements. La Mission pontificale, la Lutheran World Federation, le Conseil supérieur arabe, le Fonds arabe de Terre sainte, l'Organisation internationale pour les réfugiés et plusieurs organisations bénévoles américaines, belges, australiennes et suédoises ont également envoyé leurs dons.

191. Pendant tout l'hiver dernier, la pénurie de vêtements a mis l'Office dans une situation extrêmement critique et seul un arrivage important de dons a permis à la dernière minute d'éviter un désastre. Les réfugiés manquent de chaussures et les donateurs ont jusqu'ici laissé de côté cet article. Les ateliers de l'Office et les centres d'apprentissage artisanal ont fabriqué des chaussures qui ont été distribuées parmi les réfugiés, mais leur production est nécessairement limitée.

192. Des denrées alimentaires excédentaires, ainsi que du lait, des œufs en poudre, du poisson, des céréales, des olives, etc., nous sont parvenus à titre de dons; des distributions plus restreintes d'articles divers, trousse de couture, cache-nez, nattes, grosse toile, boutons, serviettes de toilette, savon ont été accueillies avec joie par ces pauvres gens. De mai 1950 à juin 1951, on a distribué aux réfugiés 588 319 kilogrammes de vêtements et 115 919 kilogrammes de chaussures, donnés par les institutions des Nations Unies, les sociétés de la Croix-Rouge, les groupements religieux et autres associations bénévoles.

193. Le tableau suivant montre les quantités de vêtements et de souliers distribués par l'Office ou par son intermédiaire durant cette période.

a) VÊTEMENTS REÇUS POUR LES SECOURS

| Donateurs                                      | Description                  | Ballots       | Caisses    | Sacs      | Poids approximatif en kg |
|--|------------------------------|---------------|------------|-----------|--------------------------|
| Church Missionary Society.....                 | Vêtements usagés             | —             | 46         | —         | 4 600                    |
| Lutheran World Federation.....                 | Vêtements usagés             | 1 778         | 1          | —         | 84 800                   |
| Société britannique de la Croix-Rouge.         | Vêtements usagés             | 2 177         | —          | —         | 98 980                   |
| Croix-Rouge australienne.....                  | Vêtements usagés             | —             | 100        | —         | 2 893                    |
| FISE .....                                     | Vêtements neufs pour enfants | —             | 72         | —         | 10 766                   |
| Church World Services.....                     | Vêtements usagés             | 210           | 36         | —         | 14 734                   |
| American Middle East Relief.....               | Vêtements usagés             | 39            | 17         | 2         | 10 622                   |
| Mission pontificale.....                       | Vêtements usagés             | 6 334         | 125        | 2         | 300 702                  |
| British Save the Children Fund.....            | Vêtements usagés             | 97            | 101        | —         | 7 588                    |
| Bible Lands Mission Society.....               | Vêtements usagés             | 1             | 1          | —         | 261                      |
| Mennonite Central Committee.....               | Vêtements usagés             | 362           | —          | 1         | 17 543                   |
| Fonds des réfugiés arabes de Terre Sainte..... | Vêtements usagés             | 110           | —          | —         | 7 100                    |
| Groupement féminin de Dhahran.....             | Vêtements usagés             | —             | —          | 43        | 1 294                    |
| OIR .....                                      | Textiles                     | —             | 5          | —         | 936                      |
| OIR (2 <sup>e</sup> envoi).....                | 14 288 effets d'habillement  | 140           | —          | —         | 6 500                    |
| OIR (3 <sup>e</sup> envoi).....                | 4 160 chemises neuves        | —             | 94         | 9         | 1 450                    |
| Middle East Union Mission.....                 | Vêtements usagés             | 110           | —          | —         | 7 150                    |
| Conseil supérieur arabe, Le Caire.....         | Vêtements                    | 160           | —          | —         | 10 400                   |
| <b>TOTAUX</b>                                  |                              | <b>11 518</b> | <b>598</b> | <b>57</b> | <b>588 319</b>           |

b) CHAUSSURES

| Donateurs                                | Descriptions                       | Caisses    | Sacs         | Poids approximatif en kg |
|--|------------------------------------|------------|--------------|--------------------------|
| Lutheran World Federation.....           | Souliers usagés                    | —          | 615          | 19 030                   |
| Achats conjoints du FISE et de l'Office. | 50 000 paires de chaussures neuves | 674        | —            | 55 381                   |
| Conseil supérieur arabe, Le Caire.....   | Sandales et chaussures neuves      | —          | 66           | 2 970                    |
| Church World Services.....               | Souliers usagés                    | 141        | 232          | 6 675                    |
| American Middle East Relief.....         | Souliers usagés                    | 8          | 2            | 678                      |
| Mission pontificale.....                 | Souliers usagés                    | —          | 823          | 29 960                   |
| British Save the Children Fund.....      | Souliers usagés                    | 25         | —            | 1 225                    |
| <b>TOTAUX</b>                            |                                    | <b>848</b> | <b>1 738</b> | <b>115 919</b>           |

D. — RATIONS DE COMPLÉMENT

194. Dans toutes les régions, des centres d'alimentation spécialisés ont été créés pour fournir chaque jour, en supplément des rations de base, un repas chaud à tous les enfants en bas âge, dont la famille habite à proximité du centre, ainsi qu'aux enfants, sous-alimentés ou malades, et aux adultes sur présentation d'un certificat médical. Ces centres fonctionnent six jours par semaine.

195. Le repas dépend des denrées disponibles et le menu suit d'aussi près que possible les indications de la Division de la santé, de l'éducation et des services sociaux rattachés à l'Office. Ces suppléments alimentaires n'atteignent que 3 pour 100 de la population réfugiée au maximum. Les centres d'alimentation spécialisés reçoivent de la Division des approvisionnements les quantités de denrées suivantes, par mois et par réfugié bénéficiaire :

|                       | grammes |
|-----------------------|---------|
| Farine.....           | 1 900   |
| Farineux .....        | 750     |
| Sucre .....           | 500     |
| Riz .....             | 600     |
| Matières grasses..... | 350     |

196. En outre, des denrées alimentaires diverses

qui ne peuvent être distribuées à tous les réfugiés sont mises à la disposition des services sociaux. A ces fournitures viennent s'ajouter les achats, effectués sur les fonds des services sociaux, de produits frais locaux et de farines de céréales.

RATIONS DE COMPLÉMENT  
(au 30 juin 1951)

| Région       | Nombre de centres d'alimentation spéciale | Nombre d'employés | Nombre moyen de bénéficiaires par jour | Divers |
|--------------|---|-------------------|--|--------|
| Liban.....   | 15  | 25                | 0-2 ans                                | 604    |
| Syrie.....   | 16  | 40                |  | 2 421  |
| Jordanie ... | 62  | 85                |  | 2 508  |
| Gaza .....   | 19  | 6                 |  | 3 005  |
|              |   |                   |  | 15 718 |
|              |   |                   |  | 930    |

Nombre total de bénéficiaires par jour = 30 890

E. — ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES ET DIVERSES

197. Centres de jeux, foyers, cours du soir, salles de lecture, cinémas.

| Régions       | Fréquentation quotidienne Personnes | Nombre de centres | Nombre d'animateurs Rémunérés | Bénévoles |
|---------------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------------|-----------|
| Liban.....    | 2 283                               | 14                | 21                            | 2         |
| Syrie.....    | 965                                 | 13                | 12                            | 3         |
| Jordanie....  | 2 670                               | 42                | 18                            | 24        |
| Gaza .....    | 103 935                             | 38                | 2                             | 35        |
| <b>TOTAUX</b> | <b>109 853</b>                      | <b>107</b>        | <b>53</b>                     | <b>64</b> |

## F. — FORMATION ARTISANALE

198. Des cours pratiques destinés aux jeunes gens et aux jeunes filles leur donnent une instruction artisanale qui doit leur permettre plus tard de subvenir partiellement ou totalement à leurs besoins.

199. Il s'agit de cours d'agriculture, de jardinage, de tissage, de cordonnerie, de reliure, de fabrication de balais, de grosse menuiserie, de ferblanterie et de coupe. Au 31 décembre 1950, date à laquelle cette tâche a été transférée à la Division de l'éducation, il y avait 89 classes dans 58 centres, comptant 1 364 apprentis.

200. La section sociale continue, cependant, à s'occuper de l'instruction des jeunes filles en matière de couture, broderie et autres travaux féminins. En juin 1951, 59 de ces centres, dirigés par des moniteurs rémunérés ou bénévoles enseignaient les arts ménagers à 2 889 jeunes femmes.

## G. — COLLABORATION DES ORGANISATIONS BÉNÉVOLES

201. Les institutions bénévoles énumérées ci-après ont apporté leur aide et leur collaboration à la section sociale qui s'est donné pour tâche d'aider au maintien de relations suivies entre ces associations et l'Office :

- 1) Comité de coordination des organisations bénévoles,
- 2) Croix-Rouge libanaise,
- 3) Croissant-Rouge jordanien,
- 4) Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes filles (YWCA),
- 5) Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (YMCA),
- 6) British Save the Children Fund,
- 7) Mission britannique en Syrie et au Liban,
- 8) Middle East Relief Inc.,
- 9) Near East Foundation,

- 10) Mission pontificale pour la Palestine,
- 11) Church Missionary Society,
- 12) Secours anglican,
- 13) Eglise des Nazaréens,
- 14) Mennonite Central Committee,
- 15) Congregational Christian Service Committee,
- 16) Church World Service and United Missionary Council,
- 17) Lutheran World Federation,
- 18) American Presbyterian Mission,
- 19) Arab Evangelical Episcopal Community,
- 20) Sœurs de Nazareth,
- 21) Eglise grecque catholique,
- 22) Eglise grecque orthodoxe,
- 23) Eglise arménienne,
- 24) Union des femmes arabes,
- 25) Civic Welfare League of the American University Beyrouth,
- 26) Université française, Beyrouth,
- 27) Middle East Union Mission (Seventh Day Adventists),
- 28) Croissant-Rouge égyptien,
- 29) Croissant-Rouge syrien,
- 30) Conseil supérieur arabe.

## H. — ÉTAT RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES CONSACRÉES AUX SERVICES SOCIAUX (1<sup>er</sup> mai 1950-30 juin 1951)

202. On trouvera ci-dessous un état récapitulatif des dépenses des services sociaux, réparties par régions :

| Régions              | Dépense en dollars |
|----------------------|--------------------|
| Liban.....           | 99 898 06          |
| Syrie.....           | 60 764 38          |
| Jordanie.....        | 209 319 59         |
| Gaza.....            | 73 287 80          |
| Siège, Beyrouth..... | 16 866 59          |
| TOTAL                | 460 136 42         |

## Chapitre V

### ÉDUCATION

#### A. — LA SITUATION ANTÉRIEUREMENT A LA CRÉATION DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS DE LA PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

203. Lorsque, à la fin de 1948, les Nations Unies ont commencé à allouer des fonds pour les secours aux réfugiés palestiniens, l'éducation n'était pas prévue dans ce que l'on croyait être alors une mesure provisoire. Cependant, comme les mois passaient sans apporter de perspectives de paix entre les États arabes et Israël ou de rapatriement pour les réfugiés, il devint évident que quelque chose devait être fait pour que l'éducation des enfants réfugiés puisse se poursuivre.

204. Au début, les fonds nécessaires étaient fournis, comme dans le cas des services sociaux, par la vente d'emballages vides et par le produit de collectes organisées à l'étranger, en particulier par l'UNESCO, qui a elle-même fourni en 1949 une contribution de

38 000 dollars. Avec ces fonds, on a pu créer soixante et une écoles au Liban, en Syrie, en Jordanie et dans la région de Gaza, fréquentées par 33 631 enfants de six à quatorze ans. En outre, les gouvernements arabes et les écoles privées de la région ont fourni toute l'aide possible. Ainsi, lorsque l'Office a remplacé l'Aide aux réfugiés en mai 1950, 40 pour 100 environ des enfants d'âge scolaire réfugiés au Liban, 30 pour 100 en Syrie, 20 pour 100 en Jordanie, 30 pour 100 dans la région de Gaza et 15 pour 100 en Palestine arabe recevaient un enseignement dans le cadre de ce programme improvisé.

#### B. — LE PROGRAMME D'ÉDUCATION DE L'OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX

205. Au moment de l'entrée en activité de l'Office, un accord a été conclu avec l'UNESCO pour l'amplification du programme d'éducation dont l'UNESCO

devait assumer la direction technique. Il a été décidé qu'une somme de 25 000 dollars serait consacrée mensuellement par l'Office à l'enseignement élémentaire, tandis que l'UNESCO fournirait 35 000 dollars pour les huit derniers mois de 1950. Ces crédits ont été plus tard augmentés, et pendant les deux premiers trimestres de 1951, l'Office a consacré en moyenne 42 000 dollars par mois à l'éducation, y compris la formation professionnelle. Une partie de ces dépenses a été couverte par l'UNESCO, dont la contribution au programme s'est élevée à 80 850 dollars pour l'année.

206. Dotés d'un budget régulier, l'Office et l'UNESCO ont pu réaliser de nombreuses améliorations au cours de la première année de mise en œuvre du programme

et la volonté de donner une éducation au plus grand nombre possible d'enfants réfugiés a permis d'arriver à des résultats très satisfaisants : en mai 1951, 10 000 enfants de plus qu'en mai 1950 fréquentaient les écoles de l'Office et de l'UNESCO. Sur une population de 225 282 enfants d'âge scolaire de six à quatorze ans, 93 634, soit un peu plus de 42 pour 100, reçoivent maintenant une éducation élémentaire dans 114 écoles (contre soixante-quatre au moment où l'Office a repris les activités de l'Aide aux réfugiés), auxquelles s'ajoutent quatre-vingt-quatre écoles subventionnées par l'Office.

207. Le tableau suivant montre la répartition des enfants réfugiés de Palestine, d'âge scolaire (de six à quatorze ans) au 30 juin 1951 :

| Régions       | Nombre total des enfants réfugiés d'âge scolaire (6 à 14 ans) | Nombre total des élèves dans les écoles Office UNESCO | Nombre total des enfants réfugiés fréquentant les écoles gouvernementales | Nombre total des enfants réfugiés fréquentant les écoles privées | Nombre total des enfants réfugiés fréquentant les écoles | Nombre total des enfants réfugiés ne recevant aucune éducation | Pourcentage des enfants recevant une éducation |
|---------------|---|---|---|--|--|--|--|
| Liban.....    | 32 952  | 4 507   | 1 389   | 14 000   | 19 896   | 13 056   | 60,4   |
| Syrie.....    | 22 206  | 2 831   | 5 515   | 2 786  | 11 132   | 11 074   | 50,0   |
| Gaza.....     | 48 894  | 19 429  | 1 918   | 2 954  | 24 301   | 24 593   | 49,8   |
| Jordanie..... | 121 230   | 16 345  | 13 017  | 8 943  | 38 305   | 82 925   | 32,2   |
| TOTAUX..      | 225 282   | 43 112  | 21 839  | 28 683   | 93 634   | 131 648  | 42,0   |

208. Le pourcentage des enfants d'âge scolaire qui reçoivent une éducation varie d'un pays à l'autre, en partie à cause des moyens existants et de la dispersion plus ou moins grande des réfugiés, et en partie aussi parce que l'éducation donnée aux enfants réfugiés doit être conforme aux normes des pays d'accueil. C'est pourquoi 60 pour 100 des enfants réfugiés fréquentaient les écoles en juin 1951 au Liban, alors qu'il y en avait seulement 32 pour 100 en Jordanie, 49 pour 100 dans la zone de Gaza et 50 pour 100 en Syrie. Ces taux, qui peuvent paraître insuffisants à des pays occidentaux, se comparent favorablement avec ceux des statistiques des pays d'accueil.

#### C. — COLLABORATION AVEC LES AUTORITÉS LOCALES

209. Une collaboration étroite a été instituée entre les autorités locales et les fonctionnaires de l'Office chargés de l'éducation. Dans la zone de Gaza, les bâtiments scolaires du gouvernement servent à la fois aux enfants de la région et aux enfants réfugiés; dix-neuf maîtres de l'Office enseignent dans les écoles gouvernementales, tandis qu'un directeur et deux directrices nommés par le gouvernement sont employés dans les écoles Office-UNESCO. En Jordanie, dix-neuf maîtres palestiniens ont été mis à la disposition des écoles gouvernementales par l'Office, ce qui a permis à 1 500 enfants réfugiés de plus de fréquenter ces écoles. Au Liban, le nombre des enfants réfugiés qui fréquentent les écoles publiques et privées s'élève à 15 400. En Syrie, le gouvernement contrôle les aptitudes de tous les instituteurs de l'Office et a fourni un directeur et un maître à l'École Naïreb d'Alep. L'école gouvernementale de Mazzeh emploie trois maîtres dont le traitement est payé par l'Office. En Israël, les enfants réfugiés fréquentent des écoles

gérées par le gouvernement ou par des groupes confessionnels étrangers, et, de ce fait, l'Office n'a pas eu à mettre sur pied de programme d'éducation dans ce pays.

#### D. — PROGRAMME DES ÉTUDES

210. Le programme des études dans les écoles Office-UNESCO est pratiquement le même que celui des écoles gouvernementales. L'histoire et la géographie de leur patrie, ainsi que l'anglais ou le français, sont enseignés aux enfants réfugiés. Les examens, qui sont les mêmes pour eux que pour les enfants du pays, sont organisés sous le contrôle des autorités locales de l'enseignement. La coordination des programmes d'études de l'Office et de ceux des pays d'accueil a entraîné une mise de fonds importante.

211. En outre, quelque 2 100 garçons reçoivent une formation professionnelle en menuiserie, cordonnerie, tissage, chaudronnerie, agriculture, fabrication de balais, élevage de la volaille, reliure et mécanique. Les cours d'agriculture sont probablement les plus importants, car plus de la moitié des réfugiés vivaient de la terre en Palestine et ce sera sans doute à nouveau leur gagne-pain dans les pays où ils s'installeront.

#### ENSEIGNEMENT TECHNIQUE AU 30 JUIN 1951

| Régions       | Nombre de maîtres | Nombre d'apprentis (garçons) | Nombre d'élèves des cours d'agriculture (garçons) | Nombre d'élèves (filles) des cours d'enseignement ménager |
|---------------|-------------------|------------------------------|---|---|
| Liban.....    | 6                 | 319                          | —   | —   |
| Syrie.....    | 3                 | 50                           | 59  | —   |
| Gaza.....     | 16                | 237                          | 316   | 62  |
| Jordanie..... | 51                | 792                          | 321   | —   |
| TOTAUX        | 76                | 1 398                        | 696   | 62  |

212. L'Aide aux réfugiés s'était servi, pour abriter ses écoles provisoires, de grandes tentes d'hôpital qui, au moment où l'Office a pris sa succession, étaient déjà vétustes. Le matériel scolaire : tables, pupitres, sièges et tabourets était très peu important. L'une des premières tâches, par conséquent, a été de préparer et de consolider les tentes pour qu'elles puissent passer l'hiver. On a construit des murs de torchis, posé des planchers et bâti plusieurs nouvelles écoles. Les frais ont été réduits au minimum grâce à une main-d'œuvre bénévole et il est réconfortant de noter que dans la région de Gaza et en Jordanie en particulier, maîtres, élèves et parents ont apporté spontanément leur concours pour une tâche qu'ils estimaient devoir profiter à l'ensemble de la population réfugiée. La plus grande partie du matériel scolaire a été fabriquée dans des ateliers organisés par l'Office pour donner du travail aux réfugiés ; cette politique a eu le double avantage de procurer temporairement du travail aux parents et d'améliorer les écoles destinées aux enfants.

## F. — TRAITEMENTS ET FORMATION DES MAÎTRES

213. Au moment de l'improvisation du programme provisoire, presque tout l'enseignement était donné bénévolement ou pour un salaire si bas que les maîtres étaient moins payés que les nettoyeurs des camps. Le représentant de l'UNESCO a donc eu pour tâche principale de reclasser ces maîtres et de décider d'une rétribution convenable. Leur traitement mensuel, relevé depuis le mois de mai 1950, atteint maintenant le maximum de 42 dollars pour un directeur et de 37 dollars pour un instituteur. Ces traitements sont presque égaux à ceux que touchent les maîtres des pays d'accueil si l'on tient compte du fait que beaucoup d'instituteurs ont droit à un logement gratuit dans les camps de l'Office et peuvent bénéficier, ainsi que leur famille, de services sociaux et médicaux gratuits.

214. La question de l'aide à fournir aux étudiants réfugiés pour leur permettre de terminer leurs études, en particulier dans le domaine technique, a beaucoup préoccupé l'Office. Les pays de la région manquent de jeunes gens ayant une formation universitaire. En décembre 1950, l'UNESCO a accordé, pour aider les étudiants palestiniens à recevoir un enseignement supérieur, une subvention de 15 000 dollars, qui a été répartie comme suit : 10 000 dollars à l'Université américaine de Beyrouth pour soixante-quinze étudiants ; 3 000 dollars à l'Université Saint-Joseph de Beyrouth pour vingt-six étudiants et 2 000 dollars à l'Université syrienne de Damas pour quarante-deux étudiants. Ces réfugiés ont suivi en particulier des cours de médecine, de pharmacie, de lettres, de sciences et de technique industrielle.

## H. — LUTTE CONTRE L'ANALPHABÉTISME

215. L'Office a participé, en collaboration avec la Mission américaine du Caire, à une campagne de lutte contre l'analphabétisme qui s'adressait aux réfugiés de tous les âges. Elle a commencé à Gaza à la fin de l'été 1950 et s'est ensuite étendue au Liban et à la Jordanie. Cette campagne rassemble tout les bonnes volontés et, en particulier, reçoit le concours bénévole de professeurs ; le principe directeur adopté est que toute personne qui a appris à lire par la méthode de Laubach, qui est celle que l'on utilise, commence immédiatement à apprendre aux autres à lire.

216. A la fin du mois de juin 1951, 59 460 hommes et femmes avaient achevé l'étude du premier livre (El Murshid) et 1 167 celle du quatrième livre de lecture ; ils pouvaient donc être considérés comme sachant lire.

217. La Section de l'éducation estime que le travail accompli a été très utile, non seulement en dispensant une éducation de base, mais encore en diffusant l'idée de solidarité, principe fondamental de l'UNESCO. Aussi longtemps que durera l'assistance des Nations Unies aux réfugiés de Palestine, le programme d'éducation devra en constituer un élément important.

## Chapitre VI

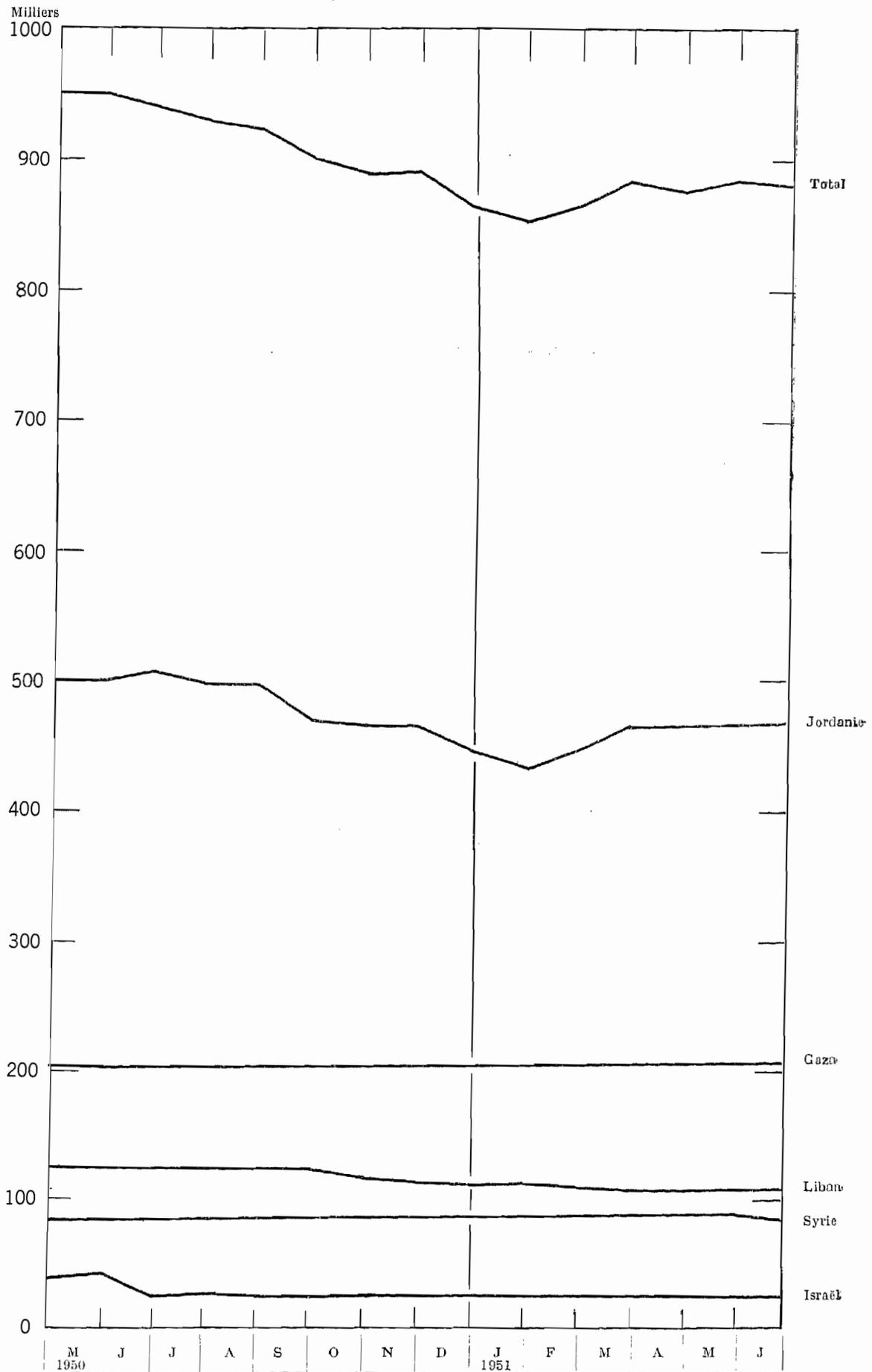
### STATISTIQUES ET DONNÉES ÉCONOMIQUES

#### A. — Statistiques des activités de l'Office

##### 1. — NOMBRE DE RÉFUGIÉS RECEVANT DES RATIONS, D'APRÈS DES RAPPORTS FOURNIS PAR RÉGIONS (en milliers)

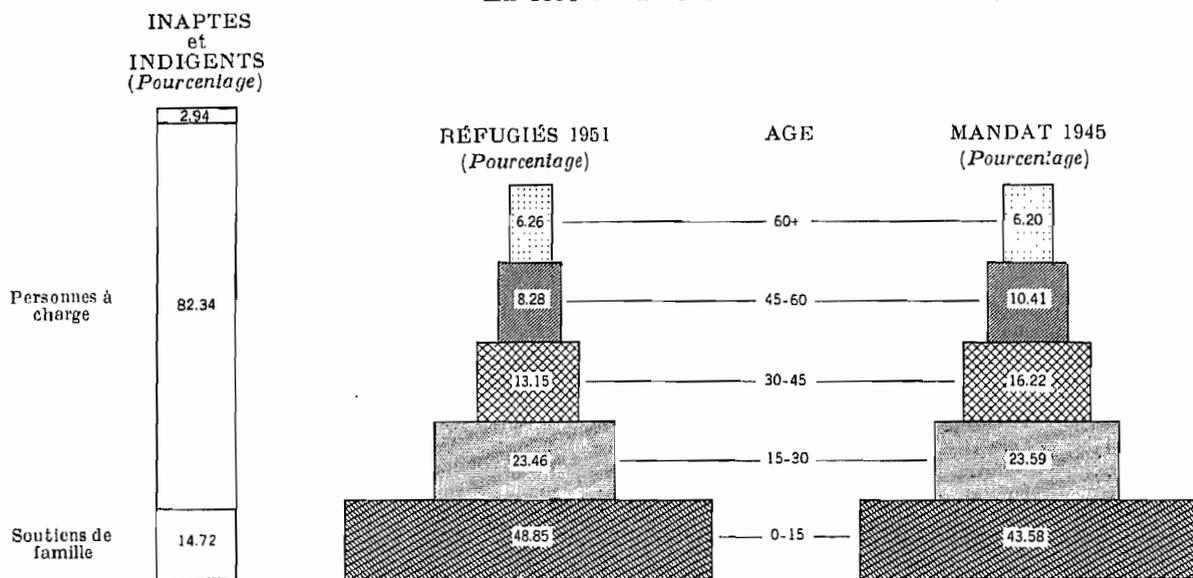
|                 | <i>Liban</i> | <i>Syrie</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Gaza</i> | <i>Israël</i> | <i>Total</i> |
|-----------------|--------------|--------------|-----------------|-------------|---------------|--------------|
| 1950            |              |              |                 |             |               |              |
| Mai .....       | 129          | 82           | 500             | 201         | 46            | 957          |
| Juin .....      | 128          | 82           | 506             | 199         | 31            | 946          |
| Juillet .....   | 128          | 82           | 495             | 198         | 30            | 933          |
| Août .....      | 127          | 82           | 497             | 200         | 26            | 926          |
| Septembre ..... | 125          | 82           | 470             | 200         | 27            | 904          |
| Octobre .....   | 120          | 83           | 464             | 198         | 26            | 892          |
| Novembre .....  | 117          | 82           | 464             | 200         | 24            | 887          |
| Décembre .....  | 114          | 82           | 442             | 198         | 25            | 863          |
| 1951            |              |              |                 |             |               |              |
| Janvier .....   | 115          | 83           | 434             | 200         | 25            | 857          |
| Février .....   | 110          | 84           | 445             | 199         | 25            | 862          |
| Mars .....      | 107          | 84           | 462             | 199         | 25            | 879          |
| Avril .....     | 106          | 84           | 462             | 199         | 24            | 875          |
| Mai .....       | 107          | 84           | 463             | 200         | 24            | 878          |
| Juin .....      | 107          | 80           | 465             | 200         | 24            | 876          |

2. — GRAPHIQUE MONTRANT LE NOMBRE DE REFUGIES RECEVANT DES RATIONS, D'APRÈS LES RAPPORTS FOURNIS PAR RÉGIONS



A. — Statistiques et données économiques (suite)

3. PYRAMIDE DES AGES  
En 1951 et en 1945



**B. — Valeur des secours en nature distribués**

(En milliers d'unités monétaires locales, avec équivalence en milliers de dollars)

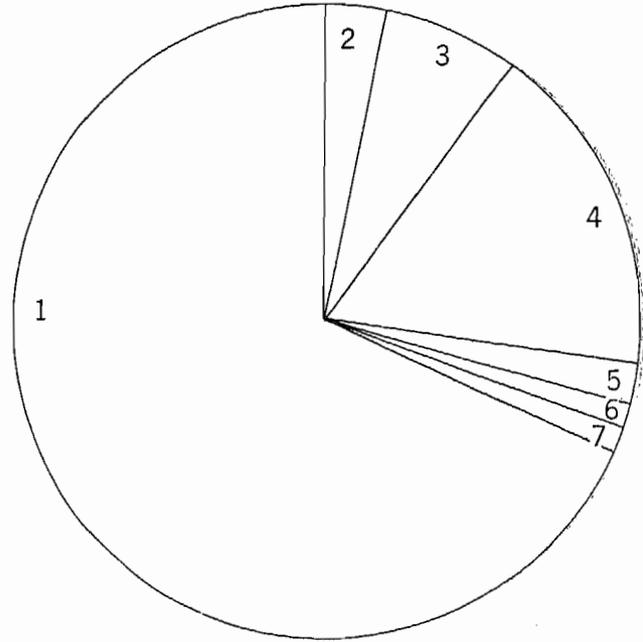
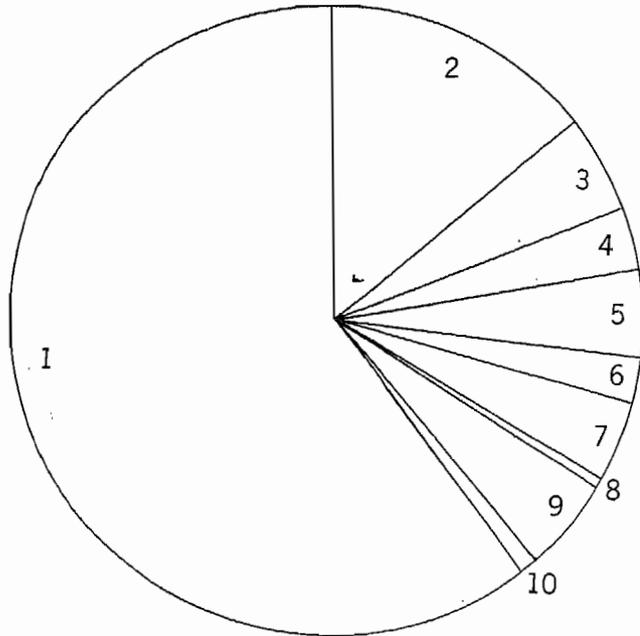
|   | <i>Liban</i>                                   |  | <i>Syrie</i>                                  |  | <i>Jordanie</i> |  | <i>Gaza</i>                                     |  | <i>Israël</i>                                    |  | <i>Totaux</i><br>Dollars<br>des<br>E.-U. |
|---|--|--|---|--|-----------------|--|---|--|--|--|--|
|   | <i>Livres</i><br><i>liba-</i><br><i>naises</i> | <i>Dollars</i><br><i>des</i><br><i>E.-U.</i> | <i>Livres</i><br><i>sy-</i><br><i>riennes</i> | <i>Dollars</i><br><i>des</i><br><i>E.-U.</i> | <i>Dinars</i>   | <i>Dollars</i><br><i>des</i><br><i>E.-U.</i> | <i>Livres</i><br><i>égypt-</i><br><i>iennes</i> | <i>Dollars</i><br><i>des</i><br><i>E.-U.</i> | <i>Livres</i><br><i>israé-</i><br><i>liennes</i> | <i>Dollars</i><br><i>des</i><br><i>E.-U.</i> |  |
| 1950  |  |  |   |  |                 |  |   |  |  |  |  |
| Total pour mai et<br>juin.....                            | 773  | 234  | 660   | 182  | 367             | 1 028  | 189   | 530  | 25   | 68   | 2 042                                    |
| Troisième trimes-<br>tre.....                             | 1 873  | 530  | 1 121   | 297  | 614             | 1 719  | 264   | 743  | 29   | 80   | 3 369                                    |
| Quatrième trimes-<br>tre.....                             | 1 982  | 567  | 1 480   | 394  | 684             | 1 914  | 354   | 989  | 40   | 111  | 3 975                                    |
| TOTAL 1950.....   | 4 628  | 1 331  | 3 261   | 873  | 1 665           | 4 661  | 807   | 2 262  | 94   | 259  | 9 386                                    |
| 1951  |  |  |   |  |                 |  |   |  |  |  |  |
| Premier trimestre.  | 2 416  | 630  | 1 499   | 424  | 920             | 2 560  | 370   | 1 067  | 47   | 132  | 4 813                                    |
| Deuxième trimes-<br>tre.....                              | 2 067  | 570  | 1 517   | 442  | 849             | 2 377  | 368   | 1 060  | 43   | 122  | 4 571                                    |
| TOTAL pour le pre-<br>mier semestre<br>1951 .....         | 4 483  | 1 200  | 3 016   | 866  | 1 769           | 4 937  | 738   | 2 127  | 90   | 254  | 9 384                                    |
| Tissus distribués<br>par l'Office 1950.                   | —  | —  | —   | —  | 27              | 76   | 23  | 65   | —  | —  | 141                                      |
| 1951 (premier<br>semestre).....                           | —  | —  | —   | —  | 23              | 63   | —   | —  | —  | —  | 63                                       |
| VALEUR TOTALE<br>des tissus distri-<br>bués par l'Office. | —  | —  | —   | —  | 50              | 139  | 23  | 65   | —  | —  | 204                                      |
| TOTAL GÉNÉRAL<br>jusqu'à juin 1951                        | 9 111  | 2 531  | 6 277   | 1 739  | 3 484           | 9 737  | 1 568   | 4 454  | 184  | 513  | 18 974                                   |

### C. — Contributions et dépenses

Mai 1950 — Juin 1951

MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS 44 980 927 dollars

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES 35 806 566 dollars

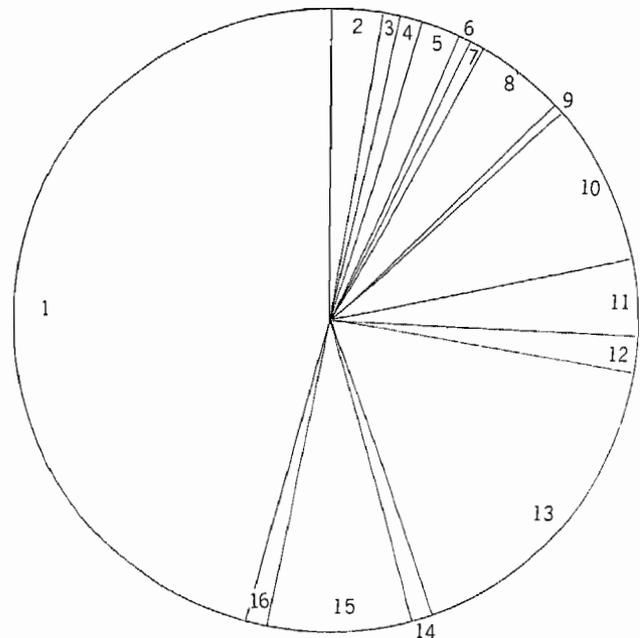


|   | Dollars<br>des États-Unis | Pour-<br>centages |
|---|---------------------------|-------------------|
| 1) États-Unis d'Amérique...                     | 27 450 000                | 61 03             |
| 2) Royaume-Uni.....                             | 6 200 000                 | 13 78             |
| 3) France .....                                 | 2 285 714                 | 5 08              |
| 4) Canada.....                                  | 1 400 313                 | 3 11              |
| 5) Égypte.....                                  | 1 961 300                 | 4 36              |
| 6) Irak.....                                    | 980 000                   | 2 18              |
| 7) Autres gouvernements du<br>Moyen-Orient..... | 1 815 710                 | 4 04              |
| 8) Autres pays.....                             | 188 500                   | 0 42              |
| 9) Sources diverses.....                        | 2 260 779                 | 5 03              |
| 10) Recettes.....                               | 438 611                   | 0 97              |

|  | Dollars<br>des États-Unis | Pour-<br>centages |
|--|---------------------------|-------------------|
| 1) Secours.....                            | 24 617 834                | 68 75             |
| 2) Administration.....                     | 1 105 064                 | 3 09              |
| 3) Travaux et assistance<br>technique..... | 2 473 376                 | 6 91              |
| 4) Secours et services directs.            | 6 110 600                 | 17 06             |
| 5) Achat de matériel.....                  | 666 623                   | 1 86              |
| 6) Fournitures données.....                | 383 069                   | 1 07              |
| 7) Réserve pour liquidation..              | 450 000                   | 1 26              |

### D. — Répartition des dépenses

Mai 1950 — Juin 1951

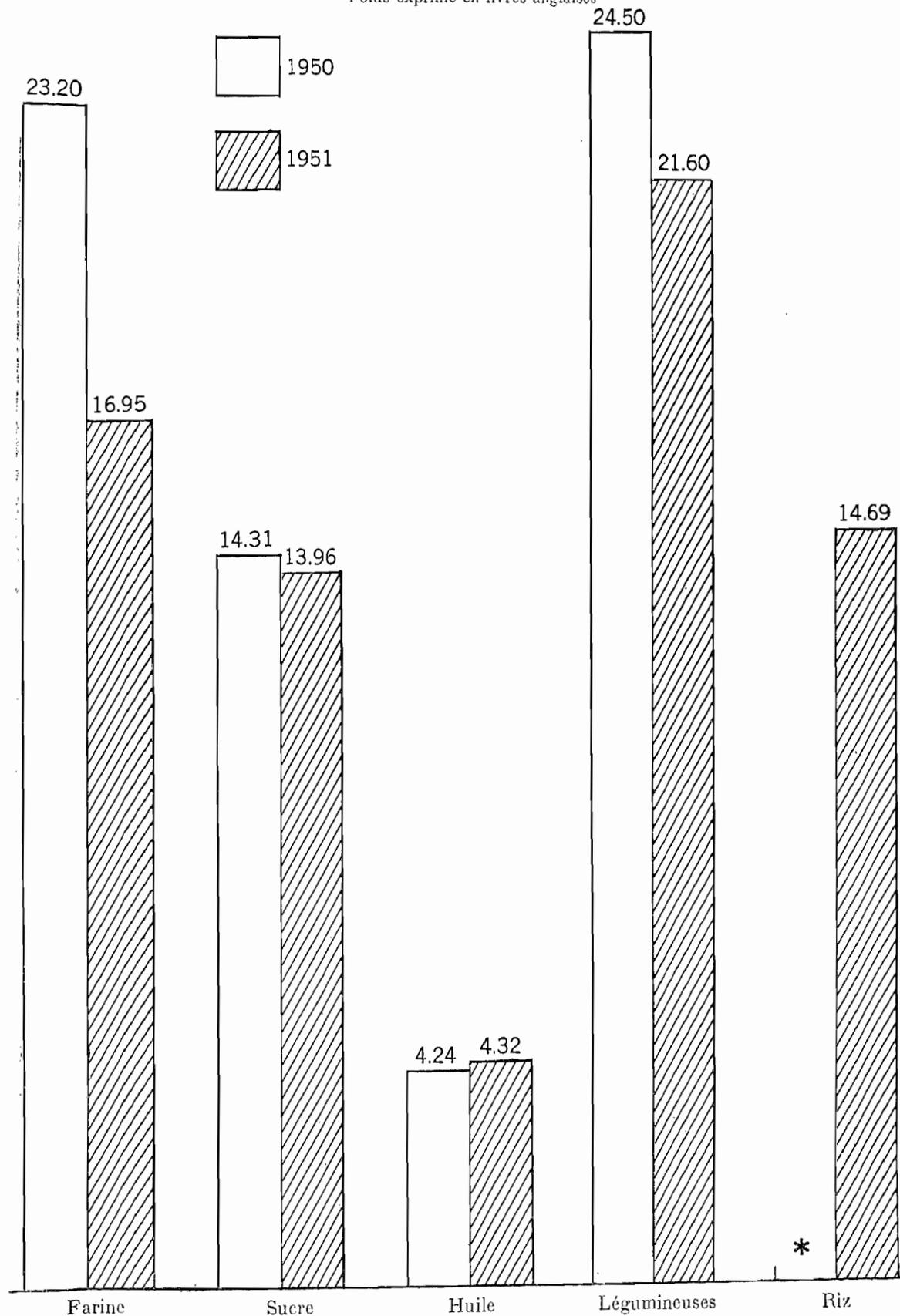


|   | Dollars<br>des États-Unis | Pour-<br>centages |
|---|---------------------------|-------------------|
| 1) Denrées alimentaires.....                | 16 527 534                | 46 16             |
| 2) Logements et couvertures.                | 927 386                   | 2 59              |
| 3) Combustible à usage do-<br>mestique..... | 253 004                   | 0 71              |
| 4) Savon.....                               | 405 612                   | 1 13              |
| 5) Soins médicaux.....                      | 783 532                   | 2 19              |
| 6) Services sociaux.....                    | 182 213                   | 0 51              |
| 7) Éducation.....                           | 282 388                   | 0 79              |
| 8) Transports.....                          | 1 685 406                 | 4 71              |
| 9) Entretien des camps.....                 | 207 559                   | 0 58              |
| 10) Distribution des secours...             | 3 363 200                 | 9 39              |
| 11) Administration.....                     | 1 105 064                 | 3 09              |
| 12) Achat de matériel.....                  | 666 623                   | 1 86              |
| 13) Service et secours directs.             | 6 110 600                 | 17 07             |
| 14) Fournitures données.....                | 383 069                   | 1 07              |
| 15) Travaux et assistance<br>technique..... | 2 473 376                 | 6 90              |
| 16) Réserve pour liquidation..              | 450 000                   | 1 25              |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>35 806 566</b>         |                   |

### E. — Pouvoir d'achat des contributions

QUANTITÉ DE DENRÉES ALIMENTAIRES DE BASE POUR LES RÉFUGIÉS  
CORRESPONDANT A 1 DOLLAR, EN JUIN 1950 ET EN JUIN 1951

Poids exprimé en livres anglaises



\* Néant.

## F. — Valeur des achats effectués dans la région

(En milliers d'unités monétaires)

### a) ÉGYPTE

|  | Farine             |                        | Divers             |                        | Total              |                        |
|--|--------------------|------------------------|--------------------|------------------------|--------------------|------------------------|
|  | Libres égyptiennes | Dollars des États-Unis | Libres égyptiennes | Dollars des États-Unis | Libres égyptiennes | Dollars des États-Unis |
| 1950                                     |                    |                        |                    |                        |                    |                        |
| Total pour mai et juin.....              | 142                | 409                    | 295                | 85 0                   | 171 5              | 494 0                  |
| 3 <sup>e</sup> trimestre.....            | 213                | 613                    | 13 4               | 38 5                   | 226 4              | 651 5                  |
| 4 <sup>e</sup> trimestre.....            | 213                | 613                    | 42 7               | 123 2                  | 255 7              | 736 2                  |
| TOTAL 1950.....                          | 568                | 1 635                  | 85 6               | 246 7                  | 653 6              | 1 881 7                |
| 1951                                     |                    |                        |                    |                        |                    |                        |
| 1 <sup>er</sup> trimestre.....           | 257                | 740                    | 46 4               | 133 7                  | 303 4              | 873 7                  |
| 2 <sup>e</sup> trimestre.....            | 92                 | 265                    | 23 7               | 68 5                   | 115 7              | 333 5                  |
| TOTAL 1 <sup>er</sup> semestre 1951..... | 349                | 1 003                  | 70 1               | 202 2                  | 419 1              | 1 207 2                |
| TOTAL GÉNÉRAL jusqu'à juin 1951.         | 917                | 2 630                  | 155 7              | 449 2                  | 1 072 7            | 3 088 9                |

### b) JORDANIE

|  | Farine |                   | Divers |                   | Total             |        | Dont exportés vers |          |        |       |
|--|--------|-------------------|--------|-------------------|-------------------|--------|--------------------|----------|--------|-------|
|  | Dinars | Dollars des E.-U. | Dinars | Dollars des E.-U. | Dollars des E.-U. | Dinars | La Syrie           | Le Liban | Israël | Total |
| 1950                                     |        |                   |        |                   |                   |        |                    |          |        |       |
| Total pour mai et juin..                 | 238    | 667               | 9      | 25                | 247               | 692    | —                  | —        | 9      | 9     |
| 3 <sup>e</sup> trimestre.....            | 397    | 1 810             | 36     | 64                | 433               | 1 874  | 5                  | 8        | —      | 15    |
| 4 <sup>e</sup> trimestre.....            | 266    | 743               | 15     | 70                | 291               | 813    | —                  | —        | —      | —     |
| TOTAL 1950.....                          | 901    | 3 220             | 70     | 159               | 971               | 3 379  | 5                  | 8        | 9      | 24    |
| 1951                                     |        |                   |        |                   |                   |        |                    |          |        |       |
| 1 <sup>er</sup> trimestre.....           | 77     | 215               | 5      | 13                | 82                | 228    | —                  | 8        | —      | 8     |
| 2 <sup>e</sup> trimestre.....            | 324    | 906               | 1      | 3                 | 325               | 909    | —                  | —        | —      | —     |
| TOTAL 1 <sup>er</sup> semestre 1951..... | 401    | 1 121             | 6      | 16                | 407               | 1 137  | —                  | 8        | —      | 8     |
| TOTAL GÉNÉRAL jusqu'à juin 1951          | 1 302  | 4 341             | 76     | 175               | 1 378             | 4 516  | —                  | 16       | —      | 32    |

## c) LIBAN

|  | Total             |                        | Dont exportés vers |             |      |        |       |
|--|-------------------|------------------------|--------------------|-------------|------|--------|-------|
|  | Livres libanaises | Dollars des États-Unis | La Syrie           | La Jordanie | Gaza | Israël | Total |
|  |                   |                        |                    |             |      |        |       |
| 1950                                     |                   |                        |                    |             |      |        |       |
| Total pour mai et juin.....              | 47                | 146                    | 16                 | 86          | —    | 7      | 109   |
| 3 <sup>e</sup> trimestre.....            | 242               | 68                     | 95                 | 40          | —    | 25     | 52    |
| 4 <sup>e</sup> trimestre.....            | 1108              | 316                    | 37                 | 202         | —    | 12     | 251   |
| TOTAL 1950.....                          | 400               | 1142                   | 148                | 688         | —    | 44     | 88    |
| 1951                                     |                   |                        |                    |             |      |        |       |
| 1 <sup>er</sup> trimestre.....           | 3545              | 633                    | 88                 | 487         | 201  | 30     | 806   |
| 2 <sup>e</sup> trimestre.....            | 5363              | 1340                   | 158                | 831         | 218  | 49     | 1256  |
| TOTAL 1 <sup>er</sup> semestre 1951..... | 8908              | 1973                   | 248                | 1318        | 419  | 79     | 2052  |
| TOTAL GÉNÉRAL jusqu'à juin 1951.         | 12908             | 3115                   | 394                | 2006        | 419  | 123    | 2932  |

## d) SYRIE

|                                      | Farine             |                        | Divers <sup>1</sup> |                        | Total    |             | Dont exportés vers |                     |       |                                 |      |
|--------------------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|------------------------|----------|-------------|--------------------|---------------------|-------|---------------------------------|------|
|                                      | Livres syriennes   | Dollars des États-Unis | Livres syriennes    | Dollars des États-Unis | Le Liban | La Jordanie | Gaza               | Israël <sup>2</sup> | Total |                                 |      |
|                                      |                    |                        |                     |                        |          |             |                    |                     |       | (Valeur en milliers de dollars) |      |
| 1950                                 |                    |                        |                     |                        |          |             |                    |                     |       |                                 |      |
| Total pour mai et juin.....          | 1836               | 513                    | 4                   | —                      | 1840     | 514         | 281                | 226                 | —     | 23                              | 530  |
| 3 <sup>e</sup> trimestre.....        | 4520               | 1224                   | 484                 | 127                    | 5004     | 1355        | 245                | 297                 | —     | 91                              | 633  |
| 4 <sup>e</sup> trimestre.....        | 4484               | 1264                   | 272                 | 73                     | 4756     | 1337        | 385                | 164                 | 5     | 77                              | 631  |
| TOTAL 1950.....                      | 10840 <sup>3</sup> | 3001                   | 760                 | 205                    | 11600    | 3206        | 901                | 687                 | 5     | 191                             | 1794 |
| 1951                                 |                    |                        |                     |                        |          |             |                    |                     |       |                                 |      |
| 1 <sup>er</sup> trimestre.....       | 5080               | 1414                   | 440                 | 123                    | 5520     | 1537        | 302                | 674                 | 21    | 17                              | 1014 |
| 2 <sup>e</sup> trimestre.....        | 938                | 269                    | 14                  | 4                      | 952      | 273         | —                  | 2                   | —     | —                               | 2    |
| TOTAL 1 <sup>er</sup> semestre 1951. | 6018               | 1683                   | 454                 | 127                    | 6472     | 1810        | 302                | 676                 | 21    | 17                              | 1016 |
| TOTAL GÉNÉRAL jusqu'à juin 1951      | 16858              | 4684                   | 1214                | 332                    | 18072    | 5016        | 1203               | 1363                | 26    | 208                             | 2810 |

<sup>1</sup> Légumineuses, tissus, savon, fournitures médicales, et combustible non destiné aux transports.

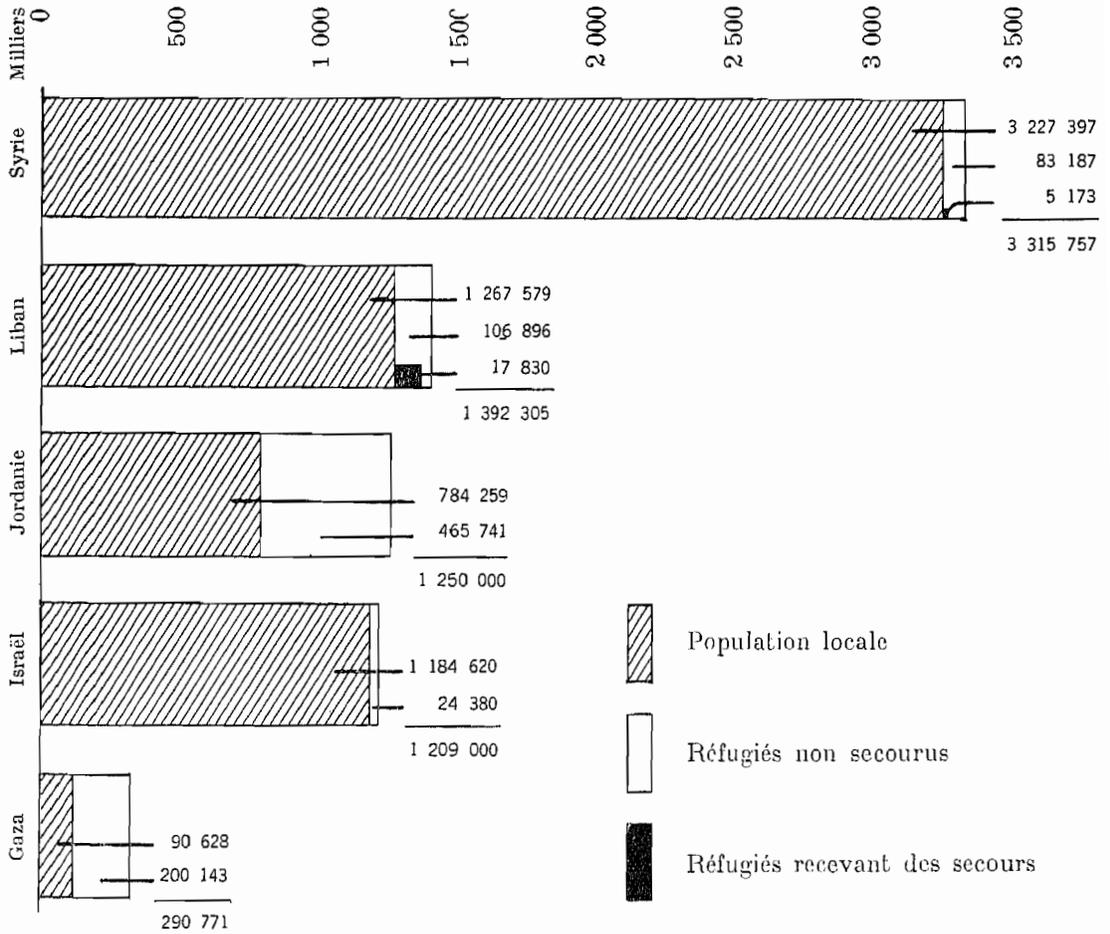
<sup>2</sup> En transit par le Liban.

<sup>3</sup> Dont 29 millions de livres libanaises importés au Liban au nom de l'Office et achetés par l'Office avec les livres libanaises.

NOTE. -- On considère comme pays importateur celui où les denrées ont été effectivement distribuées.

**G. — Nombre des réfugiés comparé à celui de la population locale**

JUIN 1951



## H. — Coût des travaux <sup>1</sup>

(Équivalence en milliers de dollars des États-Unis)

|   | <i>Toutes<br/>régions</i> | <i>Gaza<br/>Le Caire</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Israël</i> | <i>Liban</i>       | <i>Syrie</i> |
|---|---------------------------|--------------------------|-----------------|---------------|--------------------|--------------|
| 1950  |                           |                          |                 |               |                    |              |
| 3 <sup>e</sup> trimestre :                              |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 41 57                     | 4 89                     | 3 47            | —             | 10 12              | 23 09        |
| Grands travaux.....                                     | 168 61                    | 93 94                    | 52 04           | —             | 10 10              | 12 53        |
| 4 <sup>e</sup> trimestre :                              |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 138 44                    | 31 37                    | 17 84           | 0 39          | 39 47              | 49 37        |
| Grands travaux.....                                     | 1 057 12                  | 118 04                   | 617 12          | —             | 147 84             | 174 12       |
| TOTAL pour le 2 <sup>e</sup> semestre 1950 :            |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 180 01                    | 36 26                    | 21 31           | 0 39          | 49 59              | 72 46        |
| Grands travaux.....                                     | 1 225 73                  | 211 98                   | 669 16          | —             | 157 94             | 186 65       |
| 1951  |                           |                          |                 |               |                    |              |
| 1 <sup>er</sup> trimestre :                             |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 188 20                    | 27 10                    | 46 00           | —             | 56 30              | 58 80        |
| Grands travaux.....                                     | 401 80                    | 33 70                    | 215 20          | —             | 18 30              | 134 60       |
| 2 <sup>e</sup> trimestre :                              |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 133 41                    | 11 20                    | 67 76           | —             | 21 50              | 32 95        |
| Grands travaux.....                                     | 245 58                    | 43 31                    | 90 46           | —             | 25 40 <sup>2</sup> | 86 41        |
| TOTAL pour le 1 <sup>er</sup> semestre 1951 :           |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 321 61                    | 38 30                    | 113 76          | —             | 77 80              | 91 75        |
| Grands travaux.....                                     | 647 38                    | 77 01                    | 305 66          | —             | 43 70              | 221 01       |
| TOTAL GÉNÉRAL pour l'année s'achevant en<br>juin 1951 : |                           |                          |                 |               |                    |              |
| Travaux de 2 <sup>e</sup> catégorie.....                | 501 62                    | 74 56                    | 135             | 0 39          | 127 39             | 164 21       |
| Grands travaux.....                                     | 1 873 11                  | 288 99                   | 974 82          | —             | 201 64             | 407 66       |

<sup>1</sup> Les Travaux de 2<sup>e</sup> catégorie comprenaient tous les projets de moins de 5 000 dollars, auxquels se sont ajoutés plus tard les prêts individuels aux réfugiés.

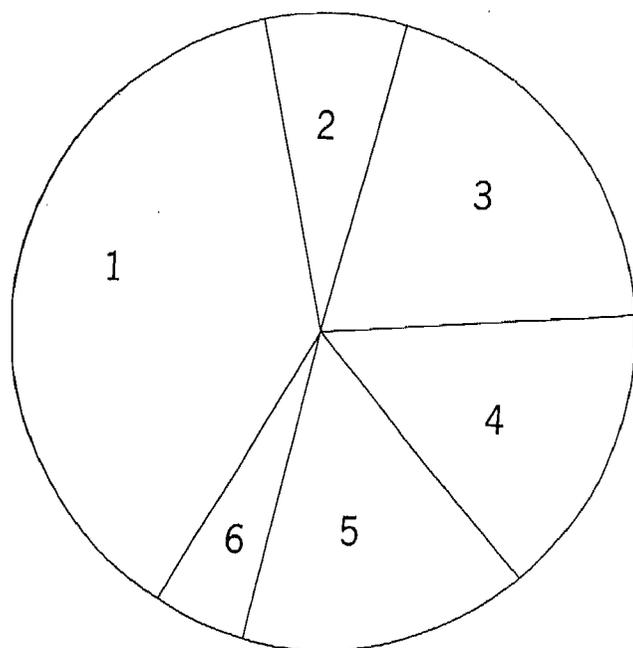
<sup>2</sup> Y compris 17 760 dollars de crédits alloués par le siège pour les grands travaux de réinstallations.

## I. — Nombre de réfugiés employés dans les travaux entrepris par l'Office

(Moyenne mensuelle)

|                 | <i>Agriculture<br/>et<br/>reboisement</i> | <i>Travaux<br/>publics</i> | <i>Industrie</i> | <i>Total<br/>pour les<br/>grands travaux</i> | <i>Total<br/>pour les<br/>travaux de<br/>2<sup>e</sup> catégorie</i> | <i>Total<br/>général</i> |
|-----------------|---|----------------------------|------------------|--|--|--------------------------|
| 1950 :          |   |                            |                  |  |  |                          |
| Juillet.....    | ..  | 760                        | 28               | 788  | ..   | ..                       |
| Août.....       | 320                                       | 2 820                      | 81               | 3 221  | 260  | 3 481                    |
| Septembre ..... | 620                                       | 4 860                      | 715              | 6 195  | 965  | 7 160                    |
| Octobre .....   | 1 962                                     | 6 000                      | 2 241            | 10 203                                       | 975  | 11 178                   |
| Novembre .....  | 2 707                                     | 5 800                      | 2 823            | 11 330                                       | 1 105  | 12 235                   |
| Décembre .....  | 3 144                                     | 4 835                      | 3 113            | 11 092                                       | 1 195  | 12 287                   |
| 1951 :          |   |                            |                  |  |  |                          |
| Janvier .....   | 2 204                                     | 3 482                      | 3 273            | 8 959  | 1 170  | 10 129                   |
| Février .....   | 1 097                                     | 2 859                      | 2 480            | 6 436  | 1 080  | 7 516                    |
| Mars.....       | 230                                       | 2 050                      | 460              | 2 740  | 1 005  | 3 745                    |
| Avril .....     | 110                                       | 1 758                      | 470              | 2 338  | 610  | 2 948                    |
| Mai .....       | 116                                       | 1 488                      | 48               | 1 652  | 294  | 1 946                    |
| Juin.....       | 211                                       | 302                        | 34               | 547  | 265  | 812                      |

## J. — Répartition des réfugiés par catégories d'emploi.



|  | <i>Pourcentages</i> |
|--|---------------------|
| 1. Agriculture et pêcheries.....                           | 37 9                |
| 2. Propriétaires, étudiants, etc.....                      | 7 4                 |
| 3. Main-d'œuvre non spécialisée et gens de<br>maison ..... | 20 0                |
| 4. Industrie et bâtiment.....                              | 14 6                |
| 5. Commerce et emplois de bureau.....                      | 15 6                |
| 6. Professions libérales et autres.....                    | 4 5                 |
|  | <u>100 00</u>       |

Nombre total de réfugiés auparavant employés en  
Palestine = 150 053.

### K. — Statistiques médicales

|   | Liban    |           | Syrie    |           | Jordanie orientale |           | Jordanie occidentale |           | Gaza     |           | Total  |        |
|---|----------|-----------|----------|-----------|--------------------|-----------|----------------------|-----------|----------|-----------|--------|--------|
|   | Mai 1950 | Juin 1951 | Mai 1950 | Juin 1951 | Mai 1950           | Juin 1951 | Mai 1950             | Juin 1951 | Mai 1950 | Juin 1951 |        |        |
| Nombre de lits d'hôpital disponibles..... | 238      | 226       | 99       | 135       | 112                | 182       | 629                  | 743       | 302      | 522       | 1 380  | 1 808  |
| Nombre de journées d'hospitalisation..... | 5 459    | 6 257     | 2 236    | 3 252     | 2 392              | 4 780     | 14 131               | 20 288    | 4 389    | 12 237    | 28 607 | 46 814 |
| Vaccinations antivaricelleuses.           | 1 411    | 687       | 96       | 9 109     | —                  | 86        | 3 642                | —         | 2 577    | 539       | 6 726  | 10 421 |
| T. A. B. ....                             | 3 098    | 7 138     | 1 306    | 8 097     | 7 097              | 15 094    | 10 771               | 15 838    | 40 542   | 23 017    | 63 155 | 69 184 |
| Vaccinations antidiphthériques            | 30       | 94        | —        | 137       | —                  | —         | 9 119                | —         | —        | —         | 9 149  | 231    |
| Épouillage et mesures antiparasitaires:   |          |           |          |           |                    |           |                      |           |          |           |        |        |
| Sur les personnes....                     | 1 280    | 350       | 1 410    | 4 835     | —                  | 25 894    | —                    | 41 308    | 27 711   | 4 219     | 30 401 | 76 606 |
| Dans les habitations.                     | —        | 2 771     | —        | —         | —                  | 4 698     | —                    | 4 611     | —        | 14 197    | —      | 26 277 |

NOMBRE DE VISITES DANS LES DISPENSAIRES ET DANS LES SERVICES POUR MALADES NON-HOSPITALISÉS  
(Y COMPRIS LES VISITES RÉPÉTÉES)

|                              | Liban     |           | Syrie     |           | Jordanie orientale |           | Jordanie occidentale |           | Gaza      |           | Total   |         |
|------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------|-----------|----------------------|-----------|-----------|-----------|---------|---------|
|                              | Juin 1950 | Juin 1951 | Juin 1950 | Juin 1951 | Juin 1950          | Juin 1951 | Juin 1950            | Juin 1951 | Juin 1950 | Juin 1951 |         |         |
| Cas de médecine générale.... | 27 542    | 44 855    | 8 822     | 21 883    | 14 038             | 17 898    | 29 130               | 40 392    | 33 871    | 29 629    | 113 403 | 154 657 |
| Pansements et dermatologie.  | 13 198    | 25 767    | 2 934     | 11 390    | 9 943              | 26 515    | 23 914               | 27 003    | 33 601    | 35 816    | 83 589  | 126 491 |
| Maladies des yeux.....       | 9 087     | 16 866    | 2 359     | 6 388     | 15 000             | 29 350    | 32 727               | 29 206    | 122 626   | 51 627    | 181 799 | 133 437 |
| Hygiène scolaire.....        | 2 415     | 3 322     | 370       | 1 787     | 139                | 2 099     | 2 796                | 6 010     | 124 783   | 91 734    | 130 503 | 104 952 |
| Obstétrique.....             | 493       | 2 188     | 323       | 467       | 489                | 1 014     | 401                  | 757       | 3 663     | 3 343     | 5 369   | 7 769   |
| Pédiatrie.....               | 2 759     | 8 591     | 462       | 3 738     | 917                | 3 790     | 12 157               | 4 752     | 4 787     | 5 946     | 21 082  | 26 817  |
| Maladies vénériennes.....    | 31        | 153       | 18        | 60        | 9                  | 249       | 469                  | 220       | —         | 46        | 527     | 728     |
| Divers.....                  | 4 026     | 1 872     | 1 807     | 2 404     | —                  | 9 142     | —                    | 1 785     | —         | 1 716     | 5 833   | 16 919  |

## K. — Statistiques médicales (suite)

INCIDENCE DES MALADIES INFECTIEUSES DU 16 JUILLET 1950 AU 15 JUILLET 1951

| <i>Description</i>                        | <i>Liban</i> | <i>Syrie</i> | <i>Jordanie<br/>occidentale</i> | <i>Jordanie<br/>orientale</i> | <i>Gaza</i> | <i>Totaux</i> |
|---|--------------|--------------|---------------------------------|-------------------------------|-------------|---------------|
| Variole.....                              | 0            | 0            | 0                               | 5                             | 0           | 5             |
| Typhus.....                               | 2            | 0            | 35                              | 2                             | 11          | 50            |
| Paludisme.....                            | 11 682       | 12 796       | 25 531                          | 26 946                        | 276         | 77 231        |
| Rougeole.....                             | 763          | 522          | 499                             | 1 302                         | 104         | 3 190         |
| Coqueluche.....                           | 3 708        | 1 786        | 753                             | 1 304                         | 604         | 8 155         |
| Syphilis.....                             | 372          | 165          | 332                             | 515                           | 415         | 1 799         |
| Tuberculose.....                          | 555          | 441          | 1 234                           | 1 696                         | 549         | 4 475         |
| Typhoïde et paratyphoïde (A<br>et B)..... | 103          | 103          | 109                             | 653                           | 159         | 1 127         |
| Dysenterie.....                           | 26 066       | 11 049       | 19 276                          | 13 774                        | 20 808      | 90 973        |
| Diphthérie.....                           | 28           | 9            | 10                              | 149                           | 7           | 203           |
| Méningite.....                            | 10           | 4            | 2                               | 41                            | 28          | 85            |
| Conjonctivite aiguë.....                  | 33 623       | 13 840       | 20 549                          | 76 178                        | 30 961      | 175 151       |
| Trachome.....                             | 17 951       | 11 126       | 12 773                          | 139 394                       | 41 930      | 223 174       |
| Bilharziose.....                          | 9            | 0            | 19                              | 6                             | 97          | 131           |
| Pneumonie.....                            | 514          | 0            | 104                             | 39                            | 0           | 657           |
| Oreillons.....                            | 0            | 0            | 274                             | 221                           | 84          | 579           |
| Fièvre récurrente.....                    | 0            | 0            | 0                               | 19                            | 5           | 24            |
| Population exposée.....                   | 104 231      | 77 862       | 136 736                         | 199 824                       | 256 000     | 774 653       |

## L. — Répartition des réfugiés par région et par type de logement

JUIN 1951

| <i>Régions</i> | <i>Nombre<br/>de<br/>Réfugiés</i> | <i>Camps</i>   |                     |                      |                     | <i>Villes et villages</i> |                     |
|----------------|-----------------------------------|----------------|---------------------|----------------------|---------------------|---------------------------|---------------------|
|                |                                   | <i>Tentes</i>  |                     | <i>Cantonnements</i> |                     | <i>Nombre</i>             | <i>Pourcentages</i> |
|                |                                   | <i>Nombre</i>  | <i>Pourcentages</i> | <i>Nombre</i>        | <i>Pourcentages</i> |                           |                     |
| Liban.....     | 106 753                           | 2 1 361        | 20 01               | 12 650               | 11 85               | 72 742                    | 68 14               |
| Syrie.....     | 80 499                            | 9 723          | 12 08               | 15 902               | 19 75               | 54 874                    | 68 17               |
| Jordanie.....  | 465 450                           | 81 826         | 17 58               | 33 978               | 7 30                | 349 646                   | 75 12               |
| Gaza.....      | 199 789                           | 87 419         | 43 76               | 15 167               | 7 59                | 97 203                    | 48 65               |
| Israël.....    | 23 507                            | —              | —                   | —                    | —                   | 23 507                    | 100 00              |
| <b>TOTAUX.</b> | <b>875 998</b>                    | <b>200 329</b> | <b>22 87</b>        | <b>77 697</b>        | <b>8 87</b>         | <b>597 972</b>            | <b>68 26</b>        |

## M. — Programme d'éducation (en collaboration avec l'UNESCO)

### NOMBRE D'ÉCOLES OFFICE-UNESCO

|                | <i>Liban</i> | <i>Syrie</i> | <i>Gaza</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Totaux</i> |
|----------------|--------------|--------------|-------------|-----------------|---------------|
| 1950 :         |              |              |             |                 |               |
| Novembre ..... | 13           | 7            | 23          | 50              | 93            |
| Décembre ..... | 13           | 7            | 23          | 53              | 96            |
| 1951 :         |              |              |             |                 |               |
| Janvier .....  | 17           | 7            | 27          | 55              | 106           |
| Février.....   | 18           | 8            | 24          | 55              | 105           |
| Mars .....     | 18           | 12           | 24          | 56              | 110           |
| Avril .....    | 18           | 16           | 24          | 56              | 114           |
| Mai.....       | 18           | 16           | 24          | 56              | 114           |
| Juin.....      | 18           | 16           | 24          | 56              | 114           |

### NOMBRE D'ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES ÉCOLES OFFICE-UNESCO

|                 | <i>Liban</i> | <i>Syrie</i> | <i>Gaza</i>         | <i>Jordanie</i> | <i>Totaux</i> | <i>Nombre d'élèves des<br/>cours agricoles<br/>et techniques<br/>pour garçons</i> |
|-----------------|--------------|--------------|---------------------|-----------------|---------------|---|
| 1950 :          |              |              |                     |                 |               |   |
| Septembre ..... | 3 143        | 1 500        | 18 218 <sup>1</sup> | 12 423          | 35 283        | —   |
| Novembre .....  | 3 245        | 2 000        | 19 305              | 16 642          | 41 192        | —   |
| Décembre .....  | 3 368        | 1 585        | 19 524              | 16 576          | 41 053        | 1 206   |
| 1951 :          |              |              |                     |                 |               |   |
| Janvier.....    | 4 272        | 1 682        | 19 528              | 16 760          | 42 242        | —   |
| Février.....    | 4 688        | 1 671        | 19 634              | 16 998          | 42 991        | 1 355   |
| Mars .....      | 4 614        | 1 960        | 19 563              | 17 089          | 43 226        | 1 766   |
| Avril .....     | 4 604        | 2 484        | 19 481              | 17 089          | 43 658        | —   |
| Mai.....        | 4 564        | 2 599        | 19 429              | 17 059          | 43 681        | 2 038   |
| Juin.....       | 4 507        | 2 831        | 19 429              | 16 345          | 43 112        | 2 094   |

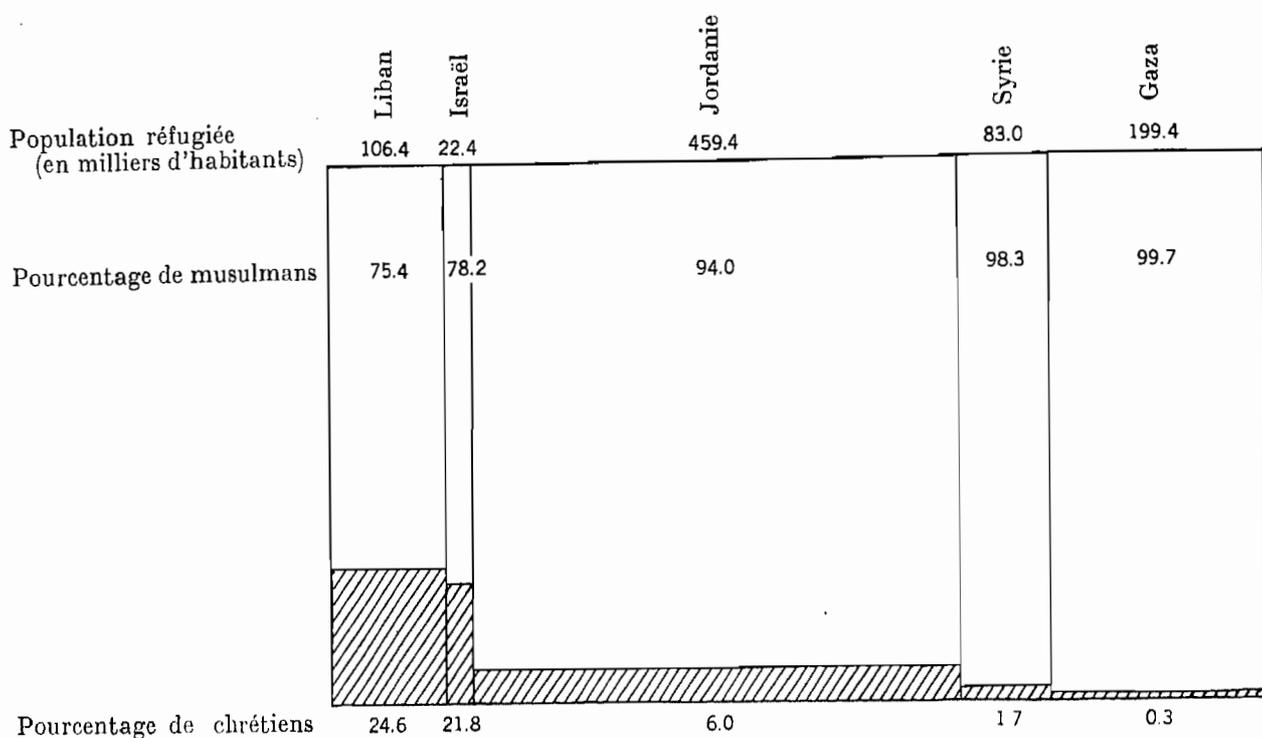
### SUBVENTIONS SCOLAIRES ET TRAITEMENTS DES MAÎTRES (équivalent en dollars des États-Unis)

|                       | <i>Liban</i> | <i>Syrie</i> | <i>Gaza</i> | <i>Jordanie</i> | <i>Siège</i> | <i>Totaux</i> |
|-----------------------|--------------|--------------|-------------|-----------------|--------------|---------------|
| 1950 :                |              |              |             |                 |              |               |
| Mai.....              | 2 628        | 1 403        | 7 990       | 1 348           | —            | 13 369        |
| Juin.....             | 1 197        | 561          | 7 662       | 827             | —            | 10 247        |
| Juillet .....         | 1 778        | 561          | 11 423      | 10 962          | —            | 24 724        |
| Août.....             | 3 896        | 1 108        | 8 502       | 9 136           | 898          | 23 540        |
| Septembre .....       | 2 404        | 689          | 9 632       | 6 934           | 1 266        | 20 925        |
| Octobre .....         | 5 120        | 922          | 9 806       | 12 317          | 12           | 27 977        |
| Novembre .....        | 4 486        | 1 022        | 15 695      | 12 772          | 17           | 33 922        |
| Décembre .....        | 4 735        | 1 160        | 13 500      | 11 930          | 11 349       | 42 674        |
| TOTAL 1950.           | 26 244       | 9 226        | 84 210      | 66 226          | 13 542       | 197 448       |
| 1951 :                |              |              |             |                 |              |               |
| Janvier.....          | 4 127        | 161          | 13 242      | 12 728          | 263          | 30 521        |
| Février.....          | 4 484        | 1 771        | 13 214      | 11 467          | 2            | 30 938        |
| Mars .....            | 5 034        | 3 570        | 26 114      | 12 394          | 249          | 47 361        |
| Avril .....           | 4 946        | 4 087        | 12 711      | 13 342          | 155          | 35 241        |
| Mai.....              | 4 906        | 3 605        | 26 920      | 17 447          | 866          | 53 745        |
| Juin.....             | 3 729        | 1 869        | 11 670      | 9 757           | 3 620        | 30 645        |
| Total depuis mai 1950 | 53 470       | 24 259       | 188 081     | 143 361         | 18 697       | 425 899       |

<sup>1</sup> Fin août.

### N. — Répartition de réfugiés par religion

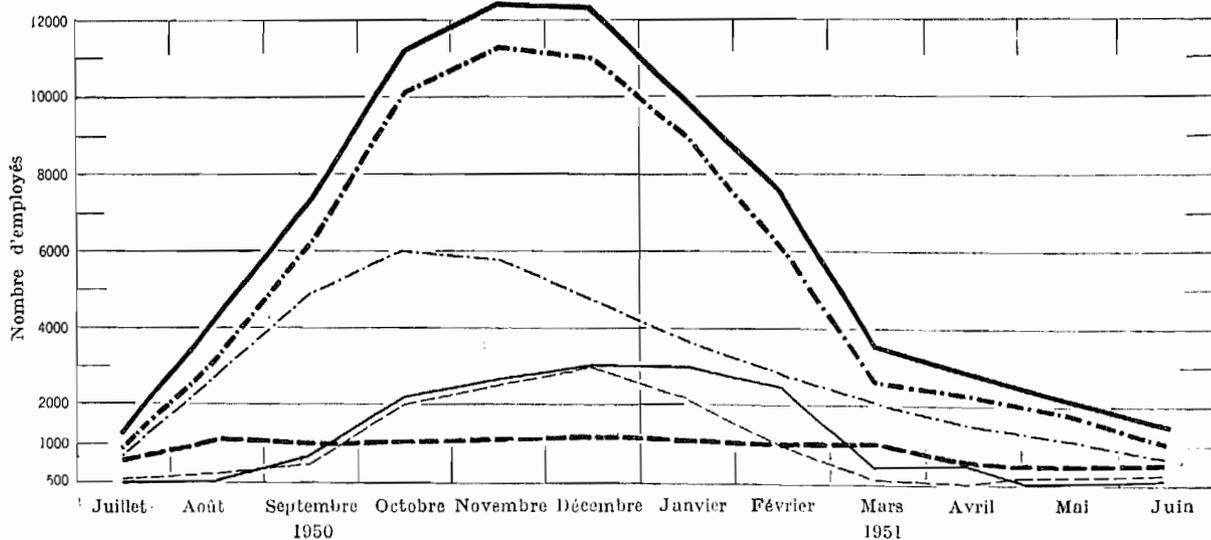
Situation au 30 juin 1951



### O. — Emploi

Légende

- - - Reboisement
- - - Travaux de 2<sup>e</sup> catégorie
- . - Travaux publics
- . - Grands travaux
- Travaux industriels
- Total général



**Chapitre VII**

**SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> MAI 1950 AU 30 JUIN 1951**

**ACTIF ET PASSIF AU 30 JUIN 1951**

|  | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> |  | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> |
|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|
| <b>ACTIF</b>   |                                   | <b>PASSIF</b>  |                                   |
| Avoir en caisse et en banque.....  | 7 204 902                         | Sommes dues.....   | 892 733                           |
| Créances et paiements déjà effectués....   | 781 126                           | Réserve de liquidation.....  | 450 000                           |
| Avances consenties.....  | 66 440                            | Prêt de l'OIR.....   | 2 800 000                         |
| Paieinent anticipé de denrées alimen-<br>taires.....   | 296 494                           | Recettes non recouvrées : contributions<br>pour l'année 1951-52.....                 | 145 865                           |
| Valeur des fournitures de secours et de<br>travaux en magasin, selon le prix cou-<br>tant ou (dans le cas des contributions<br>en nature) la valeur estimée..... | 2 448 958                         | Excédent des recettes sur les dépenses<br>selon l'état des recettes et des dépenses. | 6 509 322                         |
|  | <b>TOTAL. 10 797 920</b>          |  | <b>TOTAL. 10 797 920</b>          |

(Signé) B.-W. RUFFNER  
Chef de la Division des finances

Approuvé :  
(Signé) JOHN B. BLANDFORD, Jr.  
Directeur

**ACTIF ET PASSIF  
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1<sup>er</sup> MAI 1950 (DÉBUT DES ACTIVITÉS DE L'OFFICE)  
AU 30 JUIN 1951**

**RECETTES**

|  | <i>Dollars<br/>des États-Unis</i> | <i>Dollars<br/>des États-Unis</i> | <i>Dollars<br/>des États-Unis</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Contributions reçues en espèces (état A).....  |                                   | 37 103 546                        |                                   |
| Contributions reçues en nature (état B).....   |                                   | 1 326 833                         |                                   |
| Contributions directes des Gouvernements du Proche-Orient (état C-1).                        |                                   | 4 344 100                         |                                   |
| Contributions directes des organisations bénévoles dans le Proche-<br>Orient (état C-2)..... |                                   | 1 548 200                         |                                   |
| Divers .....   |                                   | 438 611                           |                                   |
|  |                                   | <u>44 761 290</u>                 |                                   |

*A déduire :*

Déficit résultant des activités de l'Aide :

|  |               |                  |  |
|--|---------------|------------------|--|
| a) Excédent des dépenses sur les recettes.....   | 2 644 081     |                  |  |
| b) Perte nette subie au moment de la reprise en compte de l'actif et<br>de la liquidation du passif de cette organisation..... | <u>20 958</u> | <u>2 665 039</u> |  |
|  |               | 42 096 251       |  |

**DÉPENSES**

*Dépenses administratives*

|   |         |           |  |
|---|---------|-----------|--|
| Personnel.....                                | 948 012 |           |  |
| Déplacements.....                             | 38 828  |           |  |
| Communications.....                           | 24 529  |           |  |
| Transport .....                               | 20 437  |           |  |
| Papeterie, imprimerie et frais de bureau..... | 49 628  |           |  |
| Divers .....                                  | 23 630  | 1 105 064 |  |

*Dépenses en secours*

|  |                  |  |  |
|--|------------------|--|--|
| Personnel.....   | 3 127 287        |  |  |
| Déplacements .....   | 55 467           |  |  |
| Communications .....   | 24 399           |  |  |
| Papeterie, imprimerie et frais de bureau.....  | 85 767           |  |  |
| Transport (y compris fonctionnement et entretien<br>d'un avion et du matériel automobile)..... | 413 638          |  |  |
| Installation et entretien des camps.....   | 207 559          |  |  |
| Frais de port, de magasinage et de manutention des<br>fournitures de secours.....              | <u>1 271 768</u> |  |  |

*A reporter :*

|           |           |            |
|-----------|-----------|------------|
| 5 185 885 | 1 105 064 | 42 096 251 |
|-----------|-----------|------------|

|  | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> | <i>Dollars des<br/>États-Unis</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <i>Report :</i>  |                                   | 5 185 885                         | 1 105 064                         | 42 096 251                        |
| Valeur des secours distribués :  |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Denrées alimentaires.....  | 16 527 534                        |                                   |                                   |                                   |
| Abris .....  | 927 386                           |                                   |                                   |                                   |
| Combustible (non destiné au transport) .....   | 253 004                           |                                   |                                   |                                   |
| Savon et divers.....   | 405 612                           |                                   |                                   |                                   |
| Fournitures médicales et sanitaires.....   | 337 735                           | 18 451 271                        |                                   |                                   |
| Dépenses médicales (non compris les fournitures et salaires, mais y compris les subventions).....                    |                                   | 445 797                           |                                   |                                   |
| Dépenses pour l'éducation (non compris les salaires)...  |                                   | 282 388                           |                                   |                                   |
| Services sociaux (non compris les salaires) y compris les distributions de lait.....                                 |                                   | 182 213                           |                                   |                                   |
| Enregistrement des réfugiés.....   |                                   | 46 835                            |                                   |                                   |
| Divers.....  |                                   | 23 445                            | 24 617 834                        |                                   |
| <i>Travaux</i>   |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Services administratifs.....   |                                   | 62 087                            |                                   |                                   |
| Salaires.....  |                                   | 1 326 719                         |                                   |                                   |
| Déplacements .....   |                                   | 1 535                             |                                   |                                   |
| Matières premières.....  |                                   | 719 828                           |                                   |                                   |
| Outils, fournitures consommables et équipement des ateliers.....   |                                   | 53 739                            |                                   |                                   |
| Frais de transport pour les travaux, matières premières, outils et fournitures.....                                  |                                   | 25 504                            |                                   |                                   |
| Entretien et location d'automobiles, de camions, etc...  |                                   | 108 624                           |                                   |                                   |
| Installation et entretien des camps des travailleurs....   |                                   | 10 074                            |                                   |                                   |
| Services contractuels.....   |                                   | 30 955                            |                                   |                                   |
| Prêts.....   |                                   | 116 063                           | 2 455 128                         |                                   |
| <i>Dépenses d'assistance technique</i>   |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Personnel.....   |                                   | 17 382                            |                                   |                                   |
| Déplacements.....  |                                   | 866                               | 18 248                            |                                   |
| <i>Dépenses engagées par les Gouvernements du Proche-Orient pour les secours et services directs (état C-1).....</i> |                                   |                                   | 4 344 100                         |                                   |
| <i>Dépenses engagées par les organisations bénévoles pour les secours et services directs (état C-2) .....</i>       |                                   |                                   | 1 548 200                         |                                   |
| <i>Distribution de dons en nature non compris dans le programme .....</i>  |                                   |                                   | 381 732                           |                                   |
| <i>Réserve de liquidation.....</i>   |                                   |                                   | 450 000                           |                                   |
| <i>Biens de capital</i>  |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Transmis par l'Aide, d'après ses évaluations :   |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Matériel automobile.....   | 359 777                           |                                   |                                   |                                   |
| Matériel d'entretien.....  | 51 327                            |                                   |                                   |                                   |
| Matériel de bureau.....  | 54 589                            |                                   |                                   |                                   |
| Matériel médical.....  | 41 453                            | 507 146                           |                                   |                                   |
| Achetés par l'Office :   |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Matériel automobile.....   | 63 371                            |                                   |                                   |                                   |
| Matériel d'entretien.....  | 16 655                            |                                   |                                   |                                   |
| Matériel de bureau.....  | 36 174                            |                                   |                                   |                                   |
| Matériel des travaux.....  | 43 277                            | 159 477                           | 666 623                           | 35 586 929                        |
| <i>Excédent des recettes sur les dépenses.....</i>   |                                   |                                   |                                   | <u>6 509 322</u>                  |
| Certifié exact :   |                                   |                                   |                                   |                                   |
| (Signé) B. W. RUFFNER  |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <i>Chef de la Division des finances</i>  |                                   |                                   |                                   |                                   |
|  |                                   |                                   | Approuvé :                        |                                   |
|  |                                   |                                   | (Signé) JOHN B. BLANDFORD, JR.    |                                   |
|  |                                   |                                   | <i>Directeur</i>                  |                                   |

ÉTAT A

État des contributions en espèces pour la période du 1<sup>er</sup> mai 1950 (début de l'activité de l'Office) au 30 juin 1951

| Contributeurs  | Contributions  | Valeur exprimée<br>en dollars<br>des États-Unis | Dollars<br>des États-Unis |
|--|--|---|---------------------------|
| <b>MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES</b>                               |  |   |                           |
| États-Unis d'Amérique.....   | 27 450 000 dollars des États-Unis  | 27 450 000                                      |                           |
| Royaume-Uni .....  | 2 214 286 livres sterling  | 6 200 000                                       |                           |
| France .....   | 800 000 000 francs français  | 2 285 714                                       |                           |
| Canada .....   | 950 000 dollars canadiens  | 894 313   |                           |
| Israël .....   | 17 850 livres israéliennes   | 50 000  |                           |
| République Dominicaine.....  | 5 000 dollars des États-Unis   | 5 000   |                           |
| Luxembourg .....   | 2 000 dollars des États-Unis   | 2 000   | 36 887 027                |
| <b>AUTRES CONTRIBUTEURS</b>  |  |   |                           |
| Royaume hachimite de Jordanie.....   | 33 430 872 dinars jordaniens   | 93 606  |                           |
| Organisation des Nations Unies pour<br>l'éducation, la science et la culture.... | 5 000 dollars canadiens<br>70 138 60 dollars des États-Unis<br>12 247 07 livres sterling | 77 943  |                           |
| Organisation mondiale de la santé.....   | 42 857 dollars des États-Unis  | 42 857  |                           |
| Church World Service.....  | 5 150 livres sterling  | 1 412   |                           |
| Autres contributeurs (d'une somme inférieure à 1 000 dollars chacun).....        | Devises diverses   | 701   | 216 519                   |
|  | TOTAL  |   | <u>37 103 546</u>         |
| <i>Contributions déjà reçues pour le programme 1951-52</i>                       |  |   |                           |
| UNESCO .....   | 40 425 dollars des États-Unis  | 40 425  |                           |
| Arabie saoudite.....   | 14 285 5 livres sterling   | 40 000  |                           |
| Indonésie .....  | 30 000 dollars des États-Unis  | 30 000  |                           |
| Honduras .....   | 2 500 dollars des États-Unis   | 2 500   |                           |
| Luxembourg .....   | 2 000 dollars des États-Unis   | 2 000   | 114 925                   |
|  | TOTAL  |   | <u>114 925</u>            |

*Note.* — Chaque contribution a été convertie en dollars des États-Unis d'après le taux de change officiel en vigueur au moment où elle est parvenue à l'Office.

ÉTAT B

État des contributions en nature pour la période du 1<sup>er</sup> mai 1950 (début de l'activité de l'Office) au 30 juin 1951

| Contributeurs                                       | Contributions  | Valeur exprimée<br>en dollars<br>des États-Unis | Dollars<br>des États-Unis |
|---|--|---|---------------------------|
| <b>MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES</b>  |  |   |                           |
| Canada .....  | Conserves de poisson et poisson<br>salé, blé, farine .....   | 506 000   |                           |
| Pakistan .....                                      | Blé  | 90 000  |                           |
| Norvège .....                                       | Sardines et harengs fumés  | 60 000  |                           |
| Arabie saoudite .....                               | Carburant  | 37 650  |                           |
| Éthiopie .....                                      | Blé  | 25 500  |                           |
| Israël .....  | Carburant  | 13 354  |                           |
| Belgique .....                                      | Couvertures  | 6 000   | 738 504                   |
| <b>AUTRES CONTRIBUTEURS</b>                         |  |   |                           |
| Mission pontificale .....                           | Vêtements et chaussures  | 178 101   |                           |
| Fédération mondiale luthérienne .....               | Œufs en poudre, haricots secs, vêtements, chaussures   | 80 962  |                           |
| Organisation internationale pour les réfugiés ..... | Fournitures médicales, équipement automobile et autres fournitures pour les travaux, tentes, vêtements, etc. | 78 331  |                           |
|   | Report :   | <u>237 394</u>                                  |                           |

| <i>Contributeurs</i>   | <i>Contributions</i>  | <i>Valeur exprimée en dollars des États-Unis</i> | <i>Dollars des États-Unis</i> |
|--|---|--|-------------------------------|
|  | <i>Report :</i>   | 237 394  | 738 504                       |
| American Middle East Relief Inc. New-York  | Fournitures médicales, vêtements, chaussures                | 60 449   |                               |
| Croix-Rouge britannique.....   | Vêtements   | 57 115   |                               |
| Conseil supérieur de secours aux réfugiés palestiniens, Le Caire                   | Couvertures, vêtements, chaussures et produits alimentaires | 45 679   |                               |
| Kuweit Oil Co.....   | Conserves, etc.   | 45 679   |                               |
| Industrie canadienne de la pâte à papier...  | Carton-ciment   | 24 264   |                               |
| Church World Service.....  | Vêtements et chaussures                                     | 16 675   |                               |
| Middle East Union Mission, Beyrouth....  | Vêtements et chaussures                                     | 10 861   |                               |
| UNESCO.....  | Denrées alimentaires et vêtements                           | 9 570  |                               |
| Institut des réfugiés palestiniens arabes, Damas                                   | Matériel scolaire   | 5 453  |                               |
| Secours aux réfugiés arabes de la Terre Sainte, Londres.....                       | Couverture, bois combustible et charbon de bois             | 5 397  |                               |
| Friends Service Council (Quakers) Londres.   | Vêtements et chaussures                                     | 4 985  |                               |
| Comité de secours aux arabes, Dhahran...   | Vêtements et chaussures                                     | 2 841  |                               |
| Croix-Rouge norvégienne.....   | Vêtements et chaussures                                     | 1 897  |                               |
| Croix-Rouge australienne.....  | Pilules multivitaminées                                     | 1 540  |                               |
| Autres donateurs ayant contribué pour une valeur de moins de 1 000 dollars chacun. | Vêtements   | 1 369  |                               |
|  | Vêtements, cigarettes, médicaments, savon, tissus           | 2 840  | 588 329                       |
|  | <b>TOTAL</b>  |  | <b>1 326 833</b>              |
| <i>Contributions au programme 1951 /52</i>   |   |  |                               |
| Grèce.....   | Raisins de Corinthe   | 16 200   |                               |
| Conseil supérieur de secours aux réfugiés palestiniens, Le Caire.....              | Millet  | 14 740   |                               |
|  | <b>TOTAL</b>  |  | <b>30 940</b>                 |

*Note.* — Le montant de chaque contribution correspond soit à la valeur indiquée par les contributeurs eux-mêmes, soit à l'estimation qui en a été faite par l'Office.

#### ÉTAT C-1

#### *Contributions directes des Gouvernements du Proche-Orient durant la période du 1<sup>er</sup> mai 1950 (début de l'activité de l'Office) au 30 juin 1951*

| <i>Pays contributeurs</i> | <i>(Valeur exprimée en dollars des États-Unis)</i> |                             | <i>Totaux</i>    |
|---------------------------|--|-----------------------------|------------------|
|                           | <i>Services rendus à l'UNRWAPRNE</i>               | <i>Secours aux réfugiés</i> |                  |
| Egypte.....               | 456 476  | 1 504 824                   | 1 961 300        |
| Irak.....                 | —  | 980 000                     | 980 000          |
| Liban.....                | 176 850  | 280 950                     | 457 800          |
| Syrie.....                | 158 790  | 411 310                     | 570 100          |
| Jordanie.....             | 181 194  | 142 706                     | 323 900          |
| Israël.....               | 51 000   | —                           | 51 000           |
|                           | <b>TOTAUX</b>                                      | <b>3 319 790</b>            | <b>4 344 100</b> |

*Note.* — Le montant de chaque contribution correspond soit à la valeur indiquée par les contributeurs eux-mêmes, soit à l'estimation qui en a été faite par l'office.

#### ÉTAT C-2

#### *Contributions directes des organisations bénévoles dans le Proche-Orient durant la période du 1<sup>er</sup> mai 1950 (début de l'activité de l'Office) au 30 juin 1951*

| <i>Liban</i>                                  | <i>(Valeur exprimée en dollars des États-Unis)</i> |                             | <i>Totaux</i> |
|---|--|-----------------------------|---------------|
|   | <i>Services rendus à l'Office</i>                  | <i>Secours aux réfugiés</i> |               |
| Mission pontificale.....                      |  | 819 400                     |               |
| Bureau permanent pour la Palestine.....       |  | 5 500                       |               |
| Near East Relief Society.....                 | 3 350  |                             |               |
| Gouvernement français (prêt d'entrepôts)..... | 1 550  |                             |               |
| Congregational Christian School Service.....  | 330  |                             |               |
| Mission libano-syrienne.....                  |  | 3 590                       |               |
| Sœurs lazaristes.....                         |  | 745                         |               |
|   | <i>A reporter :</i>                                | <b>829 235</b>              |               |
|   | <b>5 230</b>                                       |                             |               |

|   | <i>Services rendus<br/>à l'Office</i> | <i>Secours<br/>aux réfugiés</i> | <i>Totaux</i>    |
|---|---------------------------------------|---------------------------------|------------------|
| <i>Report:</i>  | 5 230                                 | 829 235                         |                  |
| Waqf de la communauté grecque-orthodoxe.....                  |                                       | 2 432                           |                  |
| Save the Children Fund.....                                   |                                       | 16 600                          |                  |
| Croix-Rouge libanaise.....                                    | 260                                   |                                 |                  |
| Sœurs de Saint-Joseph.....                                    | 40                                    |                                 |                  |
| Saïd Pacha Shatila.....                                       |                                       | 323                             |                  |
| Middle East Relief Association.....                           | 2 040                                 |                                 |                  |
| Bohsaly et Bajour.....  |                                       | 910                             |                  |
| M. Hurani.....  | 30                                    |                                 |                  |
| <b>TOTAUX :</b>   | <b>7 600</b>                          | <b>849 500</b>                  | <b>857 100</b>   |
| <i>Jordanie</i>   |                                       |                                 |                  |
| Fédération mondiale luthérienne.....                          | 71 000                                | 190 344                         |                  |
| Évêque anglican à Jérusalem.....                              | 14 878                                | 56 177                          |                  |
| Hôpital ophtalmique de Saint-Jean.....                        |                                       | 19 948                          |                  |
| Union chrétienne des jeunes gens, Jérusalem.....              |                                       | 14 224                          |                  |
| Maison des jeunes filles réfugiées, Jérusalem.....            |                                       | 3 818                           |                  |
| Dar al-Awlad, Jérusalem.....                                  |                                       | 7 204                           |                  |
| Dar al-Tifl, Jérusalem.....                                   |                                       | 14 286                          |                  |
| United Presbyterian Mission (Dr T. A. Lambie, Bethléem)...    | 11 378                                | 8 780                           |                  |
| Sœurs de Nazareth (Mission grecque-catholique).....           |                                       | 6 540                           |                  |
| Church Missionary Society.....                                | 14 302                                | 8 966                           |                  |
| Conseil évangélique épiscopal.....                            | 10 234                                | 30 930                          |                  |
| Patriarcat Arménien, Jérusalem.....                           |                                       | 16 418                          |                  |
| Patriarcat Grec-orthodoxe, Jérusalem.....                     | 196                                   |                                 |                  |
| Comité de l'Union catholique, Amman.....                      |                                       | 7 963                           |                  |
| Comité central mennonite.....                                 |                                       | 587                             |                  |
| Croissant-Rouge, Amman.....                                   | 29 358                                | 20 639                          |                  |
| Waqfs privés musulmans.....                                   | 468                                   | 4 388                           |                  |
| Cuisine populaire du Waqf musulman, Hébron.....               |                                       | 11 700                          |                  |
| Couvent des Russes orthodoxes, Hébron.....                    |                                       | 1 176                           |                  |
| Maternité de la ligue féminine, Naplouse.....                 |                                       | 2 240                           |                  |
| Hôpital des enfants malades de la ligue féminine, Naplouse... |                                       | 5 997                           |                  |
| Hôpital Jihad, Tulkarm.....                                   |                                       | 8 326                           |                  |
| Centre de puériculture de la ligue féminine, Jérusalem.....   |                                       | 2 469                           |                  |
| Dispensaire des trappistes à Latrun.....                      |                                       | 822                             |                  |
| Direction des Waqfs religieux musulmans.....                  | 862                                   | 3 808                           |                  |
| Hôpital national arabe, Bethléem.....                         |                                       | 6 854                           |                  |
| Hôpital français, Bethléem.....                               |                                       | 2 520                           |                  |
| <b>TOTAUX :</b>   | <b>152 676</b>                        | <b>457 124</b>                  | <b>609 800</b>   |
| <i>Syrie</i>  |                                       |                                 |                  |
| Dons pour l'achat de nourriture, vêtements et combustible...  |                                       |                                 | 45 800           |
| <i>Égypte</i>   |                                       |                                 |                  |
| Municipalité de Gaza et de Khan Yunis.....                    | 20 010                                |                                 |                  |
| Church Missionary Society.....                                | 1 300                                 |                                 |                  |
| Women's Club, Le Caire.....                                   | 30                                    |                                 |                  |
| Helwan Portland Cement Co.....                                | 310                                   |                                 |                  |
| Maria Holonen.....  | 75                                    |                                 |                  |
| Croissant-Rouge.....  | 10 752                                |                                 |                  |
| Prêts de bureaux et autres bâtiments.....                     | 3 023                                 |                                 |                  |
| <b>TOTAUX :</b>   | <b>35 500</b>                         |                                 | <b>35 500</b>    |
|   |                                       |                                 | <b>1 548 200</b> |

NOTE. — Le montant de chaque contribution correspond soit à la valeur indiquée par les contributeurs eux-mêmes, soit à l'estimation qui en a été faite par l'Office.